



Merkur

de letzebuenger



- **Secteur de l'industrie au Luxembourg**
- **Entreprendre 96'**
- **Enquête conjoncturelle**

Construisons l'avenir ensemble



La Banque Générale du Luxembourg est devenue, grâce à sa large confiance dans le potentiel de ses clients, la banque privilégiée du commerce, de l'artisanat et de l'industrie luxembourgeois, secteurs où elle occupe une place prépondérante.

Chaque idée, chaque projet soumis sont analysés à fond et les experts de

la Banque Générale du Luxembourg n'hésitent point à innover afin de trouver les meilleures réponses dans l'intérêt du client.

Contactez le gérant de l'agence la plus proche de la Banque Générale du Luxembourg.

Nous construisons l'avenir ensemble !



BANQUE GÉNÉRALE DU LUXEMBOURG

50, AVENUE J.F. KENNEDY, L-2951 LUXEMBOURG, TÉL.: 42 42-1

Aufruf zum Handeln

Im Laufe der letzten zwanzig Jahre hat es mehrere tiefgreifende Veränderungen in der Struktur der luxemburgischen Wirtschaft gegeben: die Umstrukturierung der Eisenindustrie, der Aufschwung des Finanzplatzes Luxemburg, aber auch die Entwicklung des Kommunikationssektors, um nur einige Haupttendenzen zu nennen.

Das Resultat dieser Veränderungen ist ein besseres Gleichgewicht innerhalb unserer Wirtschaft, in welcher die Dienstleistungsbranchen die traditionellen Sektoren der Landwirtschaft und der Gewerbeindustrie ergänzen.

Parallel zu diesen großen Strukturveränderungen ist die Entwicklung und Diversifizierung der Industrie mit großen Schritten vorangegangen. Damit bleibt die Industrie weiterhin eine Hauptstütze unserer Wirtschaft. Sie bietet mehr als 35.000 Menschen einen Arbeitsplatz, investiert jährlich um die 15 Milliarden LUF, exportiert im Jahresdurchschnitt Güter und Dienstleistungen im Wert von 180 Milliarden LUF.

Die positive Bilanz der Anstrengungen im Bereich der industriellen Entwicklung und Diversifizierung kann jedoch eines nicht verschleiern: die Schwierigkeiten, die gegenwärtig den Aufbau von neuen, und/oder die Erweiterung von bestehenden Unternehmen behindern.

In diesem Zusammenhang sind zwei Hauptthemen zu erwähnen: einerseits die Betriebsgenehmigung, besser bekannt als "Commodo-Incommodo"-Genehmigung, andererseits die finanzielle Förderung von Investitionen im Rahmen der Europäischen Union.

Das "Industrie-Rahmengesetz", Hauptinstrument der Industriepolitik, wird zunehmend untergraben. Nach dem Abschaffen der allgemeinen Investitionshilfen, hat die europäische Kommission vor kurzem die luxemburgische Regierung gebeten, ihre regionalen Investitionshilfen einzuschränken.

Seit der Reform im Jahre 1990 ist das "Commodo-Incommodo"-Gesetz Gegenstand begründeter Kritiken. Beschwerden bestehen vor allem hinsichtlich der Genehmigungsfristen, die bestenfalls drei Monate, schlimmstenfalls mehrere Jahre dauern, sowie des Fehlens von legalen Normen, was zu willkürlichen Praktiken geradezu einlädt.

Diese negativen Entwicklungen belasten die Zukunft Luxemburgs als Industriestandort im Herzen des europäischen Binnenmarktes.

Tatsächlich haben mehrere Investitionsprojekte eine negative Wende erfahren, unter anderem weil die Förderungsinstitute immer weniger dem Vergleich mit anderen Ländern standhalten, und weil die Genehmigungsprozeduren im hoffnungslos überforderten Umweltamt liegenbleiben da es an transparenten und der Wirtschaft angepaßten Normen im Bereich "Commodo-Incommodo" fehlt.

Lösungen sind auf zwei Ebenen zu suchen: einerseits durch Steuererleichterungen für Unternehmen, um produktive Investitionen zu stimulieren, und andererseits in der Einführung von klaren und einfachen Regeln im Bereich der Betriebsgenehmigung, um überlange Prozeduren zu verkürzen und um möglichen Investoren eine juristische Sicherheit zu gewähren.

Die Regierung ist gefordert, diese Vorschläge in konkretes Handeln umzusetzen, um dadurch das gesteckte Ziel, nämlich den Ausbau der wirtschaftlichen Diversifizierung und die Absicherung des Industriestandortes zu erreichen.

Editeur: Chambre de Commerce
7, rue Alcide de Gasperi
Adresse postale: L-2981 Luxembourg
Tél.: 42 39 39 - 1
Fax: 43 83 26
Télex: 60174 chcom lu

Paraît 10 fois par an
Tirage: 16 600 exemplaires

Reproduction autorisée
avec mention de la source.

Impression:
Imprimerie HENGEN s.à.r.l.

SOMMAIRE

- 3 Le secteur de l'Industrie
- 9 Union monétaire:
La place financière face aux défis de l'UME
- 13 EDI
- 15 Transports
- 17 Marchés publics
- 18 Environnement
- 19 PME: Enquête conjoncturelle
- 23 Ventes spéciales
- 25 Commerce extérieur
- 31 Législation
- 32 Innovation
- 34 Formation
- 43 Emploi
- 46 Chiffres économiques
- 49 Euro-Info-Centre
- 52 Tourisme
- 53 Info - Entreprises

Chambre de Commerce Interna

Suite à la disparition de Monsieur François SCHROEDER et à l'échéance des mandats de Monsieur Josy WELTER et de Monsieur Emile WEITZEL, l'assemblée plénière de la Chambre de Commerce comprend dorénavant comme membres élus effectifs au groupe II (Commerce de détail et autres activités) Monsieur Claude REINARD et Madame Jacqueline ACKERMANN et au groupe VII (cafetiers et restaurateurs) Monsieur Norbert SCHMIT.

Depuis le 19 janvier 1996, le Bureau de la Chambre de Commerce se compose de Monsieur Joseph KINSCH, Président et de quatre vice-présidents, à savoir Messieurs Carlo CLASEN, Paul MEYERS, Norbert FRIOB et Jean SCHINTGEN.

Lors de sa réunion du 15 février, la Commission de Commerce de détail a élu Monsieur Will DECKER, Président et Monsieur Fernand ERNSTER comme vice-président. Madame Jacqueline ACKERMANN, Messieurs Johnny HOFFMANN et Claude REINARD font également partie de la même commission.

Monsieur Norbert SCHMIT a été nommé membre de la Commission du Tourisme en date du 19 janvier 1996.



Le secteur de l'industrie au Luxembourg

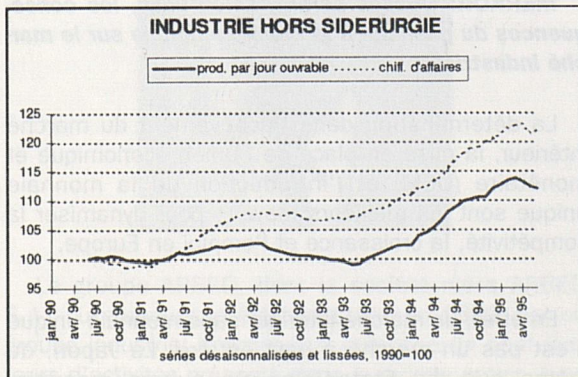
Introduction

Après la publication d'un dossier sur le secteur bancaire dans le MERKUR N°9/95, le secteur des assurances dans le MERKUR N°1/96, la Chambre de Commerce présente dans ce numéro le secteur de l'industrie. La première partie présentera l'activité industrielle, le secteur sidérurgique ainsi que la construction. M. Marc Assa, Président de Sommer Revêtements Luxembourg, évoquera l'environnement économique et social dans lequel évoluent les entreprises luxembourgeoises, M. Joseph Kinsch, Président de l'Arbed, traitera des évolutions du secteur sidérurgique, Monsieur Charles Krombach, Directeur industriel de Heintz Van Landewyck, exposera les perspectives de l'industrie hors sidérurgie et enfin Monsieur Christian Thiry, Président du Groupement des Entrepreneurs du Bâtiment et des Travaux Publics, exposera les problèmes du secteur de la construction.

L'activité industrielle au Grand-Duché

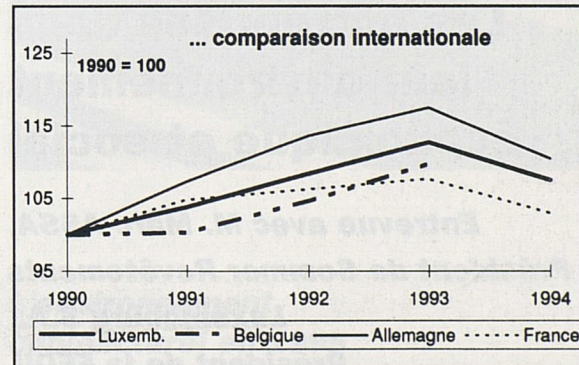
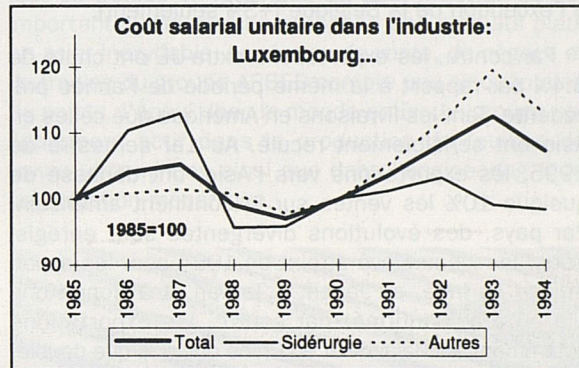
Le tissu économique a connu au Luxembourg de grandes mutations au cours des décennies passées. Ainsi, la valeur ajoutée brute en volume de l'industrie est passée de 33% en 1970 à 21% en 1995. Les services marchands qui représentaient 34% de la valeur ajoutée en 1970 sont estimés à 55% pour 1995.

Après la période difficile des années "90-93", l'industrie luxembourgeoise a bénéficié en 1994 de l'amélioration de la conjoncture internationale. Sous l'effet moteur des exportations, la production industrielle a augmenté en 1994 de 5,7% par rapport à l'année précédente, les branches autres que la sidérurgie ont progressé de 8%, tandis que la sidérurgie a accusé une baisse de -3,5%.



Cependant, il faut constater que l'évolution a été fortement contrastée d'une branche à l'autre. Des progressions sont à signaler, entre autres, pour la chimie, les boissons et le tabac, le textile, le caoutchouc et les ouvrages en métaux. D'autres secteurs, en revanche, comme la fabrication de matériaux de construction, l'agro-alimentaire ou la construction de machines, sont confrontés à des difficultés majeures, notamment dues à la délocalisation de certaines parties d'activités industrielles dans les pays de l'Europe centrale et orientale.

L'amélioration de la profitabilité de l'industrie est reflétée par la diminution du coût salarial unitaire orienté à la baisse.



L'emploi industriel a également progressé de +1,2% grâce à l'implantation de quelques industries nouvelles, pour se situer à 35.100 personnes en juillet 1995, soit 17% de l'emploi salarié intérieur total.

Quant aux **prix industriels**, on constate pour les neuf premiers mois de 1995 un niveau de prix supérieur de 3,7% en ce qui concerne l'ensemble des produits industriels. L'amélioration la plus prononcée se situe chez les biens intermédiaires (+4,8%), alors que du côté des biens de consommation non durables elle a été plutôt faible (+1,3%). Les prix réalisés sur les marchés des pays de l'UE (+4,3%) ont évolué quelque peu plus vite que ceux sur le marché luxembourgeois (+3,7%), mais à la grande exportation la progression se limite à +1,3%.

Au niveau du **commerce extérieur**, le rythme de croissance des exportations s'est sensiblement décéléré passant de 8,9% au premier semestre de 1994 à 5,6% en 1995. Les importations ont continué à progresser au même rythme que les exportations ce qui a conduit à une aggravation du déficit commercial qui s'élève au premier semestre de 1995 à 29 milliards de LUF, contre 27,4 milliards à la même période de l'année précédente.

A part les matières plastiques et les pneumatiques (+15%), tous les autres groupes de produits industriels ont enregistré une atténuation de la progression de leurs exportations, voire même un recul.

Au premier semestre de 1995, les exportations intra-UE ont augmenté de 8,3% avec une progression importante au niveau des principaux pays partenaires, à l'exception de la Belgique (+3% seulement).

Par contre, les exportations extra-UE ont chuté de 8,4% par rapport à la même période de l'année précédente. Tant les livraisons en Amérique que celles en Asie ont sensiblement reculé. Au 1er semestre de 1995, les exportations vers l'Asie, ont dépassé de quelque 10% les ventes sur le continent américain. Par pays, des évolutions divergentes sont enregistrées: le niveau élevé atteint en 1994 pour les exportations en Inde, au Japon, à Taiwan et à Hong Kong n'a pu être confirmé; par contre, les exportations notamment en Malaisie et en Chine ont plus que doublé.

Les entreprises dans leur environnement économique et social

**Entrevue avec M. Marc ASSA,
Président de Sommer Revêtements
Luxembourg S.A.,
Président de la FEDIL**



MERKUR: Les taux de croissance dans les pays qui sont nos principaux clients ont récemment été révisés à la baisse (1-1,5%), quelles seront les conséquences de cette évolution sur l'industrie luxembourgeoise?

L'industrie luxembourgeoise, devant écouler plus de 90% de sa production sur les marchés étrangers, sera évidemment affectée par ces évolutions peu positives.

Si les perspectives conjoncturelles ne s'annoncent pas trop favorables, il y a lieu de noter cependant que le tableau des indicateurs d'équilibre de l'économie luxembourgeoise se présente de façon plus nuancée. Le nombre de demandes d'emploi a continué à augmenter, mais le taux de chômage reste faible par rapport à d'autres pays. L'inflation s'est ralentie pour atteindre 2% en moyenne annuelle, taux qui ne devrait guère augmenter en 1996.

La compétitivité des entreprises luxembourgeoises sera de nouveau mise à l'épreuve. Les lignes de force qui devraient guider l'action des chefs d'entreprise sont dès lors la modernisation de l'outil de production, l'amélioration de l'organisation du travail, la maîtrise des coûts, y compris les coûts salariaux, le renforcement du potentiel de R&D, le développement des stratégies de marketing, action dans laquelle ils devront être accompagnés par les responsables politiques qui déterminent le cadre économique et social dans lequel les entreprises évoluent.

MERKUR: Conséquences de la réforme de la loi commodo-incommodo sur le secteur industriel.

Dès sa réforme de 1990, la loi dite "Commodo-Incommodo" n'a pas fini de faire l'objet de critiques sérieusement fondées. Les plaintes se réfèrent surtout aux délais qui, dans le meilleur des cas, portent sur trois mois et dans le pire des cas, sur plusieurs années, ainsi que sur l'absence de normes légales, absence qui ouvre le champ à l'arbitraire.

Ces évolutions négatives ont pris une telle dimension qu'elles risquent d'hypothéquer l'avenir du Grand-Duché en tant que site industriel au coeur du Marché Commun. En effet, nombre de projets d'investissement ont pris une tournure négative dans la mesure où l'encadrement financier se compare de moins en moins favorablement à celui de nos régions et pays voisins et où, de surcroît, les procédures d'autorisation traînent au niveau de l'Administration de l'Environnement, désespérément débordée, du fait de l'absence de règles claires et précises quant à l'application de la législation "Commodo-Incommodo".

MERKUR: Quelles seront, selon vous, les conséquences du passage à la monnaie unique sur le marché industriel?

La détermination dans l'achèvement du marché intérieur, la mise en place de l'Union économique et monétaire (UEM) et l'introduction de la monnaie unique sont les meilleurs moyens pour dynamiser la compétitivité, la croissance et l'emploi en Europe.

En effet, un marché intérieur sans monnaie unique n'est pas un marché à part entière. Le Japon, de même que les Etats-Unis, n'a qu'une monnaie.

L'Union européenne, qui est la première puissance commerciale au monde et le plus grand marché intérieur, possède quatorze monnaies différentes. Il en résulte que les entreprises européennes sont confrontées à des coûts de transaction plus élevés, à une plus grande variabilité des taux d'intérêt, à une incertitude plus grande quant aux fluctuations internes des monnaies européennes ainsi qu'à des structures moins transparentes en termes de coûts et de prix.

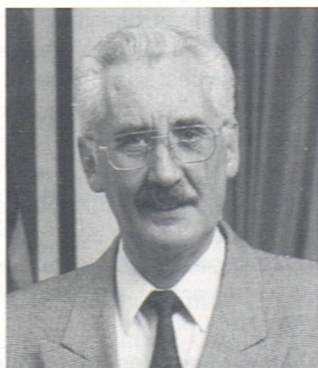
Ces éléments affectent l'accès des entreprises au financement à des taux compétitifs de même que leur capacité à commencer et investir avec efficacité. Proportionnellement, les PME souffrent plus que les grandes entreprises, qui possèdent les ressources humaines et financières nécessaires, pour faire face, à tout le moins partiellement, à certains de ces coûts et de ces risques.

Une monnaie unique donnerait aux entreprises européennes un avantage concurrentiel semblable à celui dont jouissent leurs homologues japonais et américains du fait qu'ils opèrent dans leur propre monnaie.

Toutefois, la monnaie unique n'est qu'un moyen pour parvenir à une fin. L'objectif de l'UEM, comme le précise le Traité de Maastricht, est en effet d'établir un environnement macro-économique stable, sain et prévisible. C'est là un des facteurs cruciaux pour une amélioration de la compétitivité, pour une croissance plus forte et pour une amélioration des perspectives d'emploi.

L'industrie sidérurgique

Le groupe ARBED
M. Joseph KINSCH
Président de l'ARBED S.A.
Président de la Chambre de Commerce

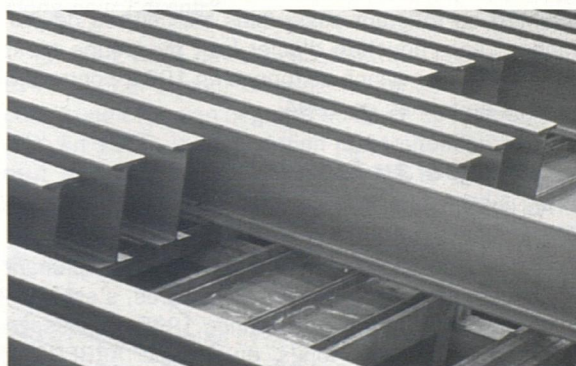


Le groupe ARBED, dont la société mère ARBED S.A., Luxembourg, a été constituée en 1882, est un groupe industriel international composé de neuf secteurs d'activités présents dans le monde entier. Avec

une production d'acier de 11,5 millions de tonnes en 1995, le groupe figure parmi les premières sociétés sidérurgiques au monde.

Suite à la reprise, en 1994, de STAHLwerke BREMEN, anciennement Klöckner Stahl, par sa filiale SIDMAR, le groupe s'est affirmé comme un des premiers producteurs de produits plats en Europe et comme un important fournisseur de l'industrie automobile. Il occupe une position de "leader" dans le domaine des poutrelles et des palplanches.

Le groupe ARBED poursuit son développement dans les secteurs situés en aval de la sidérurgie et dans la transformation des métaux. Il est le troisième producteur mondial de steelcord et le premier producteur de tréfilés en Amérique du Sud. Il est un acteur important sur le marché européen des produits plats en acier inoxydable. Le réseau de vente, de négoce et de trading du groupe ARBED compte une cinquantaine de points d'appui dans le monde entier. Le groupe est également actif dans la production de feuilles de cuivre ultra-minces ainsi que dans l'engineering et la construction mécanique.



L'environnement conjoncturel en 1995

L'environnement conjoncturel global dans lequel l'ARBED a évolué en 1995 se caractérise par la consolidation du redémarrage de l'activité économique amorcé en 1994.

Dans cet environnement, la consommation apparente de produits sidérurgiques affiche cependant des nuances importantes. Ainsi, en Union Européenne, la consommation a augmenté par rapport à 1994 de 7%, tandis que les Etats-Unis et la Chine ont enregistré des baisses de respectivement 3,6% et 12%. Quant au Japon et aux "économies dynamiques d'Asie", l'IISI a noté une hausse de la consommation de 5,4%, respectivement de 8,5%.

Tout comme le 2e semestre de 1994, le 1er semestre de 1995 a été marqué par une croissance de la demande en produits sidérurgiques. Cependant, suite à un phénomène de surstockage de la clientèle

et à un ralentissement saisonnier de la demande, les marchés de l'acier se sont montrés moins favorables sur le reste de l'année. S'y est ajoutée une nette détérioration de l'excédent commercial en produits sidérurgiques de l'Union Européenne confrontée à des importations massives, notamment en provenance des pays de l'Est.

Les résultats du Groupe ARBED en 1995

Le groupe ARBED a su tirer profit de cet environnement économique globalement plus favorable par rapport à 1994. Parallèlement, il a bénéficié de l'intégration des résultats de STAHLwerke BREMEN dont l'ARBED détient désormais 67,68%. L'année bilancaire de 1995 devrait se clôturer avec un chiffre d'affaires en progression de quelque 30% par rapport aux LUF 205,7 milliards réalisés en 1994. Le cash flow devrait passer de LUF 11 milliards à 20 milliards.

L'environnement conjoncturel plus favorable par rapport à 1994 et la consolidation de STAHLwerke BREMEN se reflètent aussi dans les chiffres de production. La production d'acier brut du groupe s'est élevée à 11,5 millions de tonnes en 1995, contre 8,8 millions de tonnes en 1994.

Le Groupe au Luxembourg

Au Luxembourg, le plan d'investissement - le plus ambitieux que la sidérurgie luxembourgeoise ait entamé depuis la Seconde Guerre mondiale - comprenant des dépenses de plus de LUF 20 milliards, s'est poursuivi activement. A la fin de l'année 1995, le passage du secteur produits longs du groupe ARBED au Luxembourg vers la filière électrique était réalisé à 75%. Les aciéries électriques d'ARES et de ProfilARBED Differdange de même que la nouvelle coulée continue à Differdange sont en service. La construction d'une coulée continue et d'un four électrique sur le site de ProfilARBED Esch-Belval annoncent la phase finale d'une réorientation technologique fondamentale.

En termes d'emplois, le groupe occupait en 1995 au Luxembourg quelque 6.600 salariés dans le secteur sidérurgique et environ 3.200 salariés dans ses autres branches industrielles (engineering, feuilles de cuivre, centres de services, etc.)

Dans ce bilan globalement positif, force est de constater que les usines luxembourgeoises du secteur des produits longs affichent une évolution moins satisfaisante. En effet, les performances de ce secteur au Luxembourg n'ont pas permis d'atteindre en 1995 les résultats escomptés. Plusieurs facteurs expliquent cette évolution. L'incident technique survenu à un haut-fourneau au début de l'année 1995 a eu un impact négatif sur la production d'acier. S'y ajoutent les problèmes inhérents à la phase de démarrage de l'outil technologique sophistiqué que représentent les fours électriques, ainsi que les handicaps, au niveau du prix de revient, d'une marche à double filière. Une autre raison majeure est la configuration des usines

qui, en 1995, restait caractérisée par la structure lourde d'une sidérurgie intégrée.

Vers la fin de l'année 1995, tant la situation générale du marché de l'acier que la nécessité de faire face aux nouveaux standards de compétitivité imposés par les "mini-mills", ont conduit le groupe ARBED à la définition d'un nouveau plan d'entreprise pour la sidérurgie luxembourgeoise afin de garantir sa compétitivité à l'avenir.

Les perspectives de l'industrie hors sidérurgie

Entrevue avec Monsieur Charles Krombach, Directeur industriel de Heintz Van Landewyck S.à r. l., Vice-président de la FEDIL



Merkur: L'industrie hors sidérurgie dans son ensemble a progressé de 7,6% durant les six premiers mois de 1995; est-ce que les prévisions pour l'avenir sont aussi favorables?

Sur le plan économique, l'année 1994 a été celle de la reprise. Les experts avaient également prévu une relance soutenue pour 1995. Cependant l'année écoulée n'a pas donné satisfaction aux attentes des chefs d'entreprise. Si les six premiers mois de 1995 ont encore été marqués d'une consolidation du niveau d'activité, les troisième et surtout quatrième trimestres se sont terminés dans un climat morose. L'année 1996 s'annonce difficile. Les prévisions de croissance ont été revues à la baisse et un ralentissement de l'évolution conjoncturelle se fait sentir tant aux Etats-Unis qu'en Europe.

S'il est vrai que les marchés de l'Asie et de l'Europe centrale et orientale affichent une croissance soutenue, la demande dans les pays de l'UE, qui sont nos principaux clients, reste hésitante. Cette situation se répercutera négativement sur l'activité de l'industrie luxembourgeoise.

Merkur: Quelles sont les lignes de force qui devraient guider l'action des chefs d'entreprise luxembourgeois afin d'assurer leur compétitivité?

La compétitivité de l'industrie luxembourgeoise est au coeur du débat, ceci dans un environnement économique de plus en plus international et de plus en

plus concurrentiel. Les efforts en vue de consolider, voire d'améliorer la compétitivité de nos entreprises, passent par plusieurs biais: améliorer la qualification du personnel, investir dans de nouveaux produits, favoriser l'investissement dans le capital à risque.

Une attention toute particulière doit être accordée à la maîtrise des coûts de production et, plus particulièrement, des coûts salariaux. Ces derniers ont tendance à augmenter, non seulement sur base des coûts directs, mais aussi sur base des coûts indirects, à savoir les charges sociales.

Jusqu'ici les charges sociales sont compétitives au Luxembourg, ceci par exemple par rapport à l'Allemagne où les charges salariales se chiffrent à 80% du salaire direct. En Allemagne, le rapport entre salaire net et coût salarial est de 1 à 3.

Le Luxembourg doit tout faire pour maintenir cet avantage de compétitivité également à l'avenir, ceci malgré le défi que constitue le financement de la sécurité sociale, notamment en rapport avec l'évolution démographique de notre population.

Merkur: Quelles mesures, selon vous, faudrait-il mettre en oeuvre pour lutter contre le chômage?

La lutte contre le chômage passe par tout un nombre de vecteurs: orientation et formation professionnelle, mobilité géographique des demandeurs d'emploi, mentalité de certains chômeurs, niveau des indemnités de chômage, fonctionnement de l'ADEM, etc...

Dans une approche plus offensive du problème du chômage, il faut avant tout stimuler la création de nouveaux emplois ou, du moins, tout faire pour consolider l'emploi.

A cet égard, la flexibilité de l'organisation du travail est très importante.

Au Luxembourg, les dispositions du droit de travail ont conduit vers des blocages considérables dans la capacité des entreprises de répondre de façon flexible aux exigences du marché. Une solution serait l'introduction d'un système de compensation d'heures prestées au-delà des huit heures légales sur une période de référence annuelle. Ce système permettrait aux PME de faire face à des aléas de la demande, tout en consolidant les emplois existants et en créant même de nouveaux emplois.

Entrevue avec M. Christian THIRY, Président du Groupement des Entrepreneurs du Bâtiment et des Travaux Publics

Merkur: Dans le secteur de la construction, la production a régressé en 1995. Quelles sont les prévisions pour l'avenir?

En effet, nous devons constater que l'activité dans notre secteur a, pour la troisième année consécutive, connu une évolution négative au cours de l'année passée. En 1995, la dégradation de la situation est surtout due à la forte régression de la branche du bâtiment. L'activité du génie civil, qui a déjà perdu beaucoup de son élan en 1994, suite à l'achèvement de plusieurs grands projets routiers, a pratiquement stagné.

La dégradation de la demande s'est aussi répercutée au niveau de la marche assurée. Cette dernière a pivoté autour de quatre mois, ce qui représente une durée largement en dessous de la normale.

Gagnez du temps et de l'argent - optimisez votre

GESTION DES SALAIRES

Pour établir rapidement et facilement vos salaires, profitez d'un logiciel performant produit et supporté par une équipe spécialisée (lux., fr., all., angl.).

- Système expert pour initiés et novices
- ULTRA-COMPLET, établit automatiquement: brut, net, gratification, décompte annuel, gestion du congé, congé extraordinaire, décompte maladie, chômage, repos, virements, saisies, cessions, interface comptable, rectification d'impôt, déclaration d'impôt, SNOCS, STATEC, extrait de compte, déclaration entrée et sortie, etc.

Solutions spécifiques pour branches particulières.

Plus de 100 installations - plus de 10.000 salaires

Garantie de la satisfaction - assistance illimitée!

Faites-vous installer gratuitement et sans aucune obligation votre version personnalisée par:

SOFT-KIS S.à.r.l. • Tél. 32 83 80 • Fax: 32 79 84

L'évolution de l'emploi a été également négative en 1995. Les contraintes conjoncturelles ont poussé les entreprises à réduire leurs effectifs d'environ 3,5%.

Contrairement à l'évolution des indicateurs cités ci-dessus, les salaires par tête ont fortement progressé ayant connu une augmentation de 3,8% du coût salarial par unité produite. Ces augmentations risquent de mettre en péril la compétitivité de nos entreprises. Dans ce contexte, je dois lancer un appel pressant aux syndicats et à leurs adhérents afin qu'ils fassent preuve de responsabilité et d'une certaine modération dans leurs revendications lors des négociations pour le renouvellement de la convention collective de travail actuellement en cours.

Quant aux perspectives de notre secteur, la confiance des chefs d'entreprise s'est nettement dégradée. Les prévisions de production ont fortement baissé ces derniers mois. Les carnets de commandes sont jugés en dessous de la normale. Partant, les chefs d'entreprise manifestent un pessimisme croissant quant à leur activité future, ce qui pourrait entraîner d'autres compressions d'effectifs.

Merkur: Quelle est l'influence de la concurrence transfrontalière sur le marché de la construction?

La pénétration de plus en plus importante du marché luxembourgeois par des entreprises étrangères a manifestement conduit à une sursaturation de notre marché national. Simultanément, nous constatons une évolution défavorable au niveau des prix ce qui met en question la rentabilité de nos entreprises. La présence massive d'entreprises étrangères est d'autant plus inquiétante puisqu'elles opèrent souvent en marge de la législation fiscale, sociale et du droit du travail. Afin d'éviter ce «dumping social» et de rétablir une situation de concurrence égale pour tous les acteurs de la construction, le Groupement des Entrepreneurs, ensemble avec d'autres organisations patronales, avait demandé l'institution de contrôles efficaces du respect de la législation luxembourgeoise. Suite à ces revendications, le Gouvernement a lancé des opérations de contrôle. Nous saluons ces initiatives et sommes d'avis qu'il faut poursuivre ces opérations de contrôle afin de créer une situation

de concurrence loyale dans tout le secteur de la construction.

Merkur: Quelles sont les conséquences de la loi «Commodo-Incommodo» sur le secteur de la construction?

La loi du 9 mai 1990 relative aux établissements dangereux, insalubres ou incommodes, dite commodo-incommodo, continue à compliquer sensiblement les procédures d'autorisation administratives. L'application pratique est caractérisée par un formalisme exagéré et par une imposition de normes, pour ne citer qu'une seule condition d'exploitation, parfois trop sévères. Pour nombre de projets, les autorisations se sont fait attendre, avec pour conséquence des retards de réalisation importants, engendrant une hausse des coûts pour l'investisseur et une incertitude quant au moment de démarrage des travaux. Les entreprises de construction, de concert avec les investisseurs, espèrent que la réforme de la loi en question, toujours en discussion, éliminera les incertitudes et les retards qui pèsent lourdement sur les projets d'investissement tant immobiliers que de génie civil.



1 2 3 4 AÉROPORTS EN DIRECT à partir de Luxembourg

Rendez-vous dans la ville de votre choix directement, partout en Europe. C'est rapide, c'est pratique et vous arriverez à destination bien en forme pour mener les négociations les plus délicates et conclure les contrats les plus intéressants.



LUXAVIATION S.A.

Aviation Générale Nationale - Aéroport de Luxembourg L-1110 Findel Tél.: 42 52 52-1 Fax: 42 71 40

Conférence monétaire de l'Association pour l'Union monétaire de l'Europe

Partie II

La place financière face aux défis de l'UME

Exposé de Monsieur Lucien THIEL,

**Directeur de l'Association des Banques et
Banquiers Luxembourgeois**

Si je m'en tenais à cette grande tradition européenne des beaux discours de dimanche, je vous chanterais maintenant les louanges d'une monnaie unique qui va stimuler sérieusement l'économie et les transactions financières et qui va faciliter énormément la vie aux banquiers en simplifiant leurs activités et en réduisant leurs risques. Je n'en ferai rien.

Mais, loin de moi aussi l'idée de sombrer dans cet europessimisme qui, à l'instar des cycles de la mode vestimentaire, resurgit à intervalles plus ou moins réguliers. Permettez-moi plutôt d'opter pour un euro-réalisme qui, sans cacher son ressort idéaliste, n'ignore pas pour autant les problèmes générés sur le terrain par l'intégration européenne.

Les hommes politiques ne cessent de nous le répéter comme s'il s'agissait de convertir des païens par la force verbale: l'Union monétaire européenne se fera - et elle se fera aux conditions et aux dates fixées à Maastricht. En clair: Ceux des pays-membres de l'Union européenne qui, d'ici l'été prochain rempliront les critères de convergence, verront leurs monnaies nationales figées en parités fixes à partir du 1^{er} janvier 1999. Deux ans et demi plus tard, leurs billets et pièces nationales - il y en a 112 milliards en circulation à l'heure actuelle - seront retirés de la circulation et remplacés définitivement par la monnaie unique.

Alors, comment s'appellera cette monnaie européenne? La désignation Ecu, qui serait de loin la plus logique et la plus adaptée, semblant déplaire au grand cocher de l'Union européenne, le Conseil européen est décidé à se mettre d'accord sur un nom au plus tard au Sommet de Madrid. Or, à deux semaines de cette date décisive, à en croire un sondage de l'Institut Wickert, 35% des Allemands sont en faveur de l'appellation Ecu. Seulement 12% seraient prêts à adopter le nom de Euro, si chaudement recommandée par les autorités allemandes, qui croyaient être sûres et certaines que leur opinion publique n'en veut pas



de l'Ecu. Comme quoi les responsables politiques peuvent parfois se tromper sur ce que veut le peuple.

L'utilisation de la désignation Ecu me semble donc nullement déplacée pour les besoins de la présente intervention.

Il va sans dire que le remplacement des monnaies nationales par l'Ecu aura ses répercussions sur une place financière comme la nôtre, étant donné que ses caractéristiques essentielles sont précisément l'imbrication internationale et l'orientation européenne.

Ces répercussions se feront sentir notamment dans les domaines de l'arbitrage, des euromarchés, des marchés de capitaux et des fonds d'investissements. Ce qui ne représente pas peu de chose puisque ces quatre activités sont les piliers porteurs sur lesquels repose la place.

- L'impact en matière d'arbitrage et de change

De par sa nature, le marché des devises sera affecté de façon directe et radicale puisque sa raison d'être disparaîtra en grande partie avec les monnaies nationales à l'intérieur de l'espace monétaire. On estime que l'activité de change se réduira de 1/5 en volume ce qui représente quelque 90 milliards \$ par jour.

Comparé aux autres centres financiers, le Luxembourg ne joue qu'un rôle marginal dans ce segment d'activité, sa part de marché oscillant autour de 1%, tandis que Londres se taille un bon 1/4. Il en résulte que la compression massive de l'activité de change et sa concentration sur les "grandes" devises, à savoir le dollar, le yen et, bien sûr, l'Ecu, n'ébranlera pas trop notre place.

Toujours est-il que l'arbitrage représente actuellement pour nos banques un revenu de quelque 7 milliards de francs - c.-à-d. 4% de l'ensemble des revenus. Nous risquons de perdre une partie plus ou moins importante de ce revenu.

Il est évident, par contre, que le glissement vers les "grandes" devises représente une opportunité pour un centre financier versé en opérations de change. Mais à voir la concentration de cette activité en d'autres endroits (p.ex. à Londres) et vu les récentes décisions stratégiques de certains grands groupes

bancaires, telle la Deutsche Bank qui, de 26, réduit ses centres d'arbitrage à 4 sur le plan mondial, il y a fort à parier qu'à l'avenir le marché des devises ne figurera pas parmi les grands créneaux de notre place.

- L'impact sur les marchés des capitaux

L'introduction de la monnaie unique à la place des monnaies nationales affectera de même un segment d'activité de la place qui a connu une évolution assez spectaculaire dans un passé rapproché. Je vise les obligations émises en LUF qui ont connu une véritable flambée en 1994 et qui vont probablement atteindre, voire dépasser encore ce niveau record cette année-ci. Parties d'un volume de 80 milliards de francs en 1989, les obligations en LUF ont totalisé presque 400 milliards l'année passée.

Cette activité s'estompera forcément avec la transition vers la monnaie unique. Reste à voir dans quelle mesure les banques de la place sauront mettre à profit leur incontestable expérience en la matière en se rabattant sur l'Ecu et en se lançant dans le marché des émissions obligataires dans la monnaie européenne.

- L'impact sur les euro-marchés

A l'instar des marchés de change, le passage à la monnaie unique entraînera la disparition des euro-marchés en monnaies nationales européennes. Comme ces marchés reposent sur la gestion d'avoires dans une monnaie nationale donnée en dehors du pays d'origine, la disparition des monnaies nationales leur enlèvera toute raison d'être.

Une relève, du moins partielle, par l'Ecu est théoriquement envisageable, notamment pendant la phase initiale où pas toutes les monnaies européennes auront rejoint le club monétaire. Mais ceci dépendra en grande partie de la façon dont on manipulera l'instrument de la réserve minimum à l'intérieur de l'espace Ecu. J'y reviendrai dans un instant.

Le poids que représente le Luxembourg dans ces euromarchés est considérable. Avec un volume total de plus de 450 milliards de \$US, notre part de marché se situe aux environs de 12%. Les eurodevises interviennent là-dedans à raison de 80%, avec, en tête, le DM qui représente à lui seul presque la moitié des dépôts.

Vu l'envergure des euromarchés en devises européennes sur la place de Luxembourg, leur disparition se fera ressentir inévitablement pour nos banques au niveau de la somme bilantaire. Or, qui dit rétrécissement du total bilantaire, dit réduction de la marge sur intérêts qui, elle, représente 2/3 du revenu global de nos banques.

- L'impact sur les fonds d'investissement

Autre bastion de la place qui risque d'être ébranlé par l'introduction de la monnaie unique: la gestion des organismes de placement collectifs ou fonds d'investissement. Cette activité a connu, elle aussi, une évo-



lution spectaculaire, le nombre des OPC ayant décuplé en dix ans et le volume des avoires gérés s'étant multiplié par 25. Aujourd'hui le Luxembourg peut se targuer d'être le numéro 4 parmi les centres mondiaux de l'industrie des fonds, les trois premiers étant les Etats-Unis, la France et le Japon.

Ce beau fleuron de la place risque, lui aussi, d'être terni par la monnaie unique du fait de la disparition des fonds obligataires et des fonds monétaires en devises européennes. Mais, là encore, l'Ecu pourrait combler, du moins en partie, le trou laissé par la disparition des diverses monnaies européennes. Contrairement au marché des devises qui a plutôt tendance à se concentrer à Londres, l'activité OPC pourrait bel et bien s'enraciner pour de bon à Luxembourg.

Le savoir-faire que les opérateurs de la place ont acquis au cours de la décennie passée et l'environnement encore globalement favorable qu'offrent notre législation et notre réglementation à l'industrie des fonds d'investissement, devraient contribuer à consolider, voire à développer cette activité sur le site. C'est aux responsables, aussi bien du côté politique que du côté de la surveillance prudentielle, de veiller au grain et d'éviter toute perte de compétitivité dans ce domaine convoité par pas mal de places.

L'harmonisation de la réserve minimum

Permettez-moi de m'attarder un instant à cette fameuse réserve minimum que le passage à la monnaie unique risque d'entraîner pour l'euromarché et donc pour nos banques.

A l'instar de la pratique notamment en Allemagne, où la Bundesbank exige un dépôt (non rémunéré) selon l'envergure des engagements des banques - ceci afin de contrôler l'expansion de la masse monétaire - le Traité de Maastricht a conféré à la future Banque centrale européenne le droit d'imposer une réserve minimum aux banques.

Il n'est donc pas exclu que le Luxembourg, en tant que passager du premier wagon de l'Union monétaire, perde l'un de ses principaux atouts. Car c'est précisément l'absence d'une telle réserve minimum qui, à l'époque, a amené les banques allemandes à s'établir à Luxembourg et à en faire l'un des centres de l'euromarché.

L'Union monétaire une fois en place, les responsables de la Banque centrale à Francfort auront à choisir d'abord entre une généralisation et un abandon de la réserve minimum, ensuite, le cas échéant, entre une rémunération de ces dépôts forcés et une non-rémunération comme la pratiquent actuellement l'Allemagne et la France.

Si déjà on n'échappait pas à une généralisation de la réserve, les responsables devraient au moins veiller à une rémunération de ces dépôts, et ceci à un taux le plus proche possible du marché. Faut de quoi la naissance d'un marché de "l'euro-Ecu", c.-à-d. d'un nouveau marché offshore en bordure de l'espace Ecu

- à Londres ou à Zurich p.ex. - deviendrait inévitable. Il est donc dans l'intérêt des banques aussi bien que dans celui des gouvernements des pays de la zone Ecu que le différentiel d'intérêt entre le marché domestique et l'euromarché soit réduit le plus possible ce qui ne peut se faire qu'à travers une rémunération adéquate des dépôts auprès de la Banque centrale.

Dans cet ordre d'idées, on peut d'ailleurs se poser la question, dans quelle mesure le traité de Maastricht ne laisserait pas une marge de manoeuvre pour la création de zones franches à l'intérieur du territoire de l'Union monétaire. A l'instar du centre offshore de New York, premier en son genre, une telle zone franche pourrait domicilier des opérations en Ecu avec des résidents hors Union, fixant de la sorte l'activité en Ecu à l'intérieur de celle-ci. L'idée d'un tel centre offshore, basé sur un statut fiscal et réglementaire à part, vaut certainement d'être creusée, notamment par nos responsables politiques.

Et l'Union monétaire belgo-luxembourgeoise ?

Avant d'en venir au dernier chapitre de mon intervention qui aura trait au coût matériel direct de l'Union monétaire, je voudrais ne fût-ce qu'effleurer un sujet qui préoccupe notre pays en tant que partenaire - de longue date - d'une union monétaire avec nos voisins belges.

Alors que la participation du Luxembourg à l'Union monétaire européenne est d'ores et déjà acquise, il se pourrait que, dû à sa situation financière plus que précaire, la Belgique rate le premier coche de l'UEM. Dans ce cas, une dévaluation du BEF par rapport à l'Ecu ne serait pas à exclure. Or, les banques luxembourgeoises ayant traditionnellement des actifs importants en BEF alors que les passifs sont libellés en LUF, des moins-values de change importantes pourraient en résulter.

Vu l'effet direct d'un tel divorce (momentané) sur les résultats de nos banques traditionnelles, on ne peut que souhaiter une entrée parallèle des deux partenaires dans leur nouvelle union monétaire élargie.

De toute façon, l'addition du passage à la monnaie unique promet d'être salée pour nos banques.

Le coût technique de la transition

D'après un sondage de l'ABBL, les banques de la place s'attendent à un coût global de quelque 8 milliards de francs. Vu l'utilisation intensive du traitement électronique des données par le secteur, la part du lion de ce montant sera absorbé par l'adaptation des systèmes informatiques aux nouvelles données, part estimée à plus de 2/3 du coût total.

Ces estimations varient toutefois d'une banque à l'autre, notamment en fonction de la taille et de l'orientation commerciale. Ainsi une banque de dimension réduite avec une palette d'activités restreinte, ne sera pas mise à contribution dans la même mesure que les grandes banques de la place qui entretiennent un réseau d'agences à travers le pays. Ces dernières estiment que le coût de leur adaptation à la nouvelle monnaie s'élèvera à plus de 500 millions de

francs par banque. Ce qui ne restera pas sans affecter passagèrement leurs résultats et par conséquent leur apport fiscal.

Il y a toutefois lieu de préciser que, toutes proportions gardées, nos banques s'en tireront probablement à moins de frais que leurs concurrents étrangers. En effet, les moyennes calculées ailleurs avoisinent le double du coût auquel s'attendent nos banques, ceci en raison de la taille des réseaux d'agences et aussi du fait que nos banques travaillent depuis toujours dans un environnement multi-devises avec une informatique adaptée en conséquence.

Conclusions

Tout cela peut vous paraître bien pessimiste, puisque mon énumération ne comportait que risques et désavantages. Il est donc grand temps que je sorte le côté positif. Ceci d'autant plus que vous me demanderiez à juste titre, si dans ces conditions nos banques ne devraient pas s'opposer vigoureusement à une monnaie unique et si nos responsables politiques ne devraient pas sortir illico le pays de l'UME.

Mais, n'ayez crainte: la place financière n'a pas l'intention de se détourner ni des accords de Maastricht, ni de ceux qui doivent les transposer en politique nationale.

Même si les nombreux défis auxquels nos banques se voient confrontées dans le contexte de l'Union monétaire peuvent effrayer et décourager à première vue, les arguments ne manquent pas qui plaident en faveur de cette Union. Celle-ci recèle en effet pas mal d'opportunités qui promettent de dédommager largement les banques des séquelles subies du fait de la disparition des activités basées sur la multitude des devises européennes.

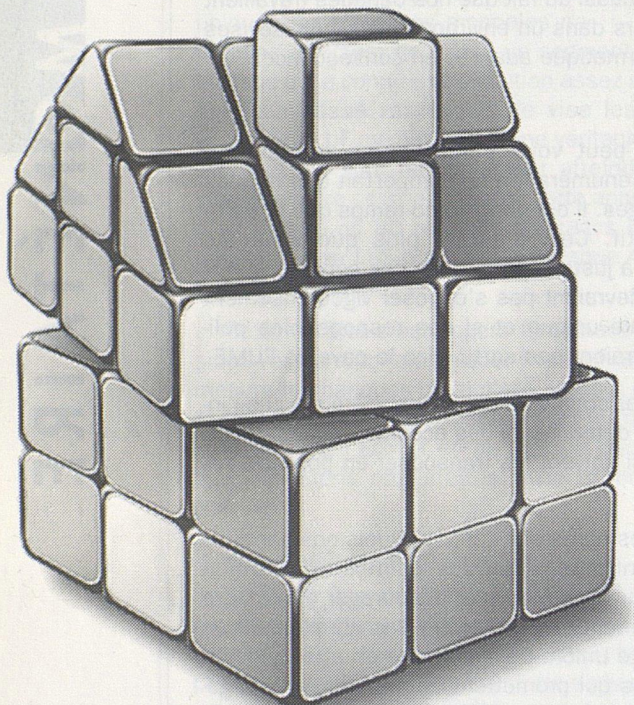
Ainsi, il faudrait apprécier à leur juste valeur aussi bien les économies d'échelle pouvant résulter de la concentration sur une monnaie unique au niveau de l'organisation interne des banques, que la réduction des risques inhérents aux aléas des cours de change. Et il ne faut surtout pas sous-estimer l'impact formidable - bien que guère quantifiable à l'heure actuelle - qu'aura la monnaie unique sur l'évolution des échanges commerciaux dans une zone à monnaie unique. Rien que ce coup de vitamine pour l'économie européenne devrait suffire à contrebalancer le coût direct et indirect que représente la réalisation de l'Union monétaire pour le secteur bancaire.

Pour la place de Luxembourg qui verra diminuer, voire disparaître certains créneaux qui ont fait son bonheur dans le passé, la transition ne sera certes pas facile ni commode. Mais elle pourra être tout à fait salubre du fait qu'elle oblige l'ensemble des acteurs, les hommes politiques aussi bien que les opérateurs financiers, à faire preuve d'imagination, d'innovation et de dynamisme.

Je suis convaincu que notre centre financier est prêt à s'engager dans cette cure de régénération. Notre patient dispose encore de suffisamment d'atouts pour pouvoir endurer l'épreuve et pour en sortir non rabougri, mais rajeuni.

BHW DISPO 2000

Das Rücklagenkonto. Jetzt und in Zukunft.



Fachgerecht renovieren ...
... günstig finanzieren.

- * Ob Werterhaltung oder Sanierung.
- * Ob Innenausbau oder Dach- und Fassadengestaltung.
- * Ob sofort notwendig oder in der Zukunft geplant.

Rechnen Sie mit uns.



BHW • 5, rue Pierre d'Aspelt, L-1142 Luxembourg
Telefon 44 88 44-1 • Telefax 44 88 44-34



SPUERKEESS



Confédération Générale
de la Fonction Publique



LA LUXEMBOURGEOISE

*Die SPUERKEESS, die CGFP und die Berufsagenten
der LA LUXEMBOURGEOISE sind die
BHW-Bausparpartner im Großherzogtum Luxemburg*

Coupon bitte ausfüllen und einsenden an:
BHW • B. p. 556, L-2015 Luxembourg

Ja, ich möchte Informationen über

- den „BHW DISPO 2000“ als mein persönliches Rücklagenkonto
- die „Sofortfinanzierung“ eines BHW DISPO 2000
- die „Steuervorteile durch Bausparen“ mit BHW DISPO 2000
- den „BHW-Geschenkbausparvertrag“ im DISPO 2000
- Ja, ich möchte sofort einen Termin für eine Beratung über den Bausparvertrag „BHW DISPO 2000“

Name: _____ Vorname: _____

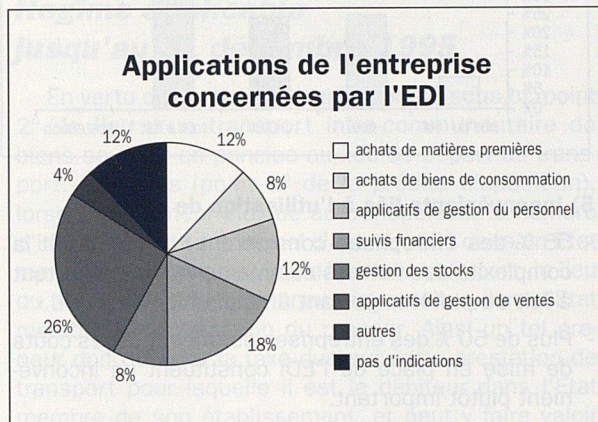
Straße/Nr.: _____

PLZ/Ort: _____

Geburtsdatum: _____ Telefonnummer: _____

Beschäftigt bei: _____

Enquête sur l'utilisation de l'EDI au Grand-Duché de Luxembourg



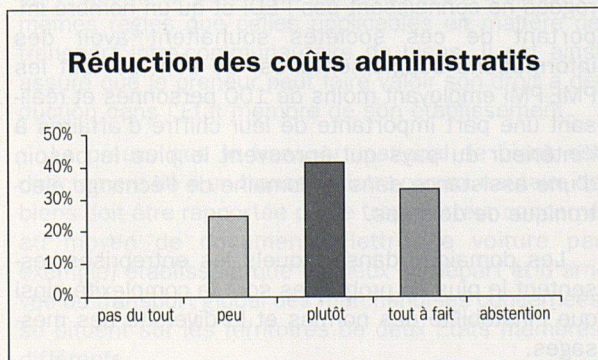
Remarques liminaires :

Donnant suite à la campagne de sensibilisation à l'échange électronique de données lancée par la Chambre de Commerce au cours du premier semestre 1994, une enquête sur l'utilisation de l'EDI au Grand-Duché de Luxembourg a été réalisée par la Chambre de Commerce au cours du deuxième trimestre de l'année 1995 auprès d'un échantillon représentatif comprenant les différents secteurs de l'économie luxembourgeoise sur base d'un envoi postal sans suivi téléphonique.

Le but de cette enquête a été de mieux pouvoir appréhender le degré et le niveau d'utilisation de l'EDI auprès des milieux d'affaires luxembourgeois dans l'optique de recenser d'éventuels besoins de sensibilisation, d'information et de formation.

Le questionnaire comprenait 19 questions en plus de trois questions ayant trait au profil des entreprises interrogées.

La structure des questions visait à mener l'entreprise questionnée de façon structurée à travers les différents domaines d'interrogation :



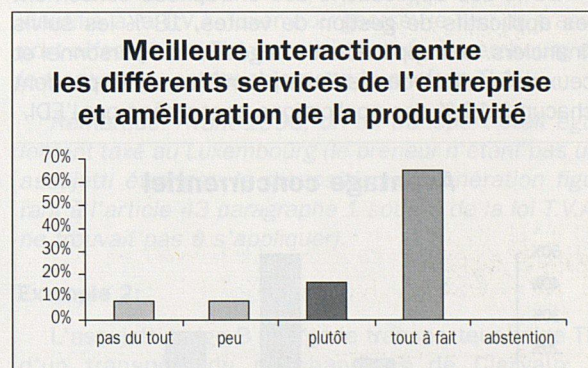
- connaissance de l'EDI
- contexte d'utilisation
- formation et information en matière d'EDI
- avantages et inconvénients de l'EDI
- pratique EDI
- l'avenir EDI

Les résultats présentés ci-après ne représentent qu'un résumé des questions les plus significatives.

Considérations générales

L'échange électronique de données devient une réalité de plus en plus indispensable dans la globalisation des échanges économiques actuels. L'internationalisation des activités économiques et commerciales ainsi que l'accroissement des prestations rendues entre opérateurs économiques impliquent une accélération de la transmission des données tout en permettant le maintien de leur fiabilité, la simplification du stockage de ces données et la facilitation d'accès.

La compétitivité des entreprises est de plus en plus conditionnée par ces exigences. Le transfert électronique de données permet aux entreprises de satisfaire à ces besoins par le fait qu'il assure la transmission directe, entre ordinateurs, de données structurées et normalisées. L'introduction de l'EDI débouche sur un renforcement d'un partenariat entre entreprises et exige une rigueur stricte de la qualité au niveau du traitement et de l'échange des informations.



Résultats de l'enquête

1) Profil des entreprises ayant répondu à l'enquête

- secteurs d'activité

70 % des entreprises sont prestataires de services
24 % des entreprises ont une activité industrielle
4 % sont des administrations publiques
2 % n'ont pas fourni d'indications

- effectifs des entreprises

9 % des entreprises emploient plus de 500 personnes
17 % des entreprises emploient entre 101 et 500 personnes
20 % des entreprises emploient entre 51 et 100 personnes
30 % des entreprises emploient entre 11 et 50 personnes

20 % des entreprises emploient moins de 10 personnes

4 % des entreprises n'ont pas fourni d'indications

- degré d'internationalisation des entreprises

13 % des entreprises font plus de 50 % de leur chiffre d'affaires à l'étranger

17 % des entreprises font entre 21 et 50 % de leur chiffre d'affaires à l'étranger

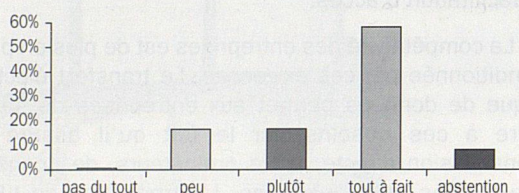
57 % des entreprises font moins de 21 % de leur chiffre d'affaires à l'étranger

12 % des entreprises n'ont pas fourni d'indications

2) Connaissance de l'EDI

63 % des entreprises ne connaissent pas l'EDI et parmi celles ne connaissant pas l'EDI, 41 % éprouvent un besoin supplémentaire d'informations.

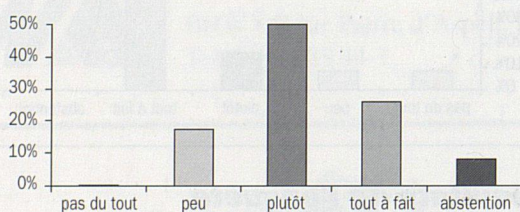
Meilleure qualité de service à la clientèle



3) Applications de l'entreprise concernées par l'EDI

26 % des applications des entreprises concernent les applicatifs de gestion de ventes, 18 % les suivis financiers. Les applicatifs de la gestion du personnel et ceux des achats de matières premières correspondent chacun à 12 % des applications concernées par l'EDI.

Avantage concurrentiel

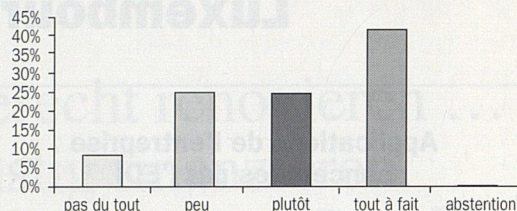


4) Motivations des entreprises à pratiquer l'EDI.

- Plus de 70 % des entreprises considèrent la réduction des coûts administratifs comme motivation tout à fait importante, voire plutôt importante.
- Plus de 80 % des entreprises reconnaissent une meilleure interaction entre les services de l'entreprise et une amélioration de la productivité comme une motivation tout à fait, voire plutôt importante.
- Pratiquement 60 % des entreprises considèrent une meilleure qualité de service à la clientèle comme motivation tout à fait importante.
- 70 % des entreprises estiment que l'avantage concurrentiel représente une motivation plutôt, voire tout à fait importante.

- 65 % des entreprises sont d'avis que la sécurité et la fiabilité dans la transmission des informations sont tout à fait, voire plutôt importantes.

Sécurité et fiabilité dans la transmission des informations



5) Inconvénients liés à l'utilisation de l'EDI.

- 55 % des entreprises considèrent l'instabilité et la complexité des normes comme un inconvénient tout à fait ou plutôt important à l'utilisation de l'EDI.
- Plus de 50 % des entreprises estiment que les coûts de mise en place de l'EDI constituent un inconvénient plutôt important.

6) Environnement juridique

92 % des entreprises n'ont pas connu de problèmes juridiques liés à l'EDI.

7) Origine de l'initiative EDI

54 % des entreprises ont elles-mêmes été à l'origine de leur projet EDI et 31 % des entreprises y ont été amenées par leurs clients.

8) Système d'exploitation

40 % des entreprises utilisent Windows comme système d'exploitation de leur application EDI, 20 % utilisent MS-DOS et 13 % utilisent UNIX.

9) Profil des entreprises intéressées par l'EDI

- 83 % des entreprises intéressées par l'EDI sont des prestataires de services, 17 % des sociétés industrielles.
- 30 % des entreprises intéressées emploient moins de 10 personnes, 58 % des entreprises emploient entre 11 et 100 personnes.
- 59 % des entreprises intéressées font moins de 10% de leur chiffre d'affaires à l'étranger.

Conclusions :

On constate qu'une majorité des entreprises interrogées ne connaissent pas l'EDI et qu'un nombre important de ces sociétés souhaitent avoir des informations supplémentaires. Ce sont surtout les PME-PMI employant moins de 100 personnes et réalisant une part importante de leur chiffre d'affaires à l'intérieur du pays qui éprouvent le plus le besoin d'une assistance dans le domaine de l'échange électronique de données.

Les domaines dans lesquels les entreprises ressentent le plus de problèmes sont la complexité ainsi que l'instabilité des normes et la diversité des messages.

Régime de T.V.A. applicable aux transports de biens dont les lieux de départ et d'arrivée sont situés dans le même Etat membre et qui sont directement liés à des transports intra-communautaires de biens

Régime applicable jusqu'au 31 décembre 1995

En vertu de l'article 17 paragraphe 2 sous b), point 2°, le lieu d'un transport intra-communautaire de biens se situe en principe au lieu de départ du transport. Toutefois (point 3° de la prédite disposition), lorsque le preneur indique au transporteur le numéro d'identification sous lequel il est identifié dans un Etat membre autre que celui du départ du transport, le lieu du transport intra-communautaire se situe dans l'Etat membre d'identification du preneur. Ainsi un tel preneur doit déclarer la taxe due sur cette prestation de transport pour laquelle il est le débiteur dans l'Etat membre de son établissement, et peut y faire valoir son droit à déduction de sorte qu'un recours à la procédure de remboursement n'est pas nécessaire.

Conformément au point 1° du prédit paragraphe 2 sous b), un transport de biens qui commence et finit dans un même Etat membre (transport national) se situe dans le champ d'application de la T.V.A. de cet Etat membre. Dans la mesure où un tel transport était directement lié à un transport intra-communautaire de biens et que le preneur était un assujetti étranger identifié à la T.V.A. et bénéficiant du droit de déduction, ce transport était, jusqu'au 31 décembre 1995, exonéré de la taxe au titre de l'article 43 paragraphe 1 lettre t) de la loi T.V.A., la procédure de remboursement étant ainsi évitée dans le chef du preneur.

Régime applicable à partir du 1er janvier 1996

A partir du 1er janvier 1996, la prédite exonération d'un transport national de biens tombe à néant sans qu'il y ait pour autant nécessité, dans le cas visé ci-dessus, d'un recours à la procédure de remboursement. En effet, il y a innovation en ce sens qu'un transport national de biens est assimilé à un transport intra-communautaire de biens lorsque ce transport national est directement lié à un transport intra-communautaire de biens. Le lieu d'un tel transport national se détermine par conséquent d'après les mêmes règles que celles applicables en matière de transport intra-communautaire de biens. Il est ainsi assuré que le preneur peut faire valoir son droit à déduction dans l'Etat membre de son établissement.

La preuve que le transport national de biens est directement lié à un transport intra-communautaire de biens doit être rapportée par le transporteur concerné au moyen de documents (lettre de voiture par exemple) établissant que les lieux de départ et d'arrivée du transport global des marchandises concernées se situent sur les territoires de deux Etats membres différents.

Les exemples suivants servent à illustrer le nouveau régime en la matière.

Exemple 1:

L'assujetti luxembourgeois L charge le transporteur luxembourgeois TL1 du transport de marchandises de Clervaux à Luxembourg. Il charge un autre transporteur luxembourgeois TL2 du transport de Luxembourg à Bruxelles. L indique aux deux transporteurs TL1 et TL2 son numéro d'identification à la T.V.A. luxembourgeoise et il leur communique par écrit les lieux de départ et d'arrivée du transport global.

- Le transport intra-communautaire de Luxembourg à Bruxelles effectué par TL2 est taxable au Luxembourg, le lieu de départ se situant au Luxembourg et le preneur étant identifié à la T.V.A. luxembourgeoise. TL2 est le redevable de la taxe.

- Le transport de Clervaux à Luxembourg dont le lieu se situe au Luxembourg, réalisé par TL1, est directement lié à un transport intra-communautaire de biens. Il est par conséquent assimilé à un transport intra-communautaire de biens. Le preneur (L) étant identifié à la T.V.A. luxembourgeoise, le lieu du transport effectué par TL1 est maintenu au Luxembourg et le transport y est taxable dans le chef de TL1.

Remarque: Avant 1996, un tel transport était également taxé au Luxembourg (le preneur n'étant pas un assujetti étranger, la disposition d'exonération figurant à l'article 43 paragraphe 1 sous t) de la loi T.V.A. ne trouvait pas à s'appliquer).

Exemple 2:

L'assujetti belge B charge le transporteur belge TB d'un transport de marchandises de Clervaux à Bruxelles. TB charge un transporteur luxembourgeois TL du transport des marchandises de Clervaux à Luxembourg. Le transport de Luxembourg à Bruxelles est réalisé par TB lui-même. Dans la lettre de voiture, TB communique à TL les lieux de départ (Clervaux) et d'arrivée (Bruxelles) du transport global. B et TB indiquent respectivement à TB et à TL leurs numéros d'identification à la T.V.A. belge.

- La prestation de transport effectuée par TB englobe le transport de Clervaux à Bruxelles (transport intra-communautaire de biens). Le lieu de départ se situant au Luxembourg mais le preneur (B) ayant indiqué à TB son numéro d'identification à la T.V.A. belge, le lieu de la prestation de transport effectuée par TB se situe en Belgique où TB est le redevable de la taxe.

- Le transport de Clervaux à Luxembourg dont le lieu se situe au Luxembourg, réalisé par TL, est en lien direct avec un transport intra-communautaire de

biens. Il est par conséquent assimilé à un transport intra-communautaire de biens. Le preneur TB ayant indiqué à TL son numéro d'identification à la T.V.A. belge, le lieu du transport effectué par TL est réputé se situer en Belgique où le preneur TB est redevable de la taxe.

Remarque: Avant 1996 ce transport se situait au Luxembourg et il y était exonéré de la taxe (article 43 paragraphe 1 sous t) de la loi T.V.A.).

Exemple 3:

L'assujetti belge B charge le transporteur luxembourgeois TL du transport de marchandises de Luxembourg à Bruxelles. TL réalise le transport de Luxembourg à Arlon et charge un transporteur belge TB du transport d'Arlon à Bruxelles. TL communique à TB, dans la lettre de voiture, les lieux de départ (Luxembourg) et d'arrivée (Bruxelles) du transport global. B indique à TL son numéro d'identification à la T.V.A. belge et TL indique à TB son numéro d'identification à la T.V.A. luxembourgeoise.

- La prestation de transport réalisée par TL englobe le transport de Luxembourg à Bruxelles (transport intra-communautaire de biens). Le lieu de départ se situant au Luxembourg mais le preneur (B) ayant communiqué à TL son numéro d'identification à la T.V.A. belge, le lieu de la prestation de transport effectuée par TL se situe en Belgique où le preneur B est redevable de la taxe.

- Le transport d'Arlon à Bruxelles dont le lieu se situe en Belgique, réalisé par TB, est directement lié à un transport intra-communautaire de biens. Il est par conséquent assimilé à un transport intra-communautaire de biens. Le preneur (TL) ayant communiqué à TB son numéro d'identification à la T.V.A. luxembourgeoise, le lieu du transport effectué par TB est réputé se situer au Luxembourg où le preneur TL est redevable de la taxe.

Remarque: Avant 1996, le lieu d'un tel transport se situait en Belgique et il y était exonéré de la taxe.

Exemple 4:

L'assujetti luxembourgeois L charge le transporteur belge TB du transport de marchandises de Bruxelles à Clervaux. TB réalise le transport de Bruxelles à Luxembourg et charge le transporteur luxembourgeois TL du transport de Luxembourg à Clervaux. TB communique à TL, dans la lettre de voiture, les lieux de départ (Bruxelles) et d'arrivée (Clervaux) du transport global. L indique à TB son numéro d'identification à la T.V.A. luxembourgeoise et TB indique à TL son numéro d'identification à la T.V.A. belge.

La prestation de transport effectuée par TB englobe le transport de Bruxelles à Clervaux (transport intra-communautaire de biens). Le lieu de départ se situant en Belgique mais le preneur (L) ayant communiqué à TB son numéro d'identification à la T.V.A. luxembourgeoise, le lieu du transport intra-communautaire de biens de TB se situe au Luxembourg où le preneur L est redevable de la taxe.

Le transport de Luxembourg à Clervaux dont le lieu se situe au Luxembourg, réalisé par TL, est directe-

ment lié à un transport intra-communautaire de biens. Il est par conséquent assimilé à un transport intra-communautaire de biens. Le preneur (TB) ayant indiqué à TL son numéro d'identification à la T.V.A. belge, le lieu du transport effectué par TL se situe en Belgique où le preneur TB est redevable de la taxe.

Remarque: Avant 1996, un tel transport se situait au Luxembourg et il y était exonéré de la taxe (article 43 paragraphe 1 sous t) de la loi T.V.A.).

Exemple 5:

L'assujetti luxembourgeois L charge le transporteur luxembourgeois TL1 du transport de marchandises de Clervaux à Naples. TL1 ne participe pas activement au transport. Il charge le transporteur luxembourgeois TL2 du transport de Clervaux à Luxembourg. Il charge un autre transporteur luxembourgeois TL3 du transport de Luxembourg à Rome. Enfin il charge un transporteur italien TI du transport de Rome à Naples. Dans la lettre de voiture en possession de TL2, TL3 et TI figurent les lieux de départ (Clervaux) et d'arrivée (Naples) du transport global. L et TL1 indiquent à TL2 respectivement à TL2, TL3 et TI leurs numéros d'identification à la T.V.A. luxembourgeoise.

La prestation de transport réalisée par TL1 englobe le transport de Clervaux à Naples (transport intra-communautaire de biens). Le lieu de départ se situant au Luxembourg et le preneur (L) étant identifié à la T.V.A. luxembourgeoise, le lieu de la prestation de transport effectuée par TL1 se situe au Luxembourg, et elle y est taxable dans le chef de TL1.

Le transport de Clervaux à Luxembourg dont le lieu se situe au Luxembourg, réalisé par TL2, est directement lié à un transport intra-communautaire de biens. Il est par conséquent assimilé à un transport intra-communautaire de biens. Le preneur (TL1) étant identifié à la T.V.A. luxembourgeoise, le lieu du transport effectué par TL2 est maintenu au Luxembourg et le transport y est taxable dans le chef de TL2.

Remarque: Avant 1996, un tel transport était également taxé au Luxembourg (le preneur n'étant pas un assujetti étranger, la disposition d'exonération figurant à l'article 43 paragraphe 1 sous t) de la loi T.V.A. ne trouvait pas à s'appliquer).

Le transport intra-communautaire de biens de Luxembourg à Rome réalisé par TL3 se situe au Luxembourg étant donné que le lieu de départ est au Luxembourg et que le preneur (TL1) est identifié à la T.V.A. luxembourgeoise. Ce transport intra-communautaire de biens est donc taxable au Luxembourg dans le chef de TL3.

Le transport de Rome à Naples dont le lieu se situe en Italie, réalisé par TI est directement lié à un transport intra-communautaire de biens. Il est par conséquent assimilé à un transport intra-communautaire de biens. Le preneur (TL1) ayant communiqué à TI son numéro d'identification à la T.V.A. luxembourgeoise, le lieu du transport effectué par TI se situe au Luxembourg où TL1 est redevable de la taxe.

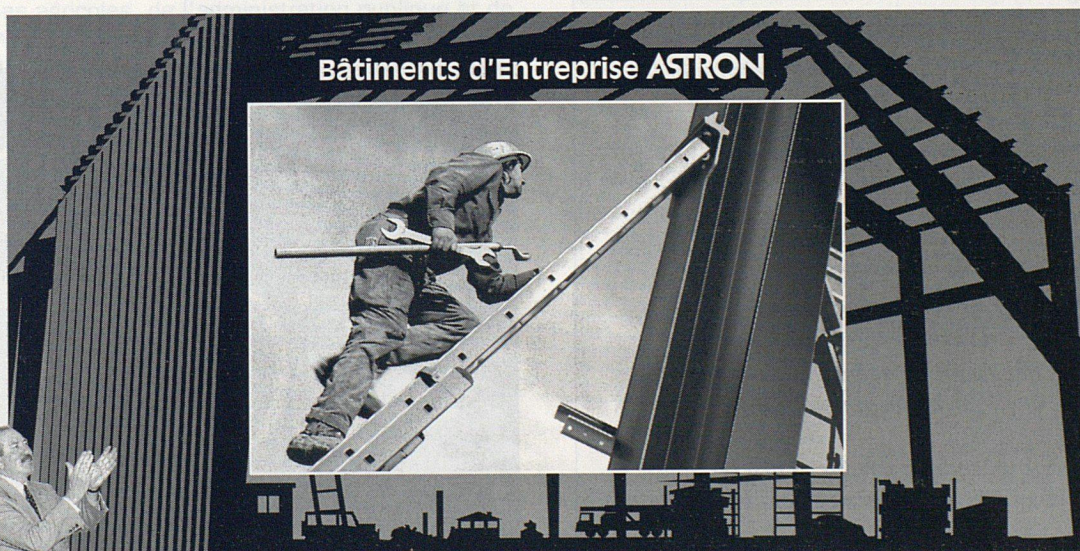
Remarque: Avant 1996, le lieu d'un tel transport se situait en Italie et le transport y était exonéré de la taxe.

Marchés Publics

Seuils applicables aux marchés couverts par les directives CE:

Période de référence: 1.1.1996 - 31-12-1997

A. Marchés Publics: Etat, communes, syndicats de communes et établissements publics		
	<i>Seuil en ECUS</i>	<i>Contrevaleur en LUF</i>
Marchés publics de Travaux	5.289.883	208.911.935
Marchés publics de Fournitures ou de Services		
Etat	137.537	5.431.710
Communes, syndicats de communes et établissements publics	211.595	8.356.477
B. Marchés publics dans les secteurs de l'eau, de l'énergie, des transports et des télécommunications		
1. Entités publiques		
Marchés publics de Travaux	5.289.883	208.911.935
Marchés publics de Fournitures ou de Services:		
secteurs eau, énergie et transports	423.191	16.712.955
secteur télécommunications	600.000	23.695.640
2. Entités privées		
Marchés de travaux	5.000.000	197.463.667
Marchés de Fournitures ou de Services	400.000	15.797.093
C. Obligations de pré-information/avis périodique		
Marchés de Fournitures ou de Services	750.000	29.619.550



Beaucoup de chefs d'entreprise du Luxembourg se félicitent d'avoir choisi ASTRON et ses bâtisseurs comme partenaires pour leurs constructions...

Faites comme eux, et contactez le bâtisseur-ASTRON local ou Commercial Intertech S.A. L-9202 Diekirch, Luxembourg
Tél. 8 02 91-1 Fax: 80 34 66

ASTRON Building Systems
Les bâtisseurs de qualité



Séminaire:**Gestion des déchets, une nécessité pour l'entreprise**

Dans le cadre du cycle de séminaires "Les jeudis verts", la Chambre de Commerce organisera en collaboration avec la Chambre de Commerce de Meurthe-et-Moselle et la Chambre de Commerce du Luxembourg Belge un deuxième séminaire portant sur la gestion des déchets. Le séminaire aura lieu le **28 mars 1996 à 14h00 à la «Maison de la Formation», Centre Jean Monnet à Longwy.**

Thèmes:

Intérêts et enjeux d'une gestion optimale des déchets

par M. Vissers, Gestionnaire de projets, Eureco S.à r.l.

Donner une deuxième vie aux déchets plastiques

par Mme Fueri, Directeur général, Recyplast S.A.

Valorisation et recyclage du verre

par M. Kinnen, Directeur, Luxglassrecycling

**La gestion des déchets au sein de l'entreprise
Expériences vécues par Dupont de Nemours S.A.**

par M. Werner, Directeur des Relations Publiques, Dupont de Nemours S.A.

Les entreprises intéressées peuvent s'inscrire à la Chambre de Commerce auprès de Mlle Edith Stein, tél.: 42 39 39-316, fax: 43 83 26.

**Internationale
Ausstellung über
"Öko-Industrien"**

Die Industrie-und Handelskammer der Mosel veranstaltet zum dritten Mal in Metz am **23., 24. und 25. April 1996** die Internationale Ausstellung über "Öko-Industrien".

Diese Ausstellung, die sich hauptsächlich an Unternehmen richtet, die auf dem Gebiet des Umweltschutzes tätig sind, ist die Folge von zwei ähnlichen Veranstaltungen, die im April 1993 und Dezember 1994 stattgefunden haben.

Diese Ausstellungen haben jedes Mal im Saar-Lor-Lux Raum beträchtliche wirtschaftliche Folgewirkungen gehabt.

Das Ziel dieser Veranstaltung ist es, Technologien, Anlagen und Know-how zu präsentieren, die augenblicklich auf dem europäischen Markt verfügbar sind und die dem Umweltschutz dienen.

Diese Veranstaltung bietet auch die Gelegenheit, Umweltexperten zu treffen, sowie Kontakte zwischen Herstellern und Abnehmern zu organisieren.

Für weitere Informationen, wenden Sie sich bitte an Frau Carine Hardt, Handelskammer Luxemburg, Tel.: 42 39 39-314.

select *private holiday services*
Travel

*Nous vous conduisons
vers de nouveaux horizons...*

SELECT TRAVEL
*une nouvelle agence de voyages,
un concept nouveau.*

*Dans un cadre agréable et discret, nous
vous offrons un service personnalisé.*

*Un personnel qualifié est à votre disposition
du lundi au vendredi de 9:00 à 12:15 et de
13:30 à 18:15 heures. Nous vous
arrangeons des rendez-vous à votre
meilleure convenance.*

*Heureux de pouvoir vous servir, nous ferons
tout effort pour mériter votre confiance.*



8, rue Notre-Dame
L-2040 Luxembourg
Résidence Centre 1000 / 2e étage
tél.: 46 40 40 - fax: 46 42 42

DES TECHNOLOGIES
POUR L'ENVIRONNEMENT

SALON INTERNATIONAL
ECO
DES ECO-INDUSTRIES

23 - 24 - 25 AVRIL 1996
METZ - PARC DES EXPOSITIONS

ENQUÊTE SUR LA CONJONCTURE EUROPEENNE: LES ATTENTES DES ENTREPRISES LUXEMBOURGEOISES

L'enquête annuelle Eurochambres¹ a été réalisée au Grand-Duché en novembre 1995 auprès des entreprises luxembourgeoises. Elle a été dirigée par la Chambre de Commerce tandis que la récolte et l'analyse des données ont été réalisées par le Ceps/Instead. L'objectif de cet article est de présenter les principaux résultats de l'enquête qui reflètent directement l'opinion des dirigeants d'entreprise en ce qui concerne leurs attentes quant à l'évolution du climat économique et des perspectives 1996 pour le monde des affaires. Ainsi ils peuvent servir d'indicateurs de la conjoncture, bien qu'ils doivent être interprétés avec prudence. L'intéressé peut commander le rapport complet de l'enquête à la Chambre de Commerce auprès de Mlle Liette Molitor (tél.: 423939-352).

I. METHODOLOGIE DE L'ENQUÊTE

L'enquête proprement dite a été réalisée à l'aide de questionnaires prenant en compte plusieurs aspects de la vie économique des entreprises. Les périodes de référence sur lesquelles repose cette enquête sont les années 1995 (résultats économiques) et 1996 (prévisions économiques).

Les questionnaires se sont adressés aux entreprises luxembourgeoises de 10 salariés au moins et de tous les secteurs d'activité, à l'exception des entreprises agricoles, de l'administration publique et de la santé. En 1993, 2268 entreprises luxembourgeoises (données STATEC) ont répondu à ces critères. De cette population, un échantillon de 949 entreprises représentatives de tous les secteurs a été tiré aléatoirement. Au total, 93,5 % des entreprises luxembourgeoises choisies ont répondu au questionnaire et ont ainsi contribué à la réalisation de cette troisième édition de l'enquête Eurochambres².

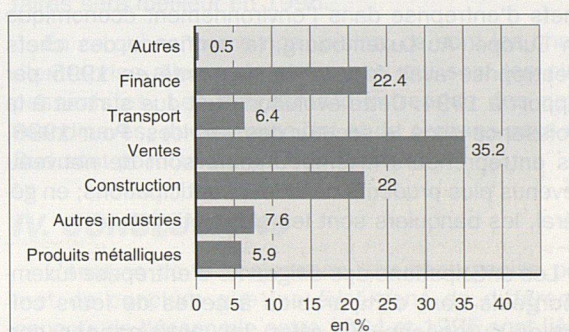
Afin de rendre les réponses de l'enquête applicables à l'ensemble des entreprises luxembourgeoises de 10 salariés au moins et de tous les secteurs d'activité, à l'exception des entreprises agricoles, de l'administration publique et de la santé, une pondération³ a été donnée à chacune des réponses.

Ainsi, les analyses qui suivent sont à considérer non seulement pour les entreprises qui ont participé à l'enquête, mais pour l'ensemble des entreprises luxembourgeoises répondant aux critères de l'enquête.

II. DESCRIPTION DE LA POPULATION DE REFERENCE

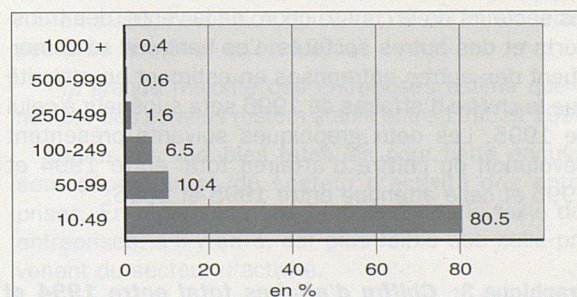
Parmi les entreprises sélectionnées pour l'enquête, 35,9 % des entreprises luxembourgeoises de 10 salariés au moins font partie du secteur industriel contre 64,1 % qui appartiennent au secteur des services. La répartition selon les catégories du code Nace-Rev⁴ montre que le secteur du commerce est le plus important, suivi à égalité des secteurs de la finance et de la construction.

Graphique 1: Distribution des entreprises luxembourgeoises selon les secteurs d'activité



Lorsqu'on regroupe les entreprises luxembourgeoises selon 6 catégories de taille⁵ (nombre de personnes travaillant dans l'entreprise, les apprentis et stagiaires exclus), on constate que le nombre d'entreprises décroît quand le nombre de salariés augmente.

Graphique 2: Distribution des entreprises luxembourgeoises selon la taille



¹ L'association Eurochambres regroupe 1400 Chambres de Commerce et d'Industrie et représente quelque 14 millions d'entreprises dans 31 pays. La mission de l'association, qui a son siège à Bruxelles, est de défendre les intérêts des milieux d'affaires européens et de promouvoir et de renforcer les relations et la collaboration entre les Chambres de Commerce européennes.

² Au niveau européen, 110.000 entreprises dans 13 Etats membres (Allemagne, Danemark, Espagne, Finlande, France, Grèce, Irlande, Italie, Luxembourg, Pays-Bas, Portugal, Royaume-Uni, Suède) ont participé à l'enquête.

³ Ce coefficient de pondération a été calculé en tenant compte des secteurs d'activité, répartis en sept catégories de la nouvelle nomenclature européenne Nace-Rev, et du nombre de salariés des entreprises, réparties en six catégories.

⁴ Les 7 catégories de secteurs d'activité (Nace-Rev) sont les suivantes:
- Fabrication de produits métalliques, de machines et de matériel de transport
- Autres industries manufacturières
- Construction
- Ventes en gros et détail, réparations, hôtels et restaurants

- Transports, entreposage et communications
- Médiation financière et activités auxiliaires, autres activités de service
- Autres (exploitations minières, carrières et électricité, gaz et eau).

⁵ Les 6 catégories de taille d'entreprise sont les suivantes:
- 10 à 49 salariés
- 50 à 99 salariés
- 100 à 249 salariés
- 250 à 499 salariés
- 500 à 999 salariés
- 1000 et plus de salariés.

Plus de trois quarts des entreprises luxembourgeoises répondant aux critères de l'enquête sont représentées par des structures de 10 à 49 personnes. La grande majorité des entreprises de la construction (87,1 %) et de la vente (81,2 %) font partie de cette catégorie de taille. Le secteur des transports et les banques regroupent une part non négligeable d'entreprises de 50 à 99 salariés.

III. LES RESULTATS DE L'ENQUÊTE

L'enquête coordonnée par la Chambre de Commerce a porté sur les aspects suivants: le chiffre d'affaires total, les exportations, les investissements, l'évolution de l'emploi et l'environnement économique général.

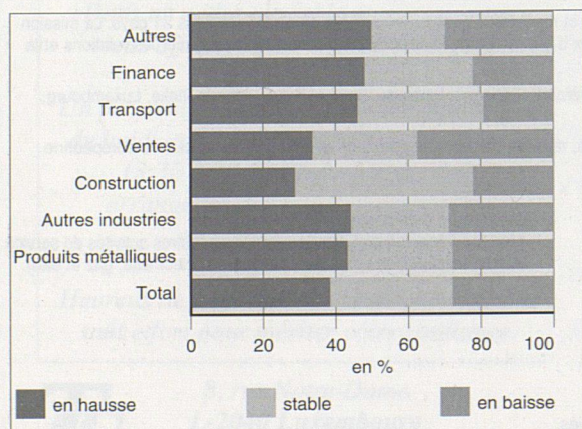
Une question a concerné aussi la confiance des chefs d'entreprise dans l'environnement économique en Europe. Au Luxembourg, la confiance des chefs d'entreprise avait fortement augmenté en 1995 par rapport à 1994. Cette évolution était due surtout à la croissance dans le secteur des services. Pour 1996, les entrepreneurs luxembourgeois sont de nouveau devenus plus prudents dans leurs anticipations; en général, les banquiers sont les plus optimistes.

Les anticipations des dirigeants d'entreprise luxembourgeois sont comparables à celles de leurs collègues européens. En effet, les anticipations des entrepreneurs partout en Europe se sont détériorées après les prévisions optimistes de l'année dernière.

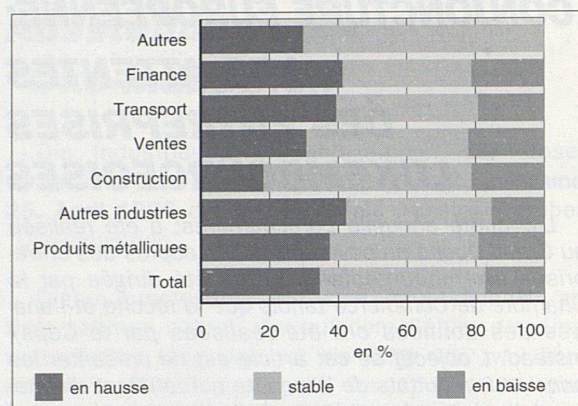
1) Le chiffre d'affaires total

Dans tous les secteurs, à l'exception du secteur financier, les hommes d'affaires prévoient majoritairement une stabilité de leur chiffre d'affaires total. Les attentes de stabilité sont surtout remarquables pour les secteurs de la construction, de la vente, des transports et des autres secteurs. Les banques se démarquent des autres entreprises en estimant en majorité que le chiffre d'affaires de 1996 sera supérieur à celui de 1995. Les deux graphiques suivants présentent l'évolution du chiffre d'affaires total entre 1994 et 1995 et celle attendue entre 1995 et 1996.

Graphique 3: Chiffre d'affaires total entre 1994 et 1995



Graphique 4: Chiffre d'affaires total attendu entre 1995 et 1996



La comparaison des réponses des entreprises en fonction des deux années et le recours à des outils statistiques montrent que le chiffre d'affaires réalisé en 1995 influence les attentes pour 1996. En effet, les entreprises qui ont eu un chiffre d'affaires en hausse ou stable entre 1994 et 1995, prévoient la même évolution de ce chiffre entre 1995 et 1996.

En revanche, les entreprises qui ont subi une baisse de leur chiffre d'affaires entre 1994 et 1995, espèrent une stabilité de celui-ci entre 1995 et 1996, bien qu'une grande partie d'entre elles craignent que cette baisse ne perdure pour 1996. En ce qui concerne les réponses en fonction de la taille des entreprises, ce sont celles de 100 à 249 salariés et celles de 500 salariés et plus qui attendent en majorité une augmentation de leur chiffre d'affaires pour 1996, comparé à 1995.

2) Les exportations

Les entreprises industrielles sont proportionnellement plus exportatrices que les entreprises des autres secteurs d'activité. Parmi les entreprises de services questionnées, celles du secteur financier possèdent le taux d'exportation le plus bas.

La comparaison selon la taille des entreprises montre que le taux d'entreprises exportatrices augmente avec leur nombre de salariés. Donc plus la taille des entreprises sélectionnées est importante, plus elles ont tendance à exporter.

Comme pour le chiffre d'affaires total, le chiffre d'affaires à l'exportation prévu pour 1996 est dépendant du secteur d'activité des entreprises. Si les attentes pour 1996 sont stables par rapport à 1995 pour tous les secteurs, à l'exception du secteur bancaire qui attend un chiffre d'affaires à l'exportation croissant, les différences avec les taux d'entreprises pensant que 1996 sera une meilleure année sont, en règle générale, moins importantes que pour le chiffre d'affaires total.

Dans l'enquête Eurochambres de l'année précédente, surtout les entreprises industrielles avaient compté sur une reprise des ventes à l'exportation.

Au niveau de l'Union Européenne, les exportations continuent à être le facteur essentiel pour la croissance des entreprises.

3) Les investissements

L'évolution des investissements réalisés entre 1994 et 1995 est liée, de manière relativement forte, à celle prévue pour 1996. On peut affirmer que l'évo-

lution future des investissements suit celle réalisée les années précédentes.

La majorité des entreprises luxembourgeoises de tous les secteurs d'activité prévoit la stabilité dans les investissements pour 1996. Ce sont principalement les entreprises des secteurs autres industries, ventes, transports et autres qui augmenteront leurs investissements en 1996 (40 % d'entre elles environ).

Il existe une corrélation relativement forte entre le chiffre d'affaires total et les investissements prévus pour 1996. En effet, les entreprises qui prévoient une augmentation de leur chiffre d'affaires sont en large partie prêtes à investir plus en 1996.

La majorité des entrepreneurs européens ont l'intention d'accroître leurs investissements. De fortes différences entre les pays de l'Union Européenne sont à constater: les pays du Sud de l'Europe, l'Irlande et le Royaume-Uni prévoient une augmentation de leurs investissements tandis que ceux-ci resteront à peu près semblables dans les pays scandinaves mais diminueront aux Pays-Bas. Ils seront absents en Allemagne, qui est un des principaux partenaires économiques du Luxembourg.

4) Le développement de l'emploi

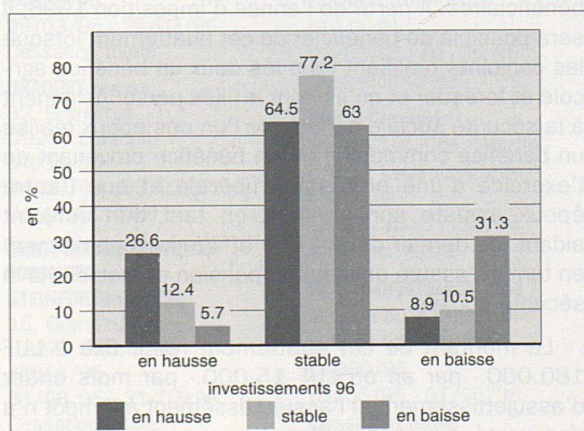
Les attentes du nombre de salariés pour 1996 sont liées à son évolution observée en 1995. La majorité (plus de 60 %) des entreprises estiment qu'elles vont stabiliser le nombre de leurs salariés en 1996. Celles qui ont augmenté leurs effectifs en 1995 feront de même en 1996. Surtout les entreprises de transport et les banques espèrent augmenter le nombre de leur personnel. Les entreprises de fabrication de produits métalliques sont les plus pessimistes dans ce sens: parmi elles, 22 % pensent devoir diminuer leur effectif.

Dans l'enquête Eurochambres 1994, les anticipations pour 1995 avaient indiqué une stabilisation du taux d'emploi; elles avaient été plus positives dans le secteur des services que dans l'industrie.

Le taux d'entreprises prévoyant une augmentation de leur personnel en 1996 croît avec la taille des entreprises, l'inverse s'observe pour les entreprises espérant la stabilité entre 1995 et 1996.

La comparaison entre l'évolution des investissements attendue pour 1996 et le nombre d'emplois montre qu'il existe une forte corrélation entre ces deux indicateurs. Le graphique suivant retrace cette relation.

Graphique 5: Investissements attendus pour 1996 par salariés attendus pour 1996 (en %)



La plupart des chefs d'entreprise de l'Union Européenne ne s'attendent pas à une croissance nette des emplois.

5) Les attentes sur le climat économique général pour 1996

Une partie du questionnaire était réservée à une estimation générale du climat des affaires. Le résultat principal de cette partie est que les anticipations de l'évolution du climat des affaires entre 1995 et 1996 sont liées à celle observée entre 1994 et 1995.

On constate que les anticipations pour les deux périodes différentes sont de même nature. Ainsi, il semble que le climat des affaires n'évoluera pas pour une majorité des entreprises entre 1995 et 1996. Les entreprises de transport et les banques pensent dans des proportions semblables que ce climat des affaires sera meilleur en 1996.

En ce qui concerne nos voisins, ce sont les chefs d'entreprise allemands et français qui sont les plus pessimistes. Les dirigeants d'entreprise des pays scandinaves, du Royaume-Uni et de certains pays du Sud sont particulièrement optimistes.

IV. CONCLUSIONS

L'analyse de la conjoncture luxembourgeoise permet de conclure que les évolutions de différents aspects de l'économie entre 1994 et 1995 sont liées à celles prévues pour 1996. On peut mettre en évidence les trois constatations suivantes:

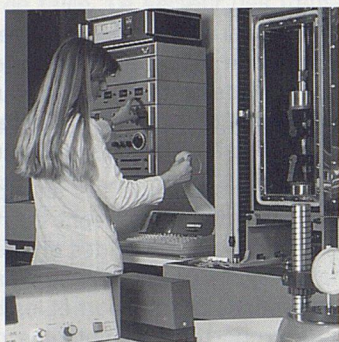
- le chiffre d'affaires total et les investissements prévus pour 1996 seront, pour les entreprises qui avaient connu une hausse ou une stabilité, de nature comparable à ce qui est arrivé entre 1994 et 1995. Les entreprises qui étaient déjà en baisse à ce moment prévoient en majorité une stabilité;
- en 1996, l'évolution du climat des affaires sera à peu près la même qu'en 1995;
- la grande majorité des entreprises estime que le nombre des salariés restera stable entre 1995 et 1996.

Toutes les variables retenues pour cette enquête sont dépendantes du secteur d'activité des entreprises. En règle générale, l'influence de la taille des entreprises, s'il y en a, est plus faible que celle provenant du secteur d'activité.

Il ne faut pas oublier que l'ensemble de ce rapport est basé pour moitié sur des réalités économiques, évolution entre 1994 et 1995, et pour moitié sur des attentes, évolution entre 1995 et 1996. Ainsi, il est difficile de juger de la pertinence des prédictions faites. Malgré ceci, on peut affirmer que l'évolution 1994-1995 a influencé les réponses données pour 1996.

En ce qui concerne les entreprises de l'Union Européenne, force est de constater qu'elles restent confiantes pour l'année 1996, mais que cet optimisme est plus modéré que l'année précédente. Deux des principaux partenaires du Luxembourg, c.-à-d. l'Allemagne et la France, restent très mesurés. En général, les taux de croissance restent très bas sans pour autant indiquer une prochaine récession. Les attentes relatives à l'emploi demeurent plutôt pessimistes au niveau européen.

Prix Féminin de l'Entreprise 1996



Le Ministère de la Promotion Féminine propose de décerner le Prix Féminin de l'Entreprise 1996, doté de la somme de 500.000.-francs aux entreprises offrant des possibilités de formation aux jeunes filles.

Education et formation ont toujours été des facteurs déterminants de l'égalité des chances. Les systèmes éducatifs ont déjà pris une part essentielle dans l'émancipation, puis dans la promotion sociale et professionnelle des femmes. L'effort éducatif peut et doit contribuer à l'indispensable égalité entre hommes et femmes.

Voilà pourquoi, le Ministère de la Promotion Féminine prévoit de décerner le prix féminin de l'entreprise en 1996, aux entreprises s'engageant dans la formation initiale des jeunes filles et en 1997, aux entreprises offrant des possibilités de formation professionnelle continue de leur personnel féminin.

Dans le cadre de l'année européenne de l'éducation et de la formation tout au long de la vie, dont un des objectifs est de rapprocher l'école de l'entreprise, le Ministère de la Promotion Féminine entend valoriser l'effort des entreprises qui actuellement et/ou depuis

longtemps offrent aux jeunes filles la possibilité de faire un apprentissage ou un stage pratique dans leur entreprise.

Le prix 1996 sera attribué à l'entreprise offrant aux filles les meilleures conditions d'encadrement, d'appui, d'information et d'infrastructure, ainsi qu'une priorité, voire une possibilité d'une embauche après formation.

Les entreprises pourront se porter candidats en retournant le questionnaire qui leur sera envoyé. Toute entreprise intéressée pourra contacter le Ministère de la Promotion Féminine, Tél.: 478-5814, fax: 41 886, avant le 15 mars, pour avoir de plus amples renseignements.

Le Prix Féminin de l'Entreprise est organisé par le Ministère de la Promotion Féminine en collaboration avec le Ministère de l'Education nationale et de la Formation Professionnelle, le Ministère du Travail, le Ministère des Classes Moyennes, la Chambre des Métiers, la Chambre des Employés Privés, la Chambre de Commerce, la Chambre du Travail et le groupe Petra L7 Technik fir Medercher.

La remise du prix aura lieu début mai dans le cadre des Journées de l'Artisanat, manifestation de la Chambre des Métiers, et de l'année européenne de l'Education et de la formation tout au long de la vie.



Extension de l'abattement extra-professionnel

La récente loi du 28 décembre 1995 portant modification de certaines dispositions en matière d'impôts directs prévoit, entre autres, une extension de l'abattement extra-professionnel.

En effet, selon l'ancien texte de l'article 129b L.I.R., un abattement extra-professionnel était uniquement accordé aux époux imposables collectivement et touchant tous les deux des revenus d'une occupation salariée ou dont l'un des époux réalisait des revenus d'une occupation salariée tandis que l'autre réalisait des revenus entrant dans les prévisions respectivement des articles 14 (bénéfice commercial), 61

(bénéfice agricole et forestier), ou 91 (bénéfice provenant de l'exercice d'une profession libérale).

La loi du 28 décembre 1995 modifie cet article pour en étendre le champ d'application à d'autres bénéficiaires. A partir de l'année d'imposition 1996, il sera possible de bénéficier de cet abattement lorsque les conjoints réalisent tous les deux un bénéfice agricole et forestier et qu'ils sont affiliés personnellement à la sécurité sociale ou lorsque l'un des époux réalise un bénéfice commercial ou un bénéfice provenant de l'exercice d'une profession libérale et que l'autre époux assiste son conjoint en tant que conjoint aidant, ce dernier devant être affilié personnellement en tant qu'assuré obligatoire (pension et maladie) à la sécurité sociale.

Le montant de cet abattement reste fixé à LUF 180.000.- par an ou LUF 15.000.- par mois entier d'assujettissement si l'assujettissement à l'impôt n'a pas existé durant toute l'année.

Ventes sous forme de liquidations

Les ventes sous forme de liquidations telles qu'elles ont été autorisées par le Ministère des Classes Moyennes sur base de l'article 8 de la loi du 27 novembre 1986 réglementant certaines pratiques commerciales et sanctionnant la concurrence déloyale. Situation au 15/02/96.

AU PLAISIR DES ARTS S.à.r.l.

20, rue Louvigny
L-1946 Luxembourg
c5044/95
17/01/96 - 16/04/96
Transformation immobilière

BIFF CONFORT S.à.r.l.

L-4936 Bascharage/Biff
c5036/95
23/09/95 - 22/09/96
Cessation totale

BIJOUTERIE

MARTIN-SERRA S.à.r.l.

27, route de Luxembourg
L-4761 Petange
c4049/95
18/03/95 - 17/03/96
Cessation totale

BOUTIQUE CAPRICE S.à.r.l.

25, rue de Capucins
L-1313 Luxembourg
c4051/95
01/04/95 - 31/03/96
Cessation totale

BOUTIQUE

REVELATION S.à.r.l.

41, avenue de la Gare
L-1611 Luxembourg
c4075/95
02/05/95 - 01/05/96
Cessation totale

BOUTIQUE SNOB S.à.r.l.

4, rue Glesener
L-1630 Luxembourg
c4058/95
29/03/95 - 28/03/96
Cessation totale

BOUTIQUE SNOB S.à.r.l.

7, rue Michel Rodange
L-4660 Differdange
c4058/95
29/03/95 - 28/03/96
Cessation totale

BRAQUET Jeanne

32, Grand' rue
L-9240 Diekirch
c4034/95
04/03/95 - 03/03/96
Cessation totale

CAISSE RURALE RAIFFEISEN HOBSCHIED-

STEINFORT-KOERICH,
16, Grand' rue
L-8372 Hobscheid
c5016/95
01/08/95 - 31/07/96
Cessation totale

CALZALUX S.A.

24, rue de Strasbourg
L-2560 Luxembourg
c4035/95
11/03/95 - 10/03/96
Cessation totale

CHAUSSURES SCHOMER S.A.

18-20, avenue de la Gare
L-4131 Esch-sur-Alzette
c5095/96
17/02/96 - 16/02/97
Cessation totale

CHAUSSURES SCHOMER S.A.

18-20, avenue de la Gare
L-4131 Esch-sur-Alzette
c5095/96
17/02/96 - 16/02/97
Cessation totale

DASBOURG Paul

13, Grand' rue
L-777 Bissen
c5017/95
31/07/95 - 30/07/96
Cessation totale

DEPELER Mireille

26, rue Massen
L-9907 Troisvierges
c5072/95
13/11/95 - 12/11/96
Cessation totale

DILLENSCHEIDER Gisèle

9, rue Michel Rodange
L-4660 Differdange
c4083/95
06/05/95 - 05/05/96
Cessation totale

FOURRURES JENNY S.à.r.l.

8, rue Notre-Dame
L-2240 Luxembourg
c4044/95
02/05/95 - 01/05/96
Cessation totale

GRILLI Giovanni

111-113, rue de l'Alzette
L-4011 Esch-sur-Alzette
c5056/95
18/10/95 - 17/10/96
Cessation totale

HEINTZ-OFFENBACH Elise

20, rue du X Septembre
L-4320 Esch-sur-Alzette
c4080/95
02/05/95 - 01/05/96
Cessation totale

HOFFMANN Rodolphe

61, avenue de la Liberté
L-4601 Differdange
c5001/95
01/10/95 - 30/09/96
Cessation totale

HOLTZ Eugénie épouse Diederich

23, rue Joseph Wester
L-4349 Esch-sur-Alzette
c5079/95
01/12/95 - 30/11/96
Cessation totale

HOME DESIGN Secs

13, rue Guillaume
L-9046 Ettelbruck
c5066/95
22/11/95 - 21/11/96
Cessation totale

HOMTEX S.à.r.l.

93, rue de l'Alzette
L-4011 Esch-sur-Alzette
c5085/95
02/01/96 - 01/04/96
Déménagement: Luxembourg,
centre commercial Mercure

JOLIE MARIEE S.à.r.l.

48, avenue de la Gare
L-1610 Luxembourg
c4094/95
19/05/95 - 18/05/96
Cessation totale

KEIFFER Janine

1, rue de la Montagne
L-6470 Echternach
c4039/95
22/03/95 - 21/03/96
Cessation totale

KOHN Françoise

5, rue Emile Mark
L-4620 Differdange
c4038/95
29/03/95 - 28/03/96
Cessation totale

KRIEBS Mathias

45, Grand' rue
L-9530 Wiltz
c4099/95
31/05/95 - 30/05/96
Cessation totale

KRIER Cathérine

13, rue de l'Eglise
L-6186 Gonderange
c5057/95
18/11/95 - 17/11/96
Cessation totale

LAUER-GARCIA SOTO Juliana

22, rue Nothomb
L-2232 Luxembourg
c5070/95
02/11/95 - 01/11/96
Cessation totale

LEVANTE S.à.r.l.

10, route de Thionville
L-2610 Luxembourg
c5008/95
15/07/95 - 14/07/96
Cessation totale

LEVY JAN PHILIPPE S.e.c.s

60, Grand' rue
L-9050 Ettelbruck
c4060/95
22/04/95 - 21/04/96
Cessation totale

MAES Caroline

53, rue Collart
L-3220 Bettembourg
c4079/95
28/04/95 - 27/04/96
Cessation totale

MAISON BRAUN SOEURS Société familiale

184, avenue de la Gare
L-4531 Obercorn
c4062/95
01/07/95 - 30/06/96
Cessation totale

MAISON CERF S.à.r.l.

5, rue Barblé
L-1210 Luxembourg
c4073/95
01/07/95 - 30/06/96
Cessation totale

MAISON DE LAINE EWEN S.à.r.l.

23, rue St. Sébastien
L-3752 Rumelange
c5087/95
01/10/95 - 30/09/96
Cessation totale

MAISON DE LAINE EWEN S.à.r.l.

23, rue St. Sébastien
L-3752 Rumelange
c5012/95
01/10/95 - 30/09/96
Cessation totale

MAISON HILGES S.à.r.l.

37B, rue des Romains
L-8041 Strassen
c4081/95
03/05/95 - 02/05/96
Cessation totale

MARELLI Edouard & Cie s.e.c.s

39, avenue de la Gare
L-1611 Luxembourg
c5018/95
14/09/95 - 13/09/96
Cessation totale

MARIE ODILE S.à.r.l.

21A, centre Aldringen
L-1118 Luxembourg
c5020/95
27/07/95 - 26/07/96
Cessation totale

MEHRABKHANI Abbas

21, avenue de la Faïencerie
L-1510 Luxembourg
c5024/95
10/09/95 - 09/09/96
Cessation totale

MEHRABKHANI Abbas

14, rue de la Libération
L-4210 Esch-sur-Alzette
c5024/95
10/09/95 - 09/09/96
Cessation totale

MONTAZAM SADIGHI Kokab

Centre Rosenstiel
4-6, rue Phil.II, L-2340
Luxembourg
c4064/95
04/05/95 - 03/05/96
Cessation totale

MOSSONG Yvonne
8, rue Principale
L-8530 Ell
c4068/95
22/04/95 - 21/04/96
Cessation totale

MULLER Jules
5, rue des Ecoles
L-3461 Dudelange
c5060/95
28/10/95 - 27/10/96
Cessation totale

MULTIMEDIALAND S.à.r.l.
29, rue Laach
L-7681 Waldbillig
c5021/95
12/08/95 - 11/08/96
Cessation totale

**NOUVEAUX MEUBLES
ARCADES S.à.r.l.**
141, route de Trèves
L-6940 Niederanven
c5080/95
01/12/95 - 30/11/96
Cessation totale

NOUVELLE HECRO II S.à.r.l.
33, rue Michel Rodange
L-4660 Differdange
c5052/95
02/12/95 - 01/12/96
Cessation totale

ORIENT EXCLUSIVITÉ S.à r.l.
Centre Commercial BRICOBOS
Niederanven
c5050/95
21/10/95 - 20/10/96
Cessation totale

RASQUIN Marie
5-7, rue de la Fontaine
L-9521 Wiltz
c4042/95
01/08/95 - 31/07/96
Cessation totale

RECKEN Elvire
1, rue de la Gare
L-9707 Clervaux
c4098/95
31/05/95 - 30/05/96
Cessation totale

SAND Charles
13, rue Louvigny
L-1946 Luxembourg
C4072/95
21/04/95 - 20/04/96
Cessation totale

**SCHEFFEN Mariette
épouse KOHNEN**
150, route de Trèves
L-2630 Luxembourg
c4045/95
13/04/95 - 12/04/96
Cessation totale

SCHMITZ-HERMES Fernand
32-34, rue des Tondeurs
L-9570 Wiltz
C5009/95
15/07/95 - 14/07/96
Cessation totale

SCHOLTES Marie-Louise
20, avenue de la Gare
L-4131 Esch/Alzette
c5006/95
15/07/95 - 14/07/96
Cessation totale

SCHROELL André
9, rue du Fossé
L-1536 Luxembourg
c5025/95
15/09/95 - 14/09/96
Cessation totale

SCHWACHTGEN Nicole
6-8, avenue de la Liberté
L-4601 Differdange
C4078/95
04/05/95 - 03/05/96
Cessation totale

SERRA Gérard Michel
209, rue des Romains
L-8040 Bertrange
c5091/95
15/02/96 - 14/05/96
Transformation immobilière

SONNTAG Renée
49, boulevard G.D. Charlotte
L-1331 Luxembourg
C5031/95
20/09/95 - 19/09/96
Cessation totale

SPORTIV MODE MASCULINE S.à.r.l.
22, Grand'rué
L-1660 Luxembourg
c5099/96
17/02/96 - 16/02/97
Cessation totale

SPORTIV MODE MASCULINE S.à r.l.
22, Grand'rué
L-1660 Luxembourg
c5099/96
17/02/96 - 16/02/97
Cessation totale

VIVANE Bruna
86, route de Luxembourg
L-4940 Bascharage
c5034/95
02/01/96 - 01/01/97
Cessation totale

WAGNER Myriam
26, rue de Luxembourg
L-4760 Pétange
C4043/95
11/03/95 - 10/03/96
Cessation totale

WAGNER SELECTION S.A.
65, avenue de la Gare
L-1611 Luxembourg
c4070/95
15/04/95 - 14/04/96
Cessation totale

YAGHMA Reza
107, rue de Luxembourg
L-4940 Bascharage
c5013/95
05/08/95 - 04/08/96
Cessation totale

Protêts

Abonnement annuel

LIVRE alphabétique (6 mois) des protêts de traites acceptées (2 livres)

+ index alphabétique et par date des ordonnances de référé-provision

+ listes de jugements + faillites

+ a) listes de protêts **mensuelles**

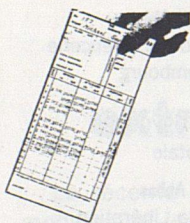
b) listes des ordonnances de référé-provision **mensuelles**

Abonnements: Agence AVUS

Fax 46 65 50 = 24 heures

Tél. 22 68 22 = matin si possible

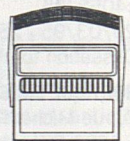
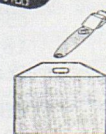
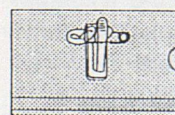
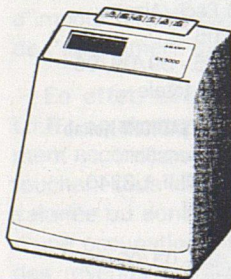
"Les Vrais Spécialistes"



- ✓ Fabricant de cachets et tampons (délais ultra-courts !!)
- ✓ Numéroteurs, dateurs, pinces pour impression en relief, Pinces à plomber, pinces contrôle etc...
- ✓ Pointeuses
- ✓ Badges
- ✓ Horodateurs

Faites appel à nos services !!

**Service et Qualité
font notre réputation**



DBL PRODUCTS S.A.
La Maison du Cachet
156, ROUTE D'ARLON - L-8010 STRASSEN
☎ (352) 31.36.22 - FAX (352) 31.36.20

Création d'une Chambre de Commerce Luxembourgeoise-Chilienne

Les relations économiques et commerciales entre le Luxembourg et le Chili s'intensifient. Ce développement est dû essentiellement aux nombreux atouts et avantages que ce pays présente dans le cadre d'une ouverture des activités économiques vers l'Amérique Latine.

Pour assister les entreprises dans cette voie à l'avenir, la Chambre de Commerce Luxembourgeoise-Chilienne a été créée, sous le patronage de l'Ambassade du Chili et de la Chambre de Commerce du Grand-Duché de Luxembourg. Son objectif est de favoriser le développement des échanges commerciaux et les relations économiques entre les deux pays.

Les entreprises fondatrices sont la Banque Générale du Luxembourg, Banque Internationale à Luxembourg, Dresdner Bank Luxembourg S.A., Kredietbank S.A. Luxembourgeoise, Banque Privée Edmond de



Rothschild, Société Européenne de Banque Luxembourg, Cargolux Airlines Intl. S.A., Deloitte & Touche Luxembourg, Fiduciaire Resource S.A., International Developments S.A., Sofinex S.A. et Conosur, auxquelles se sont jointes des personnes privées.

Le Président d'Honneur est M. Pierre Werner, Ministre d'Etat Honoraire, et M. Jean Donat Calmes, Directeur Général Adjoint et Membre du Comité de Direction de Cargolux en est le Président.

Notons qu'une mission économique luxembourgeoise présidée par S.A.R. le Prince Henri, se rendra du 20 au 25 mars au Chili.

American Chamber of Commerce créée à Luxembourg

C'est en présence de nombreuses personnalités que fut lancée, le 9 février dernier l'American Chamber of Commerce à Luxembourg (AMCHAM).

Visant à renforcer les liens économiques et commerciaux entre les Etats-Unis et le Grand-Duché, AMCHAM est également ouverte aux personnes privées et collaborera avec les associations américaines déjà existantes à Luxembourg, tel que l'American Business Club. Dans le cadre de ses activités, la Chambre offrira notamment des conseils en matière légale et fiscale.

Des informations sur l'AMCHAM peuvent être obtenues à l'adresse suivante:

8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, tél. et fax: 43 17 56.

Journées "Made in Luxembourg" à Paris

Les 29 et 30 janvier 1996 se sont tenues à Paris, Ile de France, les journées "Made in Luxembourg", organisées par le Ministère des Affaires Etrangères, du Commerce Extérieur et de la Coopération en collaboration avec la Chambre de Commerce du Grand-Duché de Luxembourg.

Dans le cadre des journées de contact commercial, auxquelles ont participé des entreprises du secteur agro-alimentaire, de l'industrie, de la place financière et des services, Monsieur Georges WOHLFART,

Secrétaire d'Etat aux Affaires Etrangères, du Commerce Extérieur et à la Coopération, et les membres de délégation ont eu des entretiens avec Monsieur Yves GALLAND, Ministre du Commerce Extérieur, ainsi qu'avec Monsieur François-Xavier ORTOLI, Président du CNPF National. De plus, une réunion avait eu lieu au Centre Français du Commerce Extérieur.

Accord de coopération de la Brasserie Mousel en France

En marge des journées de contact commercial qui ont eu lieu à Paris, les 29 et 30 janvier 1996, la Brasserie Mousel S.A. a conclu un accord partiel sur la promotion et la distribution en France métropolitaine de la bière jubilaire "La Luxembourg 95 Black Lager".

La convention afférente a été signée au nom de la société "Les Artisans de la Bière" par Monsieur Patrick LEMAIRE, Directeur. La Brasserie Mousel a été représentée par Monsieur Robert BASSING, Directeur des Exportations.



Interpartenariat II^e de la Réunion, 21 et 22 mai 1996

La Chambre de Commerce et d'Industrie de l'île de la Réunion organise en collaboration avec le Conseil Régional de la Réunion, le service européen de l'ACFCI un Interpartenariat qui se déroulera **les 21 et 22 mai 1996**.

Cette manifestation devrait permettre aux entreprises réunionnaises de rencontrer les entreprises des pays membres de l'Union européenne, en vue d'établir des relations de partenariat technique, financier ou commercial. Ainsi, environ 60 entreprises de la Réunion, provenant des secteurs tels que l'agro-alimentaire, les services, le tourisme ou les bâtiments-travaux publics seront présentées au mois de mai lors de la tenue de l'Interpartenariat.

Pour obtenir de plus amples informations, veuillez contacter M. François Baudoin, Service européen de l'ACFCI, av. des Arts 1/2, B-1040 Bruxelles, tél.: 32 2 221 04 11, fax: 32 2 217 69 87.

"EXPO" 98 - Lisbonne 21-24 mai 1996

Du **22 mai au 30 septembre 1998**, l'Exposition Internationale de Lisbonne ouvrira ses portes; plus de 100 pays y participeront et 15 millions de visiteurs sont attendus. Son coût est estimé à 40 milliards de francs belges.

Par ailleurs, d'importants travaux sont prévus autour de la zone d'Exposition:

- le réaménagement complet d'une zone dégradée de 200 Ha avec la construction d'un nouveau centre résidentiel et administratif pour 25.000 habitants et 15.000 employés avec restaurants, hôpital, écoles, commerces, cinémas, hôtels, ports de plaisance et infrastructures ultramodernes;
- un parc de 80 Ha avec attractions diverses;
- une nouvelle gare;
- un nouveau pont sur le Tage d'une longueur de 17 km;
- une importante extension du métro;
- la création d'un important réseau d'autoroutes périphériques;
- un nouvel incinérateur traitant 2000 tonnes de déchets urbains par jour;
- l'aménagement d'un important affluent du Tage (décontamination, régularisation et stations de traitement des effluents liquides)

Le coût total de ces travaux est estimé à 200/300 milliards de FB.

La plupart des projets ont déjà été adjugés à des consortiums portugais et étrangers et les travaux sont en cours; toutefois, il existe encore de nombreuses opportunités, notamment de sous-traitance et de participation à l'exploitation et à l'animation de tout cet

ensemble, ainsi que des possibilités d'investissements immobiliers.

En outre, le Vice-Président soussigné est en Belgique et se tiendra à votre entière disposition pour, si vous le souhaitez, présenter ces projets avec appui audiovisuel et renseignements pratiques.

Enfin, un séjour de 3 jours à Lisbonne, **du 21 au 24 mai 1996**, est en préparation afin de vous permettre de visiter ces travaux et d'effectuer des contacts directs avec les responsables de projets et les entrepreneurs.

Sont concernés par ce voyage:

- les responsables d'organismes privés ou publics, liés au commerce extérieur
- les membres du Conseil d'Administration et directeurs de Chambres de Commerce
- les responsables d'entreprises liées à ces organismes.

Nous prions les personnes intéressées de contacter la Chambre de Commerce, Mlle Carine Hardt, tél.: 42 39 39-314, avant le 10 mars.

Pavillon européen au salon "Building China/CTC/ETC'96" à Beijing du 2 au 6 juillet 1996

La Commission européenne organisera un pavillon européen en faveur des fabricants des différents pays de l'Union européenne au salon "Building China" qui aura lieu en même temps que les salons "Construction Technology China" et "Environmental Technology China", au China International Exhibition Centre à Beijing, du **2 au 6 juillet 1996**. Ces foires seront organisées par Adsale Exhibition Services Ltd., Hong Kong.

Trois options sont offertes:

- participation avec un stand modulaire (pourvu de murs de séparation, tapis, éclairage, électricité et mobilier), au prix de 180 US\$/m², de max. 21 m²;
- location de la surface nue à 180 US\$/m², à condition que le concept du stand soit approuvé par l'architecte désigné par la Commission; ici également, le prix spécial ne vaut que pour max. 21 m²;
- au-delà de 21 m², les participants doivent supporter le coût réel de location de surface et de construction de stand pour les m² excédentaires.

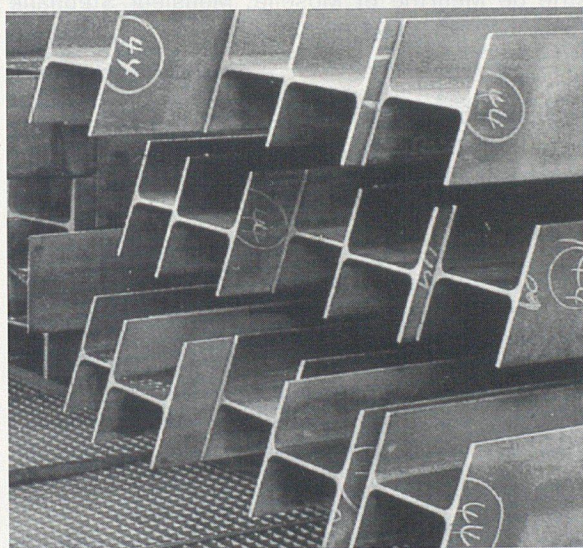
Le subside alloué par la Commission s'élève ainsi à 50% du prix de location de la surface, augmenté de 50 US\$/m² pour la construction et l'équipement des stands modulaires; les firmes qui souhaitent construire elles-mêmes leur stand, ne reçoivent pas de subside pour les frais de construction et de décoration. Les frais de transport, de voyage et de séjour restent à charge des participants. La présence d'un délégué mandaté de la firme, venant d'Europe, est obligatoire pendant le salon.

Des renseignements complémentaires peuvent être obtenus auprès de la Chambre de Commerce, Monsieur E. Vollmar, tél.: 42 39 39-313.

Acier & Génie Civil

L'acier est un des matériaux dont les performances et les possibilités d'emploi évoluent le plus rapidement. Matériaux largement employés dans les projets d'infrastructures et d'aménagement, il connaît depuis plusieurs années un développement constant dans le secteur du génie civil.

Pour faire le point sur les dernières innovations, le CETE de l'Est, Usinor Sacilor et ProfilARBED organisent les 4, 5 et 6 juin 1996 au Centre International des Congrès de Metz, les premières rencontres européennes "Acier et Génie Civil".



Trois thèmes principaux:

- fondations et ouvrages enterrés,
- équipements routiers,
- ponts et ouvrages d'art,

Ces conférences feront l'objet d'une traduction simultanée français-allemand et allemand-français. La troisième journée sera, quant à elle, consacrée à des visites de sites sidérurgiques.

Pour plus d'informations, veuillez vous adresser à Mlle Carine Hardt, tél.: 42 39 39-314.

"Forum Néerlandais de Commerce à Luxembourg"

L'idée du "Forum Néerlandais de Commerce à Luxembourg" a germé dans l'esprit de quelques entrepreneurs et indépendants d'origine néerlandaise résidant au Grand-Duché de Luxembourg.

L'objectif est d'aider et de promouvoir l'intégration professionnelle au Luxembourg de jeunes professionnels parlant néerlandais et ayant soit la nationalité néerlandaise, soit travaillant dans une société dont la maison mère est aux Pays-Bas.

L'association veut faciliter les contacts avec toutes les autorités publiques ou privées, les Administrations diverses et tout autre organisme situé sur le territoire grand-ducal. Elle vise aussi à créer des contacts avec d'autres associations telles que la Fédération des Jeunes Dirigeants, la Chambre de Commerce néerlandaise pour la Belgique et le Luxembourg à Bruxelles ou encore d'autres Chambres ou Fédérations aux Pays-Bas et à Luxembourg.

Le parrainage de jeunes et l'aide dans la recherche de lieux de stage font aussi partie des activités envisagées.

Pour tous renseignements complémentaires, les personnes à contacter sont les suivantes:

- Monsieur Roeland P. PELS, Président
(BENELUX TRUST (Luxembourg) S.à.r.l.,
tél.: 42 22 29)
- Monsieur Walter LAARHOVEN, Vice-Président
(WAGNER OFFICE S.A. tél.: 31 10 32)
- Monsieur Jeroen VAN RYCKEVORSEL, Secrétaire
(AMBASSADE DES PAYS-BAS, tél.: 22 75 70)
- Monsieur Ernst VAN BEEK, Trésorier
(CREDIT SUISSE, tél.: 46 00 11-1)
- Monsieur Theo SPEK, Membre
(CATALYST RECOVERY EUROPE S.A., tél.: 50 24 54)
- Monsieur Leo DE WAAL, Membre
(MERRILL LYNCH PIERCE FENNER & SMITH,
tél.: 49 51 56 624)

Règlement grand-ducal du 15 janvier 1996 modifiant le règlement 4 juin 1992 soumettant à licence l'importation de certaines marchandises

Le règlement grand-ducal du 15 janvier 1996 (Mémorial A no 5 du 31 janvier 1996) établit une nouvelle liste des produits soumis à licence à l'importation (et abroge le règlement du 4 juin 1992 et les listes y annexées).

D'après ces nouvelles dispositions, **la licence d'importation n'est plus requise:**

- pour les produits qui étaient soumis à licence en fonction de leur origine: ceux originaires des (anciens) "pas à commerce d'Etat" (Chine, Russie, etc.); certains produits originaires de Hong Kong et du Japon;
- pour divers produits dont le maintien sous licence (nationale) ne s'impose plus (e.a. charbon et produits pétroliers, fermetures à glissière, animaux exotiques, urée,...)

Les produits suivants restent soumis à licence d'importation:

a) Régime communautaire

- certains produits industriels relevant des Règlements 519/94, 520/94 et 3285/94;
- les produits textiles en général (Règlements 3030/93 et 517/94);
- les produits sidérurgiques CECA et CE d'après les Règlements 2914/95 et 3054/95.

b) Licence nationale

- produits relevant du règlement grand-ducal du 31.10.95 relatif à l'importation, l'exportation et le transit d'armes, de munitions et de matériel devant servir spécialement à un usage militaire et de la technologie y afférente;
- les produits suivants: graines de chanvre et chanvre brut; peaux de bœufs phoques et produits connexes; diamants, pierres gemmes, pierres synthétiques ou reconstituées, égrisés et poudres; armes à feu de collection;
- les produits en provenance ou originaires d'un pays soumis à un embargo.

Propositions d'affaires

Imprimerie située dans l'est de la France, disposant d'une équipe technique professionnelle et d'un matériel de première qualité - parc de 9 machines feuilles, 4 et 5 couleurs, du format 70 X 100 cm à 120 et 160 cm - recherche donneurs d'ordres pour la réalisation de livres illustrés, scolaires et documentaires, encyclopédies, bandes dessinées et ouvrages d'art, en noir et en couleur.

La société peut offrir un service complet, de l'impression à la finition.

Toute collaboration mutuellement bénéfique peut être envisagée.

Pour toute information supplémentaire, veuillez vous adresser à la Chambre de Commerce et d'Industrie de Meurthe et Moselle, Monsieur Stéphane Folley, tél.: 00 33 83 85 54 54

Jeune société française cherche à distribuer produits luxembourgeois sur France ou Etranger. Etude toutes propositions, fax: 0033 76 70 23 71.

Messen und Ausstellungen März und April 1996

13.-15.3.1996 - DÜSSELDORF (D)

EUROCARGO

Internationale Fachmesse für Transport und Logistik
Tel.: 00498932391250

13.-17.3.1996 - DORTMUND (D)

CREATIVA

Ausstellung für Kreative Techniken, Materialien, Zubehör, Objekte
Tel.: 00492311204521

13.-17.3.1996 - FRANKFURT/MAIN (D)

MUSIKMESSE/PRO LIGHT & SOUND

Internationale Fachmesse für Musikinstrumente und Noten, Licht, Ton- und Veranstaltungstechnik
Tel.: 00496975750

14.-20.3.1996 - HANNOVER (D)

CEBIT HANNOVER

Welt-Centrum Büro - Information - Telekommunikation
Tel.: 0049511890

15.-18.3.1996 - PARIS (F)

PARIS SUR MODE

Ausstellung der Jungen Modedesigner für Damenmode
Tel.: 0033149096000

15.-18.3.1996 - PARIS (F)

PREMIERE CLASSE

Messe für Modeaccessoires
Tel.: 00331428869487

16.-24.3.1996 - MADRID (E)

SALON INTERNATIONAL BRICOLAGE

Internationale Heimwerkerausstellung
Tel.: 003415494800

17.-21.3.1996 - BRÜSSEL (B)

EUROPACADO

Fachausstellung für Geschenkartikel und Wohnaccessoires
Tel.: 003224770477

17.-21.3.1996 - BRÜSSEL (B)

FLOREX

Fachmesse für Floristenbedarf und Gartengestaltung
Tel.: 003224770477

18.-21.3.1996 - PRAG (CS)

TOOLTEC

Internationale Ausstellung für Werkzeuge, Eisenwaren und Handwerksbedarf
Tel.: 0042224195201

18.-23.3.1996 - LA ROCHE-FORON (F)

SIMODEC

Internationale Ausstellung für Gewindeschneidemaschinen
Tel.: 003350030337

18.-23.3.1996 - UTRECHT (NL)

TECHNI-SHOW

Fachmesse für Industrielle Fertigungstechniken
Tel.: 0031302955911

18.-23.3.1996 - BERN (CH)

Baumaschinen-Messe

Tel.: 0041612713385

19.-22.3.1996 - BRÜNN (CS)

EMBAX-PRINT + REPRO

Internationale Ausstellung für Verpackungs- und Drucktechnik sowie Reprographie
Tel.: 0042541151111

19.-22.3.1996 - BRÜNN (CS)

INTRAMA

Internationale Ausstellung für Material-Handling, Lagertechnik und Logistik
Tel.: 0042541151111

19.-23.3.1996 - KÖLN (D)

ENTSORGA

Internationale Fachmesse für Recycling und Entsorgung
Tel.: 00492218210

19.-23.3.1996 - STUTTGART (D)

INTHERM

Internationale Fachmesse für Feuerungs-, Heiz- und Klimatechnik
Tel.: 00497112567075

19.-24.3.1996 - STOCKHOLM (S)

NORDBYGG

Internationale Fachmesse für die Bauindustrie
Tel.: 004687494100

19.-24.3.1996 - STOCKHOLM (S)

VVS

Internationale Ausstellung für Heizungs-Wasserversorgungs-, Energie- und Klimaanlage sowie für Sanitäranlagen
Tel.: 004686540830

20.-22.3.1996 - PARIS (F)

LUDIMAT EXPO

Internationale Ausstellung Spiel in Ausbildung und Kommunikation
Tel.: 0033144398500

20.-24.3.1996 - ESSEN (D)

CAMPING

Internationale Caravan-Messe/Zelte/Zubehör/Hobbyausrüstung
Tel.: 004920172440

20.-24.3.1996 - ESSEN (D)

REISE

Internationale Touristikmesse - Urlaub + Freizeit, Reiseausrüstung
Tel.: 004920172440

22.-24.3.1996 - BERLIN (D)

DECO-IN-BERLIN

Fachmesse für Raumausstatter und Inneneinrichtung und Messe für Wohnideen
Tel.: 00493030380

22.-25.3.1996 - BARCELONA (E)

EXPORECYCLING

Internationale Ausstellung von Recyclingtechnologien für Industrieabfälle
Tel.: 003434261290

22.-25.3.1996 - DÜSSELDORF (D)

GDS

Internationale Schuhmesse
Tel.: 0049211456001

23.-31.3.1996 - BRÜSSEL (B)

EXPO-PRINTEMPS

Brüsseler Handelsmesse
Tel.: 003224770477

23.-31.3.1996 - FRIEDRICHSHAFEN (D)

IBO-FRIEDRICHSHAFEN

Internationale Messe für Konsum- und Investitionsgüter
Tel.: 004975417080

23.3.- 1.4.1996 - LYON (F)

Internationale Lyoner Messe

Tel.: 003372223344

24.-28.3.1996 - STRAßBURG (F)

EGAST

Fachmesse für Gastronomiebedarf
Tel.: 003388361190

25.-28.3.1996 - ANTWERPEN (B)

MAINTENANCE

Ausstellung für Wartungstechnik
Tel.: 003232388583

25.-29.3.1996 - PARIS (F)

HOPITAL EXPO

Internationale Ausstellung für Krankenhausbedarf und Medizinische Ausrüstung
Tel.: 003372830883

25.-29.3.1996 - PARIS (F)

MECANELEM

Internationale Fachmesse für Konstruktion, Antriebstechnik und Wartung im Maschinenbau
Tel.: 0033149685100

25.-29.3.1996 - PARIS (F)

MECATRONIC

Ausstellung von Komponenten und Technologien für Planung und Produktion von Industrieprodukten
Tel.: 0033149685100

26.-28.3.1996 - DEN HAAG (NL)

UTECH

Internationale Fachmesse mit Kongreß für die Polyurethan-Industrie
Tel.: 0031547271566

26.-29.3.1996 - PARIS (F)

SITL

Internationale Ausstellung für Transport und Logistik
Tel.: 0033147565000

26.-30.3.1996 - PARIS (F)

GRAPHITEC

Ausstellung für die Druckindustrie, Informationsverarbeitung und -übertragung, Design, Druck und Distribution
Tel.: 0033149685100

27.-29.3.1996 - GENÈVE (CH)

SEMICON/EUROPA

Internationale Ausstellung von Halbleiter-Ausrüstungen und -Materialien
Tel.: 003227362058

27.-31.3.1996 - MAILAND (I)

MOSTRA CONVEGNO EXPOCOMFORT

Internationale Fachausstellung Heizung, Klima, Kühlung, Sanitärtechnik und Badezimmereinrichtungen
Tel.: 00392485501

27.3.- 1.4.1996 - PARIS (F)

Weltwoche für Tourismus

Tel.: 0033149685100

28.-30.3.1996 - ZÜRICH (CH)

GATEWAY

Fachmesse für Franchising, Unternehmensgründung und fachliche Beratung
Tel.: 004114011212

28.-31.3.1996 - LEIPZIG (D)

Leipziger Buchmesse mit Leipziger Antiquitätsmesse

Tel.: 00493416780

28.-31.3.1996 - MÜNCHEN (D)

FARBE

Internationale Fachmesse für Farbgestaltung und Oberflächentechnik
Tel.: 00498951980

28.-31.3.1996 - NÜRNBERG (D)

HOLZ-HANDWERK

Fachmesse für Maschinen und Fertigungsbedarf
Tel.: 004991186060

29.-31.3.1996 - MADRID (E)

IBERPIEL/MARROQUINERIA

Internationale Lederwarenmesse
Tel.: 003415776312

29.-31.3.1996 - DÜSSELDORF (D)

BEAUTY INTERNATIONAL

Internationale Fachmesse für Kosmetik
Tel.: 0049211456001

29.-31.3.1996 - STUTTGART (D)

ISA/IWB

Int. Sammler- und Antiquitätenausstellung - Welt-Antik - Int. Waffenbörse - Int. Deutsche Münzenmesse - Int. Mineralien- und Fossilienbörse
Tel.: 004971125890

30.31.3.1996 - PIRMASENS (D)

PSM

Pirmasenser Schuhmusterung
Tel.: 0049633164041

2.- 4.4.1996 - PARIS (F)

BATI-3R

Internationale Ausstellung Produkte und Dienstleistungen für Gebäuderestaurierung, Renovierung und Sanierung
Tel.: 00441707275641

9-12.4.1996 - VILNIUS (LT)

IN VOGUE

Internationale Modeschau
Tel.: 00 370 2 62 80 35

10.-12.4.1996 - PARIS (F)

STAT'EXPO

Internationale Ausstellung und Konferenz über Daten und Tools für Datennutzer
Tel.: 0033146709868

11.-13.4.1996 - SALZBURG (A)

AUSTROGLAS

Internationale Fachmesse für Hohl- und Flachglasprodukte sowie Be- und Verarbeitung
Tel.: 00436624477146

11.-13.4.1996 - SALZBURG (A)

FASSADE & DACH

Internationale Fachmesse für Dach-, Wand- und Abdichtungstechnik
Tel.: 00436624477146

12.-15.4.1996 - PARIS (F)

INTERCOLLECTIVES

Internationale Ausstellung von Einrichtung und Ausstattung für Öffentliche Einrichtungen und Unternehmen
Tel.: 0033149532700

13.-18.4.1996 - LEIPZIG (D)

VERKEHR + LOGISTIK

Internationale Fachmesse für Personenverkehr und Gütertransport
Tel.: 00493416780

13.-21.4.1996 - LEIPZIG (D)

AUTO MOBIL

INTERNATIONAL

Leipziger Messe Auto Mobil International
Tel.: 00493416780

13.-21.4.1996 - SAARBRÜCKEN (D)

SAARMESSE

Internationale Saarmesse
Tel.: 0049681954020

13.-21.4.1996 - LILLE (F)

Internationale Messe

Tel.: 003320158190

15.-19.4.1996 - DÜSSELDORF (D)

TUBE

Internationale Rohrfachmesse
Tel.: 0049211456001

15.-19.4.1996 - DÜSSELDORF (D)

WIRE

Internationale Fachmesse Draht und Kabel
Tel.: 0049211456001

15.-20.4.1996 - PARIS (F)

EURO-ASSEMBLAGE

Internationale Ausstellung von Maschinen, Ausrüstung und Bauteilen für die Industriemontage
Tel.: 0033149685100

15.-20.4.1996 - PARIS (F)

EUROFOUR

Internationale Ausstellung für Industrieöfen und Wärmetechnische Ausrüstungen
Tel.: 0033149685100

15.-20.4.1996 - PARIS (F)

INTEROUTIL

Internationale Werkzeugausstellung für Schneiden und Formen von Metallen, Kunststoffen und Kompositen
Tel.: 0033149685100

15.-20.4.1996 - PARIS (F)

MACHINE-OUTIL

Internationale Ausstellung für Werkzeugmaschinen, Schweißtechnik und Mechanische Ausrüstung
Tel.: 0033149685100

15.-20.4.1996 - PARIS (F)

INTERQUALITE

Internationale Ausstellung für Qualitätssicherung
Tel.: 0033149685100

15.-21.4.1996 - GENT (B)

F.T.I. TECHNOLAND

Internationale Fachmesse für Neue Technologien
Tel.: 003222197900

18.-20.4.1996 - MÜNCHEN (D)

PROSIGN

Internationale Fachmesse für Werbetechnik, Schilder, Lichtreklame und Siebdruck
Tel.: 004989392246

18.-22.4.1996 - MAILAND (I)

Internationale Möbelmesse

Tel.: 00392485921

18.-22.4.1996 - MAILAND (I)

Fachmesse für Einrichtungszubehör

Tel.: 00392485921

18.-22.4.1996 - MAILAND (I)

EUROLUCE

Internationale Beleuchtungsmesse
Tel.: 00392485921

19.-28.4.1996 - GENÈVE (CH)

Internationale Messe für

Erfindungen,

Neue Techniken und Produkte
Tel.: 0041227365949

Für weitere Auskünfte steht die Handelskammer Ihnen gerne zur Verfügung (Mme Viviane Hoor, Tel.: 423939-315). Um kurzfristigen Änderungen der Ausstellungstermine Rechnung zu tragen, sollten Sie sich diese vom Organisator vor Ihrer Abfahrt bestätigen lassen.

Compaq Computers

Novell Networking

Hewlett Packard & Epson Printers

Barcode Reader Ticket Printer

Modems Ptt approved

Microsoft



Europe S.A.

Computer & Networking Solutions

149, route d'Arlon
L-8009 STRASSEN
Tel. 316343 Fax. 316341

Combining People, Software and Computers to solve problems

since 1984

Compaq Reseller
Novell Networking Partner

GENIESAL
Salaires/Traitements

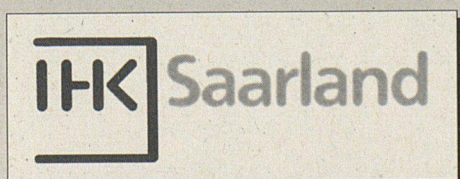
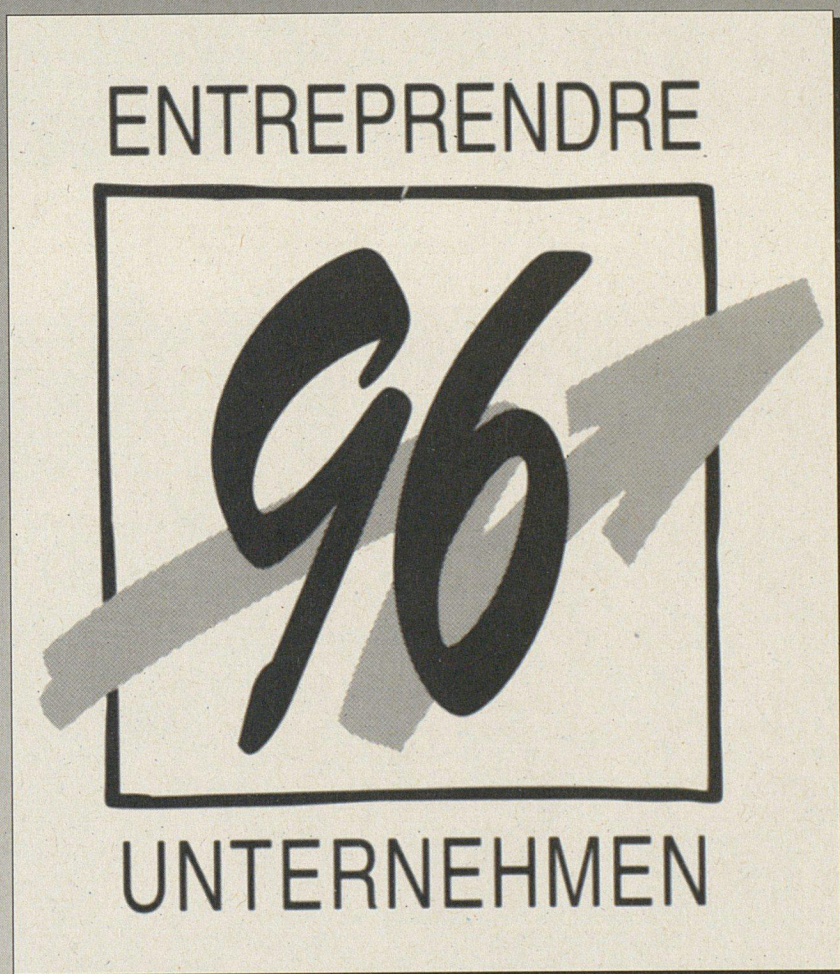
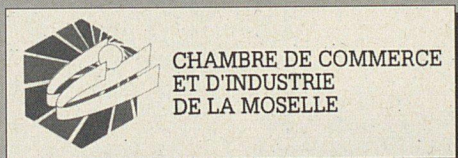
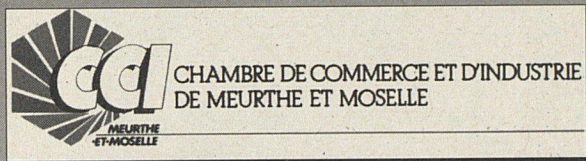
GENIEFACT
Facturation, Stock Centrale, Grossiste &

GENIEPOS
Votre Gestion du Magasin avec Tickets de Caisse, Stock, Factures, Réparations

Comptabilité
Financière Européenne

Développement
sur mesure

ENTREPRENDRE '96



ENTREPRENDRE '96

La coopération transfrontalière se caractérise par de nombreuses actions concrètes tant aux niveaux politique, qu'économique, universitaire ou culturel.

En tant qu'acteurs de la vie économique, les Chambres de Commerce et d'Industrie de la Grande Région Sar-Lor-Lux organisent la bourse d'affaires "Entreprendre" destinée à resserrer les liens entre les entreprises transfrontalières.

Cette bourse d'affaires a pour objet de faciliter la rencontre entre partenaires potentiels. Elle s'adresse avant tout aux petites et moyennes entreprises à la recherche d'un associé, d'un successeur, d'une coopération ou d'une représentation.

"ENTREPRENDRE" concerne également tous ceux qui souhaitent trouver des moyens pour exploiter une licence, ou des apports en capital afin de réaliser leurs projets.

Afin d'établir le contact entre les offreurs et les demandeurs, les annonces suscitant un intérêt sont communiquées à la criée. Dans ce système de bourse souple et simple, une attention particulière est portée à la discrétion et au principe de non-ingérence d'un tiers dans les affaires traitées.

Parmi les thèmes des offres et demandes on peut citer:

- la cession et la reprise d'entreprises
- les capitaux et participations
- les commercialisations
- les projets et savoir-faire
- les brevets et licences
- la sous-traitance

La neuvième édition de cette bourse d'affaires "ENTREPRENDRE '96" aura lieu le:

**28 mars 1996 à 14.00 heures
à la Chambre de Commerce du Grand-Duché de Luxembourg**

7, rue Alcide de Gasperi

L - 2981 LUXEMBOURG

La criée débutera à 15.00 heures.

Les personnes ayant l'intention de participer à la bourse d'affaires et qui désirent obtenir un ou plusieurs exemplaires de fiches d'annonceur sont priées de contacter le Service du Commerce Extérieur de la Chambre de Commerce, Mlle Kemp, tél.: 42 39 39-312, 42 39 39-310, fax: 43 83 26.

ENTREPRENDRE '96

à renvoyer à la Chambre de Commerce, Service du Commerce Extérieur, Mlle Kemp, L - 2981 LUXEMBOURG

Entreprise

Participant

Fonction

Adresse

participera à la bourse d'affaires qui aura lieu le 28 mars 1996
à la Chambre de Commerce du Grand-Duché de Luxembourg

désire obtenir (exemplaires) fiches d'annonceur *

Pour de plus amples renseignements, prière de contacter le Service du Commerce Extérieur, Tél.: 42 39 39-312 (Mlle Kemp) ou 42 39 39-310, Fax: 43 83 26.

* Chaque annonce doit être rédigée sur 2 fiches d'annonceur:
une en langue française et une en langue allemande.

L'ANNONCEUR/DER INSERENT

Numéro/Nummer

OFFRE/BIETET AN

Ne pas remplir/Nicht ausfüllen

RECHERCHE/SUCHT

- | | | | |
|----|-------------------------------------|---|--------------------------|
| 1. | <input type="checkbox"/> | Capital pour participation financière/Kapital für finanzielle Beteiligungen | <input type="checkbox"/> |
| 2. | <input type="checkbox"/> | Entreprise à céder/Firma zwecks Übernahme | <input type="checkbox"/> |
| 3. | <input type="checkbox"/> | Brevet/Licence/Patent/Lizenz | <input type="checkbox"/> |
| 4. | <input checked="" type="checkbox"/> | Représentation/Vertretung | <input type="checkbox"/> |
| 5. | <input type="checkbox"/> | Coopération/Partenariats/Kooperation/Partnerschaften | <input type="checkbox"/> |

CARACTERISTIQUES/CHARAKTERISTIK

Activité de l'Annonceur/Tätigkeit des Inserenten

Production de matériel électrique

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES/ ZUSÄTZLICHE INFORMATIONEN

Cherche représentant bien introduit auprès
des grandes surfaces et des revendeurs de
matériel informatique

L'ORGANISATEUR TRANSMET LES INFORMATIONS SANS VERIFICATION/ DER VERANSTALTER ÜBERMITTELT DIE INFORMATIONEN UNKONTROLLIERT

Projets de loi soumis pour avis à la Chambre de Commerce

Ministère de l'Economie

Projet de loi portant modification de la loi du 20 juillet 1992 portant modification du régime des brevets d'invention. (1859)

Ministère des Finances

Projet de règlement grand-ducal du modifiant le règlement grand-ducal du 28 décembre 1990 portant exécution de l'article 104, alinéa 3 de la loi du 4 décembre 1967 concernant l'impôt sur le revenu (fixation des recettes provenant de l'économie et de la bonification d'intérêts). (1860)

Projet de règlement grand-ducal du modifiant le règlement grand-ducal du 16 novembre 1994 concernant les franchises de la taxe sur la valeur ajoutée accordées dans le trafic international de voyageurs. (1863)

Ministère de l'Education Nationale et de la Formation Professionnelle

Projet de règlement grand-ducal portant organisation des stages de formation en entreprise dans l'Enseignement secondaire technique. (1861)

Ministère de la Sécurité Sociale

Projet de règlement grand-ducal ayant pour objet de déterminer les prestations en nature lors de l'accouchement, en exécution de l'article 26, alinéa 2 du code des assurances sociales. (1862)

Ministère de la Justice

Projet de loi portant transposition de la directive 92/101/CEE du Conseil du 23 novembre 1992 modifiant la directive 77/91/CEE concernant la constitution de la société anonyme ainsi que le maintien et les modifications de son capital, et portant modification

de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales. (1864)

Ministère du Travail

Communication de la Commission en matière d'information et de consultation des travailleurs. (1865)

Projet de règlement grand-ducal autorisant le Gouvernement à mettre en oeuvre des travaux extraordinaires d'intérêt général au cours de l'année 1996. (1868)

Ministère de la Santé

Projet de règlement grand-ducal établissant les exigences applicables à la production et à la mise sur le marché de viandes hachées et de préparations de viandes. (1866)

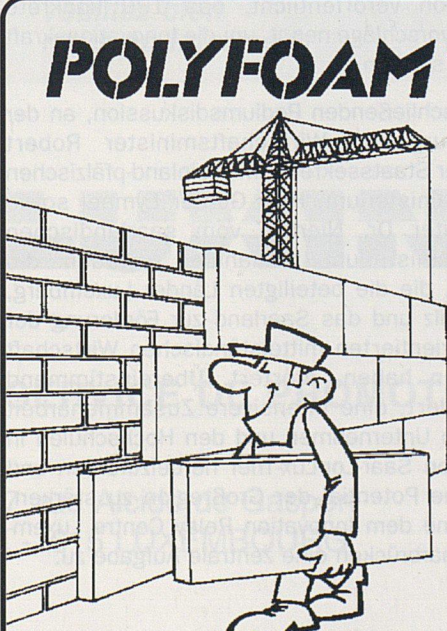
1) Avant-projet de règlement grand-ducal portant modalités d'application du règlement grand-ducal du 30 juillet 1994 relatif aux produits cosmétiques en ce qui concerne la non-inscription d'un ou de plusieurs ingrédients sur la liste prévue pour l'étiquetage des produits cosmétiques. Ce règlement est destiné à transposer dans la législation nationale la directive afférente de la Commission 95/17/CE du 19 juin 1995.

2) Projet de règlement ministériel relatif aux substances contenues dans les produits cosmétiques qui se base sur la dix-huitième directive 95/34/CE de la Commission du 10 juillet 1995 portant adaptation au progrès technique des annexes II, III, VI et VII de la directive 76/768/CEE du Conseil concernant le rapprochement des législations des Etats membres relatives aux produits cosmétiques.

3) Projet de règlement ministériel fixant les méthodes d'analyse nécessaires au contrôle de la composition des produits cosmétiques. (1867)

Taux de l'intérêt légal pour l'année 1996

Pour l'année 1996 le taux d'intérêt légal est fixé à 7,25%.



POLYFOAM^{XPS}

Das Allzweck-Isoliermittel

Energieeinsparung
dank Dach-, Mauer-, Boden-
oder Fassadenisolierung

CENTRE D'ISOLATION

Rue Denis Netgen L-3858 Schifflange Tél. 54 20 02

INNOVATION RELAY CENTRE LUXEMBOURG-TRIER- SAARBRÜCKEN ERÖFFNET

Technologietransfer in der Großregion soll gestärkt werden

Neue Impulse für den europaweiten Technologietransfer und die Inanspruchnahme von EU-Forschungsgeldern sollen durch die EU-Verbindungsbüros für Forschung und Technologie- auch Innovation Relay Centres (IRC) genannt - ausgehen, die derzeit in ganz Europa von der Europäischen Kommission aufgebaut werden. Am Dienstag wurde das Innovation Relay Centre Luxemburg-Trier-Saarbrücken als das einzige transnationale von europaweit 52 und bundesweit sieben EU-Verbindungsbüros für Forschung und Technologie in Anwesenheit zahlreicher Vertreter aus Politik, Wirtschaft und Wissenschaft offiziell eröffnet. Träger des IRC sind auf Luxemburger Seite die LUXINNOVATION (Kordinator) und auf deutscher Seite die Zentrale für Produktivität und Technologie Saar e.V. (ZPT) und das Euro Info Center für Rheinland-Pfalz.

In seiner Begrüßung verwies der Präsident der Handwerkskammer Trier, Hans-Josef Jänschke, auf die Bedeutung des Innovation Relay Centre für die Zusammenarbeit in der Großregion und über die Grenzen hinaus. Als Scharnier zwischen Wirtschaft und Wissenschaft arbeite das IRC eng mit allen innovativen Unternehmen, Kammern und Verbänden, Hochschulen und Forschungseinrichtungen der europäischen Region Luxemburg-Trier-Saarland zusammen. Vorrangige Aufgabe dieses offiziellen EU-Verbindungsbüros für Forschung und Technologie sei es, europäisches Know-how für Unternehmen zu erschließen und ihnen bei der Inanspruchnahme von europäischen Förderprogrammen zu helfen. Dies bedeutet vor allem, "Pfadfinder" zu sein durch das Dickicht der zahlreichen europäischen Programme. Darüber hinaus ist das IRC natürlich auch behilflich, wenn es darum geht, europäische Projektpartner zu finden für die Teilnahme an den Europäischen Förderprogrammen oder für die Umsetzung von technologischen Entwicklungsvorhaben.

Als vorläufiges Ergebnis einer langjährigen Zusammenarbeit im transnationalen Technologietransfer bezeichnet der Präsident der Luxinnovation und Direktor der luxemburgischen Industrielenföderation, Nicolas Soisson, die Gründung des transnationalen Innovation Relay Centres Luxemburg-Trier-Saarbrücken. Bereits im EU-Programm SPRINT (Strategic Programme for Innovation and Technology Transfer) haben die am IRC beteiligten Partnerorganisationen eng zusammengearbeitet und wichtige Kontakte zwischen Hochschulen und Unternehmen der europäischen Großregion Saar-Lor-Lux-Trier vermit-

telt. Durch die Einrichtung eines gemeinsamen EU-Verbindungsbüros für Forschung und Entwicklung, das von der EU-Kommission gefördert wird, könne der Technologietransfer in der Großregion noch effektiver gestaltet werden.

Wie erfolgreich sich der europaweite Know-how-Transfer auf Unternehmen auswirken kann, zeigen Erfahrungsberichte von luxemburgischen und deutschen Unternehmen, die gemeinsam mit europäischen Partnern neue Technologien und Produkte entwickeln oder als europäisches Konsortium an den EU-Förderprogrammen im Bereich der Forschung und Technologie teilnehmen. So hat Guddland Digital aus dem luxemburgischen Rodange mit einem Computergestützten Steuerungssystem für Theater in der ganzen Welt Erfolge eingeheimst. Anschließend stellte das Unternehmen ERT (Environmental & Recycling Technologies S.à.r.l.) ein interregionales Projekt zur Weiterverwendung von Kläranlagenschlämmen durch Kompostierung vor. Dennoch muß festgestellt werden, so der Hauptgeschäftsführer der Industrie und Handelskammer Trier, Dr. Wolfgang Schneider, daß der europaweite Technologietransfer häufig noch durch hohe Hürden gebremst wurde. Zu nennen seien hier beispielsweise der völlig unzureichende Rechtsrahmen zum Schutz des geistigen Eigentums oder der Mangel an Instrumenten zur Finanzierung und Risikoabsicherung von technologischen Innovationen. Auch die Teilnahme an den Forschungs- und Entwicklungsprogrammen der EU gestalte sich für kleine und mittelständige Unternehmen besonders schwierig.

Das europäische Paradoxon sei, so der stellvertretende Generaldirektor der Europäischen Kommission, Vicente Parajon-Collada, (Generaldirektion XIII), daß Europa auf der einen Seite über eine hervorragende wissenschaftliche Basis verfüge. Allerdings gelinge es Europa im Vergleich zu seinen internationalen Wettbewerbern weniger gut, Wissen in neue Produkte und Marktanteile umzusetzen. Verantwortlich hierfür seien schwerfällige Verwaltungsstrukturen, eine ungenügende Koordinierung der Forschungsbemühungen sowie eine gewisse Risikoscheu bei den Unternehmen. Um hier Abhilfe zu schaffen, habe die Europäische Kommission vor kurzem das Grünbuch zur Innovation veröffentlicht, das 130 konkrete Maßnahmenvorschläge nennt, um die Innovationskraft in Europa zu stärken.

In der anschließenden Podiumsdiskussion, an der der luxemburgische Wirtschaftsminister Robert Goebbels, der Staatssekretär im rheinland-pfälzischen Wirtschaftsministerium, Herr Günter Eymael sowie Abteilungsleiter Dr. Nierlich vom saarländischen Wirtschaftsministerium teilnahmen, wurden die Maßnahmen, die die beteiligten Länder Luxemburg, Rheinland-Pfalz und das Saarland zur Förderung der technologieorientierten mittelständischen Wirtschaft vorgenommen haben, erörtert. Übereinstimmend wurde gefordert, eine intensivere Zusammenarbeit zwischen den Unternehmen und den Hochschulen in der Großregion Saar-Lor-Lux-Trier herbeizuführen und das endogene Potential der Großregion zu stärken. Hierbei komme dem Innovation Relay Centre Luxemburg-Trier-Saarbrücken eine zentrale Aufgabe zu.

Grünbuch zur Innovation:

die Europäische Kommission regt Debatte über Innovationspolitik in allen Mitgliedstaaten der Europäischen Union an

Innovation ist unerlässlich. Sie ist der Kern der unternehmerischen Initiative und Ursprung vieler Unternehmensgründungen. Zudem müssen Unternehmen ständig innovieren, um im internationalen Wettbewerb zu bestehen. Auch müssen die Länder zum Erhalt von Wachstum, Wettbewerbsfähigkeit und Beschäftigung ein Innovation begünstigendes Umfeld schaffen.

Europa hat eine hervorragende wissenschaftliche Grundlage. Es gelingt seinen Unternehmen jedoch noch nicht im gewünschten Ausmaß, ihr Wissen in neue Produkte und Marktanteile umzusetzen.

Demnach bleibt noch viel zu tun: Die bisher noch unzureichende Zusammenarbeit zwischen den Ländern und der Kommission muß besser abgestimmt werden, um die Hindernisse und Schwierigkeiten aus dem Weg zu räumen, die die Innovation in der Europäischen Union noch hemmen.

Dem Subsidiaritätsprinzip zufolge müssen jedoch auch gelungene Modelle aus Regionen und Ländern berücksichtigt werden.

In diesem Zusammenhang sind sowohl auf nationaler als auch auf Gemeinschaftsebene folgende grundlegende Ziele zu berücksichtigen:

- Die Forschung stärker auf Innovation ausrichten
- Die menschlichen Ressourcen für die Innovation verstärken
- Die Finanzierungsbedingungen für Innovation verbessern
- Das rechtliche und verwaltungstechnische Umfeld für die Innovation vereinfachen
- Die Aufgaben und Einsatzmöglichkeiten der öffentlichen Hand erweitern

Mit der Herausgabe des Grünbuches zur Innovation hat die EU-Kommission einen wichtigen Beitrag zur Diskussion um die Verbesserung der Forschungsbemühungen in Europa geleistet.

Mit Hilfe des Grünbuches sollen die länderspezifischen Schwerpunkte für die Innovationspolitik der EU erarbeitet werden.

Aus diesem Grund wird Luxinnovation, die nationale Agentur für Innovation in Luxemburg, unter der Schirmherrschaft des Wirtschaftsministeriums, gemeinsam mit der Europäischen Kommission (DG XIII) in Luxemburg, dem Bildungsministerium, den Kammern, Verbänden, Forschungszentren und allen weiteren Akteuren in den öffentlichen Einrichtungen und privaten Unternehmen, eine breit angelegte Diskussion über die Innovationspolitik anregen.

Alle Unternehmen sind eingeladen in den nächsten Monaten an den Diskussionen und Seminaren über Forschung und Technologie aktiv teilzunehmen.

Das Grünbuch für Innovation kann ab sofort bei Luxinnovation kostenlos angefordert werden.

**En cas de changement
d'adresse,**

**veuillez bien
nous en informer!**

CHAMBRE DE COMMERCE

L-2981 Luxembourg

Mme Pascale Folmer

Tél.: 42 39 39-340

Fax: 43 83 26

LUXINNOVATION

Centre Relais Innovation

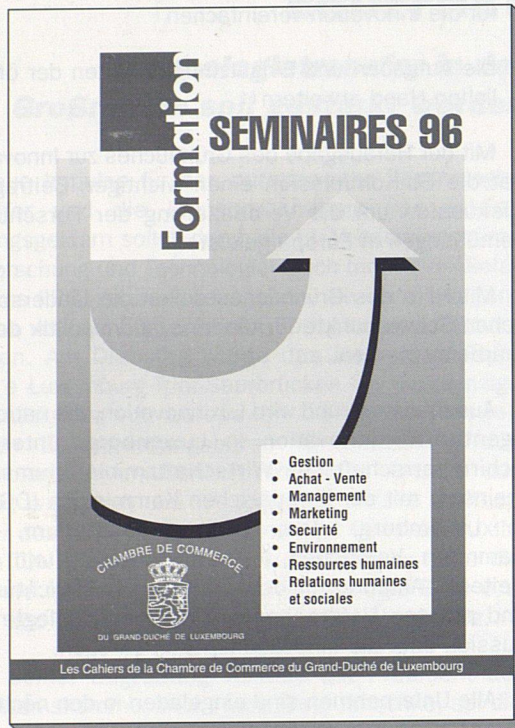
SERVICE DE PROMOTION ET D'ASSISTANCE A L'INNOVATION

7, rue Alcide de Gasperi
L-1615 LUXEMBOURG

Tél. 42 74 61-223
Fax.: 43 83 26 / 43 23 28

SEMINAIRES DE LA CHAMBRE DE COMMERCE

(période mai-septembre)



ERFOLGREICHE GESPRÄCHS- UND VERHANDLUNGSFÜHRUNG AM TELEFON (TELEFONVERKAUF)

Eine Verkaufshilfe, die viel zu wenig benutzt wird - auch bei Ihnen? -

Jeder telefoniert, ob nur immer richtig und erfolgreich, das ist die Frage.

Gesprächsverhalten, das von vielen Telefonbenutzern an den Tag gelegt wird, entspricht nicht den besonderen Ansprüchen kommunikativ richtigen Telefonierens.

Dieser Aufgabe will sich dieses Arbeits- und Übungsseminar annehmen. Neben den telefontypischen Besonderheiten stehen bestimmte, von den Seminarteilnehmern vorgegebene Gesprächssituationen im Mittelpunkt des Seminars.

Erfolgreiche Gespräche am Telefon zu führen, - gleich welcher Art - ist eine Kunst, die gelernt sein will, nur wer hat es wirklich gelernt? Hier will dieses praxisorientierte Seminar helfen, Ihre persönliche Vorstellungen über erfolgreiches Telefonieren besser umzusetzen.

Die Teilnehmer sollen im Anschluß an das Seminar in der Lage sein, Telefongespräche systematisch auf-

SUJETS TRAITES

DIRECTION ET GESTION D'ENTREPRISE

- La qualité totale dans le secteur des services
- La délégation de responsabilités

RELATIONS SOCIALES ET PROFESSIONNELLES

- La conduite efficace de réunions
- Mit Freundlichkeit und Kompetenz überzeugen
- Praktische Menschenkenntnis

PUBLICITE - PROMOTION DE VENTE - ACHAT - VENTE

- Erfolgreiche Gesprächs- und Verhandlungsführung am Telefon
- Kunden beschwerten sich - Reklamationen richtig verhandeln

GESTION FINANCIERE ET COMPTABLE

- Le recouvrement de créances

COMMERCE EXTERIEUR

- L'Office du Dueroire

EFFICIENCE PERSONNELLE

- Die Qualifikation der Chefs von Morgen
- Techniques de renforcement de la motivation

zubauen und ziel- sowie kostenorientiert zu führen. Während des Seminars wird in Theorie und Praxis (Rollenspiele) das richtige Agieren und Verhalten am Telefon geübt.

Ein weiterer Schwerpunkt ist nicht nur die Überprüfung und evtl. Verbesserung des sprachlichen Ausdrucks, sondern auch das psychologisch richtige Verhalten in der Gesprächsführung gegenüber dem Gesprächspartner.

Dieses Seminar ist nicht nur für den klassischen Telefonverkäufer konzipiert, sondern für jeden, der sein Verhalten und seine Leistung am Telefon verbessern will.

Programm:

- Wie bereitet man sich richtig auf Telefongespräche vor?
- Die Bedeutung des Telefons zur Unterstützung der Verkaufsbemühungen
 - Die Grundelemente eines wirksamen Telefongesprächs
 - Die Kunst des Zuhörens.
 - Besonderheiten beim Gesprächsbeginn

- Stimme, Sprache, Gesprächsklima - die Erfolgsfaktoren im Telefongespräch
 - Das positive Gesprächsklima
 - Möglichkeiten der Gesprächsaktivierung und der Gesprächssteuerung
- Welche persönlichen Bedingungen, gegebenenfalls Schwächen, spielen beim Telefonieren eine entscheidende Rolle?
- Das Telefon im Alltag
 - Kostenbewußtes Telefonieren
- Wie begegnet man aufkommenden Kundeneinwänden?
 - Behandlung von Reklamationen usw.
- Welche Aufgaben fallen nach Abschluß eines Telefongesprächs an?
- Erarbeitung eines individuellen Gesprächsleitfadens (Checkliste) zur Steigerung der Effizienz und Rationalisierung von Telefonverkaufsgesprächen
- Praktische Übungen und Trainingsbeispiele zur Sprechtechnik und Sprachgewandtheit

Referent:

Gerd REHBOCK, Kommunikations- und Verkaufstrainer, Hamburg

Teilnehmerkreis:

Inhaber, Außendienstmitarbeiter, Verkaufssachbearbeiter von Großhandelsbetrieben, die durch gezielten Telefoneinsatz ihre Verkaufsleistung steigern wollen

Teilnahmegebühr:

4.000.- LUF (inklusive Arbeitsunterlagen und Pausengetränke), vor Seminarbeginn auf das Postscheckkonto 55983-14 der Handelskammer zu überweisen

Datum:

Montag, den 6. und Dienstag, den 7. Mai 1996 von 9.00 bis 12.30 Uhr und von 14.30 bis 18.00 Uhr

L'OFFICE DU DUCROIRE

L'Office du Ducroire du Grand-Duché de Luxembourg est l'assureur-crédit public du Grand-Duché de Luxembourg.

L'Office a pour objet de favoriser le commerce extérieur par l'octroi de garanties propres à diminuer les risques, spécialement les risques de crédit qu'il comporte.

A cet égard, l'Office, toujours soucieux d'adapter ses moyens aux nouvelles exigences du commerce international, dispose d'un certain nombre d'instruments destinés à aider les entreprises luxembourgeoises actives dans le domaine de l'exportation de biens et de services.

La séance d'information vise à familiariser les entreprises avec les différentes possibilités de couverture dont dispose l'Office afin de mieux les sensibiliser aux moyens auxquels elles peuvent avoir recours. La conférence sera suivie d'une discussion.

Conférenciers :

M. Yves GONNER, conseiller économique et M. Jean TOUSSAINT, attaché commercial

Public :

tous publics

Droit d'inscription :

500.- LUF, à verser avant le début du séminaire au CCP 55983-14 de la Chambre de Commerce

Dates : jeudi 9 mai 1996, de 18.30 à 21.00 heures

**LA QUALITE TOTALE
DANS LE SECTEUR DES SERVICES****Bilan personnel et définition d'objectifs**

La qualité de service est devenue un "must". Or, même si vous en reconnaissez le bien fondé, vous restez peut-être avec une série de questions quant à savoir : Si cela vaut la peine ? - Si cela ne fait pas que déplacer ou cacher les vrais problèmes ? - Quelle sera la valeur ajoutée de cet investissement ? - Comment lancer une démarche 'qualité' de manière réaliste et réalisable ?

Objectifs:

- Vous permettre de vous y retrouver dans le 'jargon' de la qualité.
- Vous montrer les enjeux de la qualité et le "play off" que vous en tirerez.
- Vous centrer sur la spécificité de la qualité dans les services.
- Vous sensibiliser à la mesure de la qualité de service.
- Vous présenter les méthodes et outils du management de la qualité.
- Vous donner les pistes pour lancer une démarche qualité.

Programme :

- Les enjeux de la qualité
 - Bref historique sur la qualité
 - Les concepts-clés de qualité
 - Les principes d'action
 - Les enjeux et le "pay off" de la qualité dans mon entreprise
 - La qualité, c'est l'affaire de tous, donc de chacun
- La qualité de service
 - Définition
 - La boucle de la qualité de service



- Les coûts de la qualité
- Les indicateurs de qualité
- Le lancement d'une démarche qualité
 - Les précautions
 - L'implantation
 - Les implications

Conférencier :

Eric MONNOYER, licencié en sciences économiques appliquées

Public :

Dirigeants et responsables des ressources humaines d'entreprises du secteur de l'industrie, du commerce et des services

Droit d'inscription :

9.500.- LUF, (documentation, boissons et 2 déjeuners inclus), à verser avant le début du séminaire au CCP 55983-14 de la Chambre de Commerce

Dates :

lundi 20 et mardi 21 mai 1996, de 9.00 à 12.30 et de 14.30 à 18.00 heures

**DIE QUALIFIKATION
DER CHEFS VON MORGEN**

**Praktische Wege für Unternehmens- und
Persönlichkeitsstrategien**

"Alle guten Dinge sind drei", so weiß es jedenfalls der Volksmund. Nach dem Erfolg der ersten beiden Juniorengruppen bei der Chambre de Commerce, gilt es jetzt eine weitere Workshopgruppe zu gründen. Weiteren Unternehmer-JuniorInnen und jungen Führungsnachwuchskräften soll es ermöglicht werden, über ihre bisherige betriebswirtschaftliche und psychologische Kompetenz hinaus, neue Kenntnisse und Erfahrungen zu machen. Es geht um ein neues Verständnis des Unternehmens, seiner Ziele, Potentiale und Strategien. In gemeinsamer Arbeit wollen wir in dieser Workshop-Reihe unser Wissen um die Entwicklungsmöglichkeiten von Unternehmen erweitern und unsere eigene Rolle dabei besser kennenlernen und verstehen.

Dabei wird es wichtig sein, auch über sich selbst intensiv nachzudenken. Ein neues Persönlichkeitskonzept wird uns behilflich sein, sich selbst ganz neu zu verstehen und andere Verhaltensentscheidungen zu treffen. Echtes Selbstwertgefühl und eine kooperative Führungs- und Kommunikationskompetenz werden uns befähigen, unsere künftigen Leitungsaufgaben noch besser zu bewältigen.

- Ziele der Workshop-Reihe:
 - Die globalen Rahmenbedingungen des Wirtschaftens besser einschätzen können
 - Das Unternehmen als ein vielschichtiges System und als einen lebendigen Organismus besser verstehen können

- Sich selbst besser kennenlernen und seine verdeckten Fähigkeiten offenkundiger werden lassen
 - Seine Beziehungen zu seinen Mitarbeitern und zu seiner sozialen Umwelt bewußter gestalten
 - Mögliche Konflikte mit der Eltern-Generation aktiver angehen und zu konstruktiven gemeinsamen Lösungen führen
 - Workshop-Inhalte:
 - Auseinandersetzung mit dem Bewußtseins-, Werte- und Strukturwandel in dieser Zeit
 - Erörterung der Globalisierung dieser Welt und der neuen unternehmerischen Herausforderungen
 - Erkennen der unbewußten Vor- und Leitbilder, die das eigene Verhalten wesentlich beeinflussen
 - Erfahrung der eigenen Persönlichkeitsstrukturen und der Weiterentwicklungsmöglichkeiten
 - Beschäftigung mit seinen Beziehungsmustern und dem Ausbau seiner Führungs- und Kommunikationskompetenz
 - Erlernen neuer Unternehmenskonzepte und erfolgreicher Strategien
 - Workshop-Organisation:
 - Die Workshopgruppe trifft sich 2 x jährlich und bleibt über einen Zeitraum von 3 bis 4 Jahren zusammen
 - Das erste Treffen findet in der Chambre de Commerce am 22. und 23. Mai 1996 statt. Das folgende Treffen wird in der Zeit vom 19. bis 21. November 1996 in einem Hotel in der Nähe Luxemburgs stattfinden.
 - Die künftigen Meetings werden gemeinsam zeitlich vereinbart und zusammen organisiert.
 - Die Teilnehmer erhalten speziell entwickelte Unterlagen, die die Arbeitsgrundlage für jeden Workshop bilden. Sie werden in Ordnern gesammelt und dienen einer systematischen Entwicklungsarbeit.
 - Zwischen den Treffen finden gelegentliche Sonderveranstaltungen und private Zusammenkünfte statt. Es ist zu erwarten, daß sich bei diesen Workshops wieder ein echter Freundeskreis mit intensivem Erfahrungsaustausch bildet.
- Bei diesem ersten Treffen werden auch ehemalige Luxemburger Juniorinnen dabei sein. Diese können Sie gerne nach ihrem Lernerfolg, ihren neuen Erfahrungen und nach ihrer Begeisterung für die gemeinsame Arbeit und das offene und freundschaftliche Miteinander befragen.
- Workshopleiter:**
Prof. Norbert A. HARLANDER, forum f'Helix - Management- und Unternehmensentwicklung, Offenbach
- Teilnehmerkreis:**
Juniorinnen, Junioren und Führungsnachwuchskräfte von Industrie-, Handels- und Dienstleistungsbetrieben
- Altersgrenze:** 35 Jahre

Teilnahmegebühr:

6.000.- LUF, vor Seminarbeginn auf das Postscheckkonto 55983-14 der Handelskammer zu überweisen

Datum:**1. Workshop :**

Mittwoch, den 22. Mai 1996 (ab 9.00 Uhr) bis Donnerstag den 23. Mai 1996 (18.00 Uhr)

2. Workshop :

Dienstag, den 19. November 1996 (ab 17.00 Uhr) bis Donnerstag den 21. November 1996 (17.00 Uhr)

LA CONDUITE EFFICACE DE REUNIONS

Objectifs :

- Reconnaître et pratiquer les différents types de réunions : informations, conversationnelle, prises de décision...
- Comprendre les phénomènes de groupe constatés dans les réunions.
- Participer pour débattre, négocier, expliquer et proposer.
- Maîtriser le rôle du conducteur de réunion : gestion intellectuelle, humaine et matérielle.

Programme :

- Préalables
 - gestes et attitudes : leur signification
 - le langage action : mots à proscrire ou à recommander
- Classification
 - la réunion discussion
 - la réunion d'information
 - la réunion négociation
- Phénomènes de groupe
 - le portrait des participants
 - style d'animation et répercussions sur le groupe
 - affectivité, communication, rôles, leadership, affinités, normes de groupe, interaction
- Rôle du conducteur de réunion
 - il facilite
 - il élucide
 - il produit
- L'organisation pratique d'une réunion
 - préparation des participants
 - préparation du conducteur
 - préparation matérielle

**Conférencier:**

Italo PRIMUS, Consultant et formateur en gestion des ressources humaines

Public:

tous publics

Droit d'inscription:

4.800.- LUF, (documentation et rafraîchissements inclus), à verser avant le début du séminaire au CCP 55983-14 de la Chambre de Commerce

Dates:

mercredi 5 juin 1996, de 9.00 à 12.30 et de 14.30 à 18.00 heures

TECHNIQUES DE RENFORCEMENT DE LA MOTIVATION

Quels que soient les entreprises, les situations, les circonstances, les enjeux, les objectifs, les partenaires, l'incertitude se vit au quotidien dans le monde du travail et avec elle surgit, par atrophie de gestion en ressources humaines, une multitude de dysfonctionnements, traduisant globalement des perturbations de processus d'adhésion au travail. Ce qui entraîne inévitablement des coûts économiques, financiers, sociaux et psychologiques.

Ce séminaire propose aux participants l'apprentissage des principales techniques destinées à remédier de manière concrète à la baisse de motivation, la démotivation et l'absence de renforcement de la motivation au travail.

Programme :

- Analyse du concept de motivation (décodage paradoxal dans le cadre de l'incertitude)
- Analyse des indicateurs de la démotivation au travail qui sont les dysfonctionnements personnels, relationnels et organisationnels (absentéisme, conflit ouvert, retrait, sabotage, ...)
- Par l'application des techniques de renforcement de la motivation, voire de remotivation, élaboration d'une stratégie globale d'intervention :
 - désoccultation et gestion des paradoxes
 - mise en place d'éléments motivationnels dans la négociation
 - mise en place d'une structure, par rapport à toute décision

Conférenciers :

M. Jacques DEFRENNE, Docteur en sciences du travail, Consultant et intervenant en entreprise

Mme Chantale DELVAUX, Docteur en psychologie, Consultante en gestion des ressources humaines

Publics :

Dirigeants et cadres d'entreprises des secteurs de l'industrie, du commerce et des services

Droit d'inscription :

8.000.- LUF, (documentation et rafraîchissements inclus); à verser avant le début du séminaire au CCP 55983-14 de la Chambre de Commerce

Dates :

jeudi 6 et vendredi 7 juin 1996, de 9.00 à 12.30 et de 14.30 à 18.00 heures

KUNDEN BESCHWEREN SICH - REKLAMATIONEN RICHTIG BEHANDELN

Wissen Sie, wieviel Umsatz Sie schon verschenkt haben, weil ein Kunde aufgrund seiner Reklamationen durch Ihren Mitarbeiter falsch behandelt wurde?

Alle Untersuchungen zeigen, unberechtigte Beschwerden bzw. Reklamationen gibt es selten!

Doch die Praxis kennt ein anderes Bild: Viele Verkäufer, Verkaufssachbearbeiter, Mitarbeiter mit Kundenkontakt vermitteln den beschwerdeführenden Kunden oft das Gefühl der Falschdarstellung, teilweise bezichtigen sie sie auch der Unkorrektheit. Meistens bleibt dem Kunden keine andere Wahl, er muß diesen "Standpunkt" akzeptieren. Vordergründig macht er es auch. Aber mit welcher Folge?

Bei zukünftigen Bedarfsfällen orientiert er sich an diesen in der Vergangenheit liegenden Vorfällen und zeigt ein folgerichtiges Kundenverhalten. Er kauft dann woanders ein, deckt seinen ganzen oder einen erheblichen Teilbedarf bei einem anderen Lieferanten. Muß das sein?

Korrekte Reklamationserledigung muß nicht "großzügig" heißen, sie muß nur richtig erfolgen.

Man muß es nur können! Hier will dieses Seminar helfen. Anhand praktischer Beispiele soll das gesamte Spektrum der Reklamationsbehandlung im persönlichen Gespräch bzw. Telefongespräch behandelt werden.

Ein Seminar für den aufgeschlossenen, aktiven Mitarbeiter, der auch an die Interessen des Unternehmens denkt und der erkannt hat, daß man aufgrund von Reklamationen keine Kunden mehr zu verlieren braucht.

Jeder Seminarteilnehmer hat die Möglichkeit, auch seine individuellen betrieblichen Fälle vorzutragen und zu diskutieren. Auf Wunsch werden ihm exemplarische Behandlungswege aufgezeigt.

Programm:

- Positiv-Beispiele aus der Praxis
- Reklamationen und deren Ursachen. Wie verhalten sich die Kunden beim Vortragen ihrer Reklamationen? (Eine Bestandsanalyse)
- Der Kunde und seine Reklamation - Richtige Kundenbehandlung ist erlernbar!
- Gibt es eine bestimmte Kundengruppe, die bei Reklamationen besonders empfindlich reagiert?
- Wie man Reklamationen entgegennimmt und behandelt
- Bessere Reklamationsbehandlung durch die Zuku-Methode (=Regeln für die richtige Kundenbehandlung)
- Was ist zu tun, wenn die Ursache der Reklamation nicht beim Produkt selbst, sondern beim Mitarbeiter liegt
- Kleine Kundentypologie - wie man sich bei bestimmten Menschentypen richtiger verhält

- Die betriebliche Nachbehandlung einer Reklamation - Lernen Sie, die Ursachen zu beseitigen
- Erarbeitung einer individuellen Checkliste zur Reklamationserledigung
- Praktische Übungen mit thematischen Schwerpunkten aus dem Kreis der Seminarteilnehmer

Referent:

Gerd REHBOCK, Kommunikationstrainer, Hamburg

Teilnehmerkreis:

Inhaber und Mitarbeiter von Industrie- und Handelsbetrieben, z.B. Verkäufer im Innen- und Außendienst, Verkaufssachbearbeiter, Mitarbeiter im Telefonempfang, Personen die Kundenkontakt haben sowie andere Mitarbeiter, die mit Reklamationen befaßt werden können (Lager-, Versand- und Rechnungswesen, usw.)

Teilnahmegebühr:

8.000.- Franken, (inklusive Arbeitsunterlagen und Pausengetränke), vor Seminarbeginn auf das Postscheckkonto 55983-14 der Handelskammer zu überweisen

Datum:

Montag, den 10. und Dienstag, den 11. Juni 1996, von 9.00 bis 12.30 Uhr und von 14.30 bis 18.00 Uhr

LE RECouvreMENT DE CREANCES

Comment obtenir ses paiements dans les délais, sans agressivité, sans stress, avec fermeté et doigté?

L'heure est à l'analyse rigoureuse des variables qui ont un impact direct et immédiat sur la santé financière des entreprises.

Le recouvrement de créances, affaire de relation commerciale, de suivi de dossier et surtout de psychologie relationnelle.

Contactez l'interlocuteur qu'il faut, savoir lui tenir le langage qui doit servir vos intérêts, créer la relation qui va permettre la gestion de votre dossier par priorité.

Avant d'agir en employé ou cadre administratif, en comptable ou juriste, il faut savoir gérer la communication avec ses débiteurs.

Employé au service client, responsable commercial, direction financière ou direction générale, tout le monde est concerné par le paiement rapide de ses créances.

Comment renforcer le contrôle de crédit de votre entreprise, comment être payé plus rapidement en assurant la qualité du contact avec sa clientèle, tel est le propos auquel nous vous invitons.

Programme:

- Introduction et présentation.
- La détermination des objectifs. La constitution et la gestion des dossiers.
- Parler pour être entendu. Communiquer pour obtenir. Le recouvrement de créance, un travail collectif.

- Gérer ses tensions et celles des autres. Rester maître du dialogue. Anticiper le conflit et savoir l'éviter.
- Se fixer un plan d'action. Souscrire un engagement d'atteinte de ses objectifs.
- Conclusions.

Conférencier:

M. Thierry HUYNEN, Diplômé en Psychologie Industrielle et Sciences du Travail

Public:

Cadres et personnel du commercial et de la comptabilité, toute personne chargée d'une mission de recouvrement de créance

Droit d'inscription:

4.800.- LUF, (documentation et rafraîchissements inclus); à verser avant le début du séminaire au CCP 55983-14 de la Chambre de Commerce

Dates:

mercredi 12 juin 1996, de 9.00 à 12.30 et de 14.00 à 17.30 heures

LA DÉLÉGATION DE RESPONSABILITÉS

Un management efficace implique indubitablement la délégation de certaines responsabilités, délégation qui, cependant, est régie par différents critères qu'il convient d'observer pour éviter la désorganisation générale.

L'objectif de ce séminaire sera donc d'éclairer les participants sur les procédures en amont/aval, ainsi que les stratégies nécessaires à la mise en place d'une délégation.

Programme:

- Le contexte
 - La responsabilité : définition, limites, formaliser l'existant
 - Le management : historique des styles, la conduite par objectifs, le management gagnant-gagnant
- Déléguer
 - Intérêts pour le délégué, pour le délégataire
 - Déléguer : la relation délégué-délégué
 - Les 6 étapes indispensables à la préparation d'une délégation
 - La mise en oeuvre
 - Les principes à respecter
 - Les conséquences de la délégation
 - Le partage de ses responsabilités
- Pérenniser la délégation
 - La nouvelle hiérarchie
 - Le partenariat
 - Le partage des tâches

- Le projet d'entreprise, vecteur de motivation et de stratégie à long terme vers la qualité

Conférencier:

M. Italo PRIMUS, Consultant et formateur en gestion des ressources humaines

Public:

Dirigeants et cadres d'entreprises des secteurs de l'industrie, du commerce et des services

Droit d'inscription:

9.500.- LUF, (documentation, rafraîchissements et 2 déjeuners inclus), à verser avant le début du séminaire au CCP 55983-14 de la Chambre de Commerce

Dates:

jeudi 13 et vendredi 14 juin 1996, de 9.00 à 12.30 et de 14.30 à 18.00 heures

MIT FREUNDLICHKEIT UND KOMPETENZ ÜBERZEUGEN

- Kommunikationstraining -

Als Verkäuferin bzw. als Verkäufer oder als Führungskraft müssen Sie andere (Kunden oder Mitarbeiter) ständig in Ihrem Sinn beeinflussen. Der Erfolg dieser Überzeugungsarbeit hängt im wesentlichen von der Fähigkeit ab, die jeweiligen Gesprächspartner inhaltlich richtig zu treffen und sie über die Beziehungsebene für sich gewinnen zu können.

In diesem Seminar trainieren Sie auf der Grundlage motivations- und kommunikationspsychologischer Erkenntnisse, Verkaufs- oder Führungsgespräche wirkungsvoller zu führen:

Programm:

- Sie erweitern Ihre Menschenkenntnisse,
 - Grundstrukturen der Motivationspsychologie und der Transaktions-Analyse
- Lernen bewußter zuzuhören und zu fragen;
 - Frageformen und deren Wirkungen, Moderatoren-techniken
- Sie erkennen, wie Sie auch in kritischen Gesprächen den Zugang zu Ihrem Gesprächspartner erhalten;
 - Einstellungen zu Macht und Kooperation, Anwendung individualpsychologischer Erkenntnisse
- Sie können inhaltlich überzeugender und gezielter auf Menschen eingehen
 - Anwendung der Motivationspsychologie in praxisnahen Simulationen

Referent:

Elmar HEINSBERG, Dipl. Betriebswirt, Wirtschaftspädagoge und Unternehmensberater, Hürth bei Köln

Teilnehmerkreis:

Führungskräfte, Verkaufsleiter, Fachberater und Verkäufer(innen) von Handelsbetrieben

Teilnahmegebühr:

4.000.- LUF, (inklusive Arbeitsunterlagen und Pausengetränke) vor Seminarbeginn auf das Postscheckkonto 55983-14 der Handelskammer zu überweisen

Datum:

Montag, den 17. und Dienstag, den 18. Juni 1996 von 9.00 bis 12.30 Uhr und von 14.30 bis 18.00 Uhr

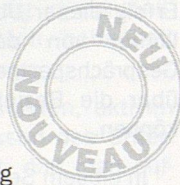
PRAKTISCHE MENSCHENKENNTNIS

Neue Wege zu erfolgreichen Verhandlungen

Sich selbst und andere besser kennenlernen, das ist es, was uns so vielfältig bewegt. Wir nehmen andere Menschen wahr, beobachten sie ein wenig genauer und sind enttäuscht, daß sich unsere Einschätzung nur wenig bewahrheitet hat. "Man sieht Menschen eben nur vor den Kopf", so lautet dann die Aussage. Dabei wäre es so reizvoll und wichtig, wenn wir etwas mehr über unsere Mitmenschen wüßten. Wir stellen uns dann vor, daß wir offener mit ihnen umgehen und so wesentlich mehr Gemeinsamkeiten mit ihnen erleben könnten.

Seminar-Ziele:

- Verbesserung der eigenen Wahrnehmung
- Ausgestaltung der unbewußten Einstellung und Lebensanschauung
- Erarbeitung wichtiger Grundkenntnisse über menschliche Körperstrukturen und seelische Kräfte
- Arbeit an einem komplexen System praktikabler Menschenkenntnis



Programm:

- Individuelle Lebenserfahrungen und klassische Menschentypologien von Galenus bis Kretschmer
- Anlage, Erziehung und individuelles Erleben als Gestaltungskräfte des Körpers und des Kopfes
- Die Grundlagen einer modernen Lehre von den menschlichen Naturellen
- Vom generellen Typus zum einzigartigen Original
- Die sog. primären und sekundären Naturelle
- Die praktische Wahrnehmung des anderen
- Beschäftigung mit Persönlichkeiten, deren Körper- und seelischen Strukturen (Gemeinsame Arbeit mit Dias)

Dieses besondere Seminar ermöglicht ganz ungewöhnliche neue Einsichten und Erfahrungen über den Menschen und seine seelisch-geistigen Strukturen, die sich in seiner augenblicklichen Gestalt spiegeln und seinen augenblicklichen Entwicklungsstand dokumentieren.

Eine Weiterführung dieses Themas in einem weiteren Seminar im November 1996 ist vereinbart.

Referent:

Prof. Norbert A. HARLANDER, forum fHelix - Institut für Management und Unternehmensentwicklung, Offenbach

Teilnehmerkreis:

Inhaber und Führungskräfte von Industrie-, Handels- und Dienstleistungsbetrieben

Teilnahmegebühr:

9.500.- LUF, (inklusive Arbeitsunterlagen, Pausengetränke und 2 Mittagessen), vor Seminarbeginn auf das Postscheckkonto 55983-14 der Handelskammer zu überweisen

Datum:

Donnerstag, den 20. und Freitag, den 21. Juni 1996, von 9.00 bis 12.30 Uhr und von 14.30 bis 18.00 Uhr

LEISTUNGS- UND ARBEITSQUALITÄTSSTEIGERUNG

DURCH SYSTEMATISCHE MITARBEITERBEFRAGUNG

Eine der wichtigsten Aufgaben einer Führungskraft ist das Erkennen und Fördern von Mitarbeiterressourcen. Das gezielte Entwickeln einer Unternehmenskultur mit Hilfe der Mitarbeiter wirkt leistungssteigernd und reduziert Kosten, indem beispielsweise Fehlzeiten, Fluktuation und leistungshinderliche Konflikte verringert werden.

Mitarbeiter müssen deshalb mit Hilfe weitestgehend objektiver Methoden regelmäßig befragt werden, wie sie ihre Situation im Unternehmen beurteilen (Ist-Zustand). Wie motiviert sind die Mitarbeiter? Welche Ziele verfolgen sie? Wie sind sie mit ihrer Arbeit zufrieden? Verfolgen die Mitarbeiter die gleichen Ziele wie die Unternehmensführung? Für diese zentralen Fragen gilt es Antworten zu erhalten, um zu klären, wie es mit dem Unternehmen in bezug auf seine interne Struktur bestellt ist.

Im Rahmen der Organisationsentwicklung sind Mitarbeiterbefragungen deshalb ein bedeutsamer, gar unerläßlicher Erfolgsfaktor. Nur wer die Situation, die Anforderungen, die Bedürfnisse und die Kritik der Mitarbeiter kennt und berücksichtigt, kann ein Unternehmen effizient führen.

Das Ziel des Seminars besteht darin, die Teilnehmer mit den Rahmenbedingungen sowie den verschiedenen Verfahren der Mitarbeiterbefragung vertraut zu machen, wobei insbesondere quantitative Verfahren dargestellt werden. Im Seminar wechseln Kurzreferate mit Gruppenarbeiten, Fallstudien mit Übungen. Dadurch wird die Integration von Theorie und Praxis hergestellt und eine Übertragung auf berufliche Aufgabenstellungen ermöglicht.

Programm:

- Systematische Mitarbeiterbefragung
 - Nutzen für das Unternehmen
 - Gütekriterien von Mitarbeiterbefragungen
- Auswahl und Erstellung eines Befragungsverfahrens
 - Gegenüberstellung verschiedener Befragungsverfahren
 - Voraussetzungen auf seiten des Unternehmens
 - Exemplarische Erstellung eines Befragungsverfahrens
- Das Befragungsverfahren
 - Problematik des Befragens
 - Wege zu einer objektiven Mitarbeiterbefragung
 - Phasen einer Mitarbeiterbefragung
- Durchführung von Befragungen in der betrieblichen Praxis
 - Informationsgewinn (Ist-Zustand wird erfaßt)
 - Informationsverarbeitung (Ist-Soll Diskrepanzen werden analysiert)
 - Informationskonsequenzen (Ist-Soll Diskrepanzen werden reduziert)

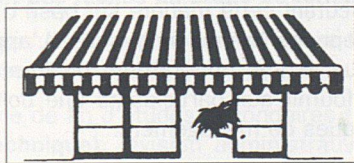
MARQUISEN WANTERRABATT

Mir liweren am Fréijoar



Wintergarten Beschattung damit ihre Glasbauten nicht Bratöfen werden.

Auch für Dachverglasung, Atelierfenster, Loggia.
Elektroantrieb serienmäßig



Sonnenschutz-Markisen mit modernen, farnefrohen Stoffen.
Solide Technik. Günstiger Preis.
Rufen Sie an! Wir beraten Sie gerne

Wintergarten-Beschattung / Markisen



BECKER + FILS

ECHTERNACH – 15, rue Maximilien
Telefon 72 97 37 – Fax 72 97 36

Marquisen - Rollueden - Fénsteren - Storen - Rollpaarten/Gitter

e Létzebuenger Meeschterbetrieb
sät 50 Joer Qualitéitsaarbecht

- Mitarbeiterbefragung als Gespräch
 - Struktur von Befragungsgesprächen
 - Aspekte der Gesprächsführung

Referent:

Dr. Georges STEFFGEN, Dipl.-Psych. und Markus MEIS, Dipl.-Psych.

Teilnehmerkreis:

Geschäftsführer, Personalchefs und leitende Mitarbeiter von Industrie-, Handels- und Dienstleistungsbetrieben

Teilnahmegebühr:

5.500.- LUF, (inklusive Arbeitsunterlagen, Pausengetränke und 1 Mittagessen), vor Seminarbeginn auf das Postscheckkonto 55983-14 der Handelskammer zu überweisen

Datum:

Mittwoch den 26. Juni 1996, von 9.00 bis 12.30 Uhr und von 14.30 bis 18.00 Uhr

Séminaires ayant lieu à la Chambre de Commerce

au mois de mars

PROFESSIONELLER EINKAUF FÜR IHREN PERSÖNLICHEN ERFOLG UND UNTERNEHMERISCHEN ERTRAG

Teilnahmegebühr:

8.000.- LUF, (inklusive Arbeitsunterlagen und Pausengetränke), vor Seminarbeginn auf das Postscheckkonto 55983-14 der Handelskammer zu überweisen

Datum:

Montag, den 18. und Dienstag, den 19. März 1996, von 9.00 bis 12.30 Uhr und von 14.30 bis 18.00 Uhr

DIE RENTABILITÄTSFAKTOREN: UMSATZ, KALKULATION, KOSTEN

- BASIS FÜR DEN BETRIEBSERFOLG -

Teilnahmegebühr:

4.800.- LUF, (inkl. Arbeitsunterlagen und Pausengetränke) vor Seminarbeginn auf das Postscheckkonto 55983-14 der Handelskammer zu überweisen

Datum:

Montag, den 25. März 1996 von 9.00 bis 12.30 Uhr und von 14.30 bis 18.00 Uhr.

ERFOLGREICH IM SERVICE

**Ein Spezialtraining für Kundendienst-
Techniker**

Teilnehmerkreis:

Kundendiensttechniker aus allen Bereichen

Teilnahmegebühr:

3.500.- LUF, (inklusive Arbeitsunterlagen und Pausengetränke), vor Seminarbeginn auf das Postscheckkonto 55983-14 der Handelskammer zu überweisen

Datum:

Dienstag, den 26. März 1996 von 9.00 bis 12.30 Uhr und von 14.30 bis 18.00 Uhr.

INTUITION ET MANAGEMENT

Réconcilier raison et intuition en outil efficace de management

Droit d'inscription :

9.500.- LUF, (documentation, rafraîchissements et 2 déjeuners inclus), à verser avant le début du séminaire au CCP 55983-14 de la Chambre de Commerce

Date :

jeudi, 28 mars et vendredi 29 mars 1996 de 9.00 à 12.30 et de 14.30 à 18.00 heures

RELATIONS ENTRE L'ENTREPRISE ET LA BANQUE

Comment maîtriser les besoins et les excédents de trésorerie

Cette formation est destinée aux dirigeants et chefs d'entreprise, directeurs administratif et/ou financier qui désirent améliorer leurs relations avec leurs banquiers en comprenant mieux les exigences et les impératifs de rigueur de ces derniers.

Programme:

- La négociation bancaire
- Les besoins de l'entreprise
- Le financement des besoins de l'entreprise
- Cas particulier des excédents de trésorerie
- Comment maîtriser les relations avec la banque

Conférenciers :

M. Guy NIQUET, consultant et formateur en gestion financière

Mme Sylviane JOUATTE, conseil et expert financier en banque

Public:

Dirigeants, responsables gestion et finances, cadres d'entreprises des secteurs de l'industrie, du commerce et des services

Droit d'inscription:

8.000.- LUF, (documentation et rafraîchissements inclus), à verser avant le début du séminaire au CCP 55983-14 de la Chambre de Commerce

Dates:

lundi 15 et mardi 16 avril 1996, de 9.00 à 12.30 et de 14.30 à 18.00 heures

Gestion stratégique et techniques de Marketing-Management

Cours du soir de la Chambre de Commerce

L'entreprise doit aujourd'hui profondément repenser sa mission et son marketing.

Les responsables et dirigeants d'entreprise n'opèrent plus dans un environnement stable, caractérisé par une clientèle et par une concurrence bien identifiées, mais dans un monde où même le changement change.

Personne ne sait de quoi demain sera fait. L'ignorance de l'avenir est une donnée fondamentale de la condition humaine et davantage encore pour le gestionnaire. Il en résulte que toute stratégie tendant vers un certain but est un pari qui comporte un certain risque d'échec et le résultat de toute stratégie est donc incertain.

Le manager ou gestionnaire qui accepte de courir un certain risque a toutes les chances de gagner ou de perdre. Néanmoins, on ne peut comparer un gestionnaire conscient des risques qu'il accepte de courir à un joueur qui engage une mise dans un jeu à hasard.

Ce cours de techniques de marketing-management qui débutera le **7 mars prochain** s'adresse notamment à des dirigeants de PME intéressés au marketing et à la gestion stratégiques.

L'objectif en est de donner en 12 séances hebdomadaires de 2,5 heures, un aperçu des ébauches de solutions et de recettes dont on dispose aujourd'hui dans le domaine de la gestion stratégique de l'entreprise et des techniques de marketing-management tout en discutant cette matière sur base d'études de cas d'entreprises luxembourgeoises. L'approche est pragmatique et les modérateurs ou formateurs essaient de fournir aux participants une boîte à outils des techniques de management.

La gestion stratégique et les techniques de marketing-management ne sont pas observées de l'extérieur par de purs théoriciens, mais elles sont situées dans la réalité concrète des entrepreneurs et autres dirigeants.

Pour obtenir de plus amples renseignements ainsi que les fiches d'inscription afférentes, les personnes intéressées sont priées de téléphoner au secrétariat du Service Formation Continue de la Chambre de Commerce (423939-220).

STAGES DE FORMATION EN ENTREPRISE

à l'intention des élèves de l'enseignement secondaire technique

La (re)définition en concertation avec le monde professionnel des objectifs d'une série de formations préparant les élèves de l'enseignement secondaire technique à la vie active a dégagé qu'un certain nombre de connaissances, de savoir-faire et de savoir-être faisant partie de la formation professionnelle ne pourraient être transmises que dans le cadre de l'entreprise.

La formule retenue pour assurer ce transfert de connaissances est celle du **stage de formation en entreprise** qui constitue une nouvelle étape dans l'extension de la coopération école-entreprise souhaitée par l'ensemble des acteurs intervenant dans la formation professionnelle de nos jeunes.

Ces stages organisés conjointement par les enseignants-tuteurs et les formateurs en entreprise constituent un terrain de rencontre où ces deux partenaires peuvent continuer le dialogue entamé. Les entreprises, quant à elles, apprennent à mieux connaître ces jeunes qui par la suite déboucheront sur le marché du travail et le contact avec les enseignants leur permet de faire connaître leurs propositions en vue de l'adéquation des formations aux exigences de la profession.

Afin de donner le maximum de chances de réussite à cette opération, la Chambre de Commerce fait un appel aux entreprises en les invitant à examiner la question de savoir si un ou plusieurs stagiaires pourront être accueillis auprès d'elles.

Dans la même optique, le Gouvernement a introduit dans la loi du 31 juillet 1995 relative à l'emploi et la formation professionnelle, dite loi tripartite, la possibilité d'attribuer une **aide financière aux entreprises qui prennent des jeunes en stage de formation**.

Ces stages de formation en entreprise font partie intégrante des études sanctionnées par

- le diplôme de fin d'études secondaires techniques (**BAC Technique**), division administrative et commerciale
- le diplôme de **Technicien**, divisions administrative et commerciale, artistique, chimie, électrotechnique, génie civil, hôtelière, informatique, mécanique
- le certificat d'Aptitude Technique et Professionnelle (**CATP**) des divisions électronique, hôtelière, mécanique

Les **Offices des stages des différents lycées techniques** se chargent entre autres de l'information sur le contenu du stage de formation, du suivi du stagiaire et de l'évolution du stage.

En principe, les stagiaires ne sont pas indemnisés par l'entreprise-formatrice d'accueil.

La **Chambre de Commerce** invite les entreprises disposées à prendre en stage de formation un(des) élève(s) des différentes divisions de l'enseignement secondaire technique et qui n'auraient pas déjà été approchées soit par un Office des stages soit par des élèves, à se manifester auprès de son **service de la formation professionnelle (tél.: 42 39 39 - 210)**

Promotion de l'apprentissage

"Motiver davantage de jeunes à conclure un contrat d'apprentissage dans les secteurs économiques où il y a un déficit d'apprentis"

telle est une des mesures concernant la formation professionnelle et l'insertion professionnelle retenues en 1995 par le **Comité de Coordination Tripartite** en matière de politique de l'emploi.

Aussi l'avis du Comité de Coordination Tripartite prévoit-il que le Ministre de l'Education Nationale et de la Formation Professionnelle procédera, ensemble avec le Service de l'Orientation professionnelle de l'Administration de l'Emploi et les Chambres professionnelles concernées, à une action concertée dans ce sens.

A cet effet, une campagne de promotion sera organisée en **mai/juin 1996** avec les établissements scolaires concernés, les patrons formateurs, les candidats-apprentis et leurs parents pour informer ces derniers sur le rôle des entreprises et plus particulièrement des PME dans notre économie et des perspectives de carrière professionnelle qu'elles offrent aux jeunes. Les actions de sensibilisation de cette campagne ont pour but de **promouvoir la conclusion d'un contrat d'apprentissage**.

En vue de préparer cette action de motivation et de fournir des informations ciblées tant aux élèves et leurs parents qu'aux enseignants, ces derniers jouant un rôle déterminant dans le choix professionnel des jeunes, l'Administration de l'Emploi (**ADEM**), par le biais de son Service de l'Orientation Professionnelle, **recensera début avril 1996 les postes d'apprentissage qui seront offerts par les entreprises à la rentrée scolaire 1996/97**.

Persuadée que l'inventaire de l'offre de postes d'apprentissage contribuera concrètement à sensibiliser et à motiver les jeunes de s'orienter vers ce type de formation professionnelle, garant d'une insertion professionnelle, **la Chambre de Commerce lance un appel aux entreprises à répondre au courrier de l'ADEM et à indiquer le ou les postes d'apprentissage qu'elles ont l'intention d'offrir**.

La Chambre de Commerce invite les entreprises qui n'auraient pas été contactées par l'ADEM au début du mois d'avril 1996 à **signaler leur offre de poste(s) d'apprentissage, soit directement au Service de l'Orientation Professionnelle de l'ADEM de leur région, soit au service de la formation professionnelle de la Chambre de Commerce (tél.: 42 39 39 - 210)**. La Chambre de Commerce se tient à la disposition des entreprises pour de plus amples renseignements sur l'apprentissage.

Présentation de la formation du TECHNICIEN ADMINISTRATIF ET COMMERCIAL.

Introduite par les dispositions de la loi du 4 septembre 1990 portant réforme de l'enseignement secondaire technique et de la formation professionnelle continue, la formation du **TECHNICIEN ADMINISTRATIF ET COMMERCIAL** est assurée à plein temps au lycée technique et s'étend sur une durée de 7 années d'études postprimaires dont les 4 dernières années (classes de 10e à 13e) sont réservées à l'enseignement tant général que professionnel spécifique à la division administrative et commerciale. Elle **prépare les élèves à la vie active** et s'insère entre le régime professionnel (**CATP-Employé de bureau**) et le régime technique (**Bac Technique type ECG**).

La formation nouvelle a été mise en oeuvre par le projet PROF lancée en 1991 par le Ministère de l'Education Nationale. Ce projet avait pour but de (re)définir les objectifs ainsi que les méthodes d'enseignement et d'évaluation d'une série de formations

qui ont été structurées suivant une méthodologie rigoureuse à partir des objectifs à atteindre définis en étroite collaboration avec le monde professionnel. De ces travaux s'est dégagée **l'introduction des options de spécialisation (banques, assurances, fiduciaires, transports, industrie et commerce)** dans le référentiel de formation.

Face aux mutations des emplois de bureau....

Les nouvelles technologies de l'information et de la communication ont fondamentalement transformé les emplois de bureau:

- l'ordinateur a réuni de nombreuses tâches séparées auparavant, rendant nécessaire une vue plus globale sur les activités de l'entreprise et une plurifonctionnalité de la part des employés de bureau;
- l'isolement plus ou moins prononcé ayant caractérisé l'emploi bureautique d'antan s'est vu remplacé par la communicativité obligée tant avec les autres services de l'entreprise qu'avec le monde extérieur.

le Technicien administratif et commercial présente un profil professionnel adapté.

Les nouvelles qualifications qui résultent de cette profonde transformation s'appellent:

- aptitude à se servir des nouveaux moyens informatiques et de communication

nico van der zand

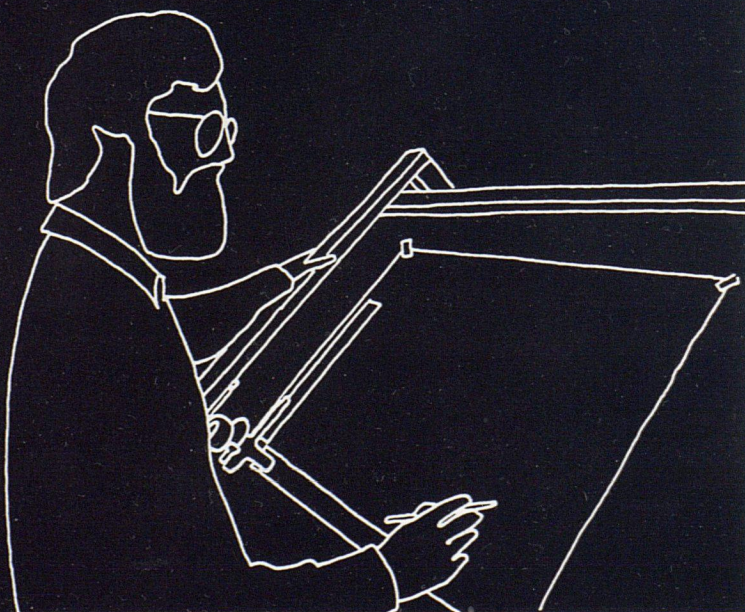
interieurarchitekt - designer

1, rue p. federspiel - L-1512 luxembourg - tel./fax: 44 68 90

Spezialiséiert op:

Geschäfts-,
Büro-,
an
Hotel/Restaurant-,
Anrichtungen

Mir berode gratis!



- faculté de planifier et d'organiser son travail
- capacité de s'exprimer oralement et par écrit et de coopérer avec d'autres personnes.

La maîtrise de ces "qualifications-clés" - qui se greffent sur les capacités traditionnelles propres aux emplois de bureau, comme la comptabilité par exemple - suppose bien entendu une bonne formation de base, notamment linguistique.

Lors de l'élaboration de la formation du Technicien administratif et commercial, ces éléments ont été pris en compte, visant à faire des titulaires de ce diplôme des personnes capables:

- de traiter et de contrôler l'information dans le cadre d'applications limitées;
- aptes à communiquer et à coopérer avec les partenaires administratifs et commerciaux, tant à l'extérieur qu'à l'intérieur de l'entreprise;
- disposant de la faculté d'organiser, de gérer et de contrôler de manière autonome l'exécution de tâches limitées.

Pour favoriser la vue d'ensemble et la communication des élèves, la méthodologie du référentiel de la formation du Technicien administratif et commercial est allée résolument en direction de l'enseignement interdisciplinaire (structuration des contenus suivant des champs d'activités et d'apprentissage au lieu des branches d'enseignement) et en direction de l'enseignement actif (notamment par l'introduction de la branche Bureau modèle); un poids majeur a été donné à l'enseignement des langues.

Le lien avec le monde professionnel est fortement accentué.

L'initiation aux spécialisations en classe de 12e et en classe de 13e est faite en collaboration étroite avec des experts des entreprises. Comme le programme de ce cours porte sur des savoirs et savoir-

faire spécifiques, l'école n'est pas en mesure d'assurer à elle seule cette initiation. Des spécialistes extérieurs prennent en charge l'enseignement d'un certain nombre de modules. Cette coopération permettra certainement de développer une nouvelle dynamique dans les relations entre le monde professionnel et l'école.

En classe de 12e et 13e, les futurs techniciens administratifs et commerciaux effectuent pendant 5-6 semaines des stages de formation en entreprise. Ces stages qui font partie intégrante des études et de ce fait sont obligatoires visent à transmettre au stagiaire des connaissances qui ne peuvent pas être acquises ou approfondies à l'école. Par la même occasion, le stagiaire apprend à connaître les différents modes de communication, d'organisation et de gestion de l'entreprise. Les entreprises, quant à elles, apprennent à mieux connaître ces jeunes qui par la suite déboucheront sur le marché du travail.

Vers un partage des responsabilités

Les stages pour techniciens ne sont en soi pas une nouveauté; c'est l'ampleur que les partenaires veulent donner à l'aspect formation et à la coopération école-entreprise qui en constitue l'enjeu.

Depuis 1990, tous les partenaires intervenant dans les formations, et les Chambres professionnelles en premier lieu, ont insisté sur la nécessité de rapprocher l'école des entreprises et de généraliser les stages dans la formation de technicien. Aujourd'hui le dialogue est entré dans les moeurs au niveau de l'élaboration des programmes et au niveau de l'évaluation des connaissances.

Pour marquer sa volonté, le Gouvernement a introduit dans la loi du 31 juillet 1995 relative à l'emploi et la formation professionnelle la possibilité d'attribuer une aide financière aux entreprises qui prennent des jeunes en stage de formation.

pâtes alimentaires aux oeufs frais



1922-1996 :

*L'expérience
à votre
service.*

Victor CRESCENTINI & SCHMIT snc

L-4025 Esch-sur-Alzette

Tél : 55 42 52 Fax : 57 02 81

LA STABILITE DES PRIX A LA CONSOMMATION SE CONFIRME AU DEBUT DE 1996

1. Résultats globaux

Après la quasi-stabilité des prix à la fin de 1995, l'indice des prix à la consommation, établi par le STAT-EC, marque au 1er janvier 1996 une progression de +0.23%.

L'indice se situe à 115.50 points au 1.1. 1996 (Base 100 en 1990).

L'indice rattaché à la base 1.1.1948 pour l'application de l'échelle mobile des salaires, se chiffre à 567.51 points. La moyenne semestrielle atteint 565.73 points au 1.1.1996.

Comme la hausse au 1er janvier 1996 est largement inférieure à celle de l'année précédente, le taux d'inflation sur 12 mois diminue de manière significative, en passant de 1,26% en décembre 1995 à 1.13% en janvier 1996.

2. PRINCIPALES CARACTERISTIQUES

a) taux de variation des indices de groupe

	janvier 1996 janvier 1995	janvier 1996 décembre 1995
Produits alimentaires et boissons	+ 0.60%	+ 0.27%
Habillement et chaussures	+ 0.11%	+ 0.03%
Logement, chauffage, éclairage	+ 2.47%	+ 0.65%
Meubles, articles d'ameublement et équipement ménager	+ 1.15%	
Services médicaux et dépenses de santé	+ 1.91%	+ 0.39%
Transports et communications	+ 1.07%	- 0.04%
Loisirs, spectacles, enseignements et culture	+ 0.64%	+ 0.84%
Autres biens et services	+ 1.28%	- 0.14%

b) Principales incidences sur l'indice général par article (exprimées en points indiciaires - base 100 en 1990 - par rapport au mois précédent)

en hausse

Gasoil chauffage + 0.09 p.
(pondération 28.7%)

Quotidien luxembourgeois + 0.05 p.
(pondération 5.3%)

Poisson frais de mer + 0.03 p.
(pondération 2.7%)

en baisse

Voyage organisé par avion -0.05 p.
(pondération 18.7%)

c) Quelques précisions

L'évolution de l'indice général au 1er janvier 1996 (+0.26 point) résulte de mouvements de prix plutôt prononcés dans les fonctions de consommation "Logement, chauffage, éclairage" (+0.11 point), et "Services médicaux et dépenses de santé" (+0.04 point), les autres fonctions étant dans leur ensemble stables, ou évoluant à la baisse.

Les articles avec les plus fortes incidences sur l'indice ont connu des évolutions respectives de +13.0% (poisson frais de mer), +6.7% (quotidien luxembourgeois), +3.8% (gasoil chauffage) et -2.3% (voyage organisé par avion). Des hausses de prix d'une certaine importance ont été constatées par ailleurs pour les chips (+6.2%), les traitements de dermatologie (+6.2%), les auberges de jeunesse (+4.4%) et les fleurs (+4.2%).

Les produits pétroliers ont constitué un facteur d'inflation, leurs prix augmentent de +1.6% du 1^{er} décembre 1995 au 1^{er} janvier 1996, alors que les prix de l'ensemble des autres produits et services n'ont évolué que de +0.14%.

3. COMPARAISON INTERNATIONALE (Décembre 1995)

Le taux d'inflation sur 12 mois de l'UE avait été de 3.0% en novembre; d'après des résultats non confirmés, il se serait maintenu au même niveau en décembre. La Finlande aurait continué à bénéficier du taux de loin le plus avantageux, suivi en seconde place du Luxembourg (+1.3%), les rangs suivants étant occupés par la Belgique (+1.5%), les Pays-Bas et l'Allemagne.

Enquête Budgets des Ménages 1993

Le numéro 85 de la série "Cahiers économiques" du STATEC donne un premier aperçu des résultats de l'enquête sur les budgets des ménages réalisée en 1993.

On y trouvera une note méthodologique succincte ainsi que des fac-similés des documents d'enquête. Les tableaux statistiques présentés montrent comment le montant et la structure des dépenses de consommation varient avec le type de ménage (statut socio-économique de la personne de référence, taille et composition, niveau de vie).

Pour l'ensemble des ménages, la dépense de consommation totale-moyenne annuelle s'élève à 1.526 394 LUF. Ce montant est de 1.326 737 LUF pour les ménages d'ouvriers, de 1.897 638 LUF pour les employés de fonctionnaires, de 1.981 968 LUF pour les non-salariés et de 1.255 370 LUF pour les retraités et les inactifs.

Les couples avec 2 enfants ont une dépense annuelle moyenne de près de 1.800.000 LUF, soit quelque 80% de plus que les ménages d'une personne (environ 1 million de LUF).

Une dernière série de tableaux, où les ménages sont classés selon leur niveau de vie, mettent en évidence une loi socio-statistique bien connue: Au fur et à mesure que le niveau de vie croît, la part de l'alimentation dans la dépense globale diminue.

A signaler que tous les tableaux de cette publication sont disponibles comme fichiers EXCEL.

Population et Emploi N°4/95

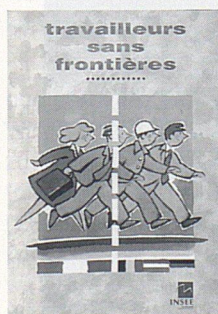
Bulletin d'informations démographiques et sociales édité par le STATEC, le CEPS/Instead et l'IGSS

Depuis une dizaine d'années, circulent des chiffres contradictoires concernant la population totale, le nombre de résidents étrangers et leur répartition par nationalité. Partant de ses estimations de la population totale, jugées très proches de la réalité, le STATEC a réévalué ses chiffres sur la répartition par nationalité. Cela l'a conduit à réviser légèrement à la baisse le nombre de nationaux.

Les niveaux d'instruction sont un des révélateurs de la structure sociale de notre société. Plus le niveau d'instruction de la personne de référence est élevé, plus le taux de scolarisation des enfants entre 16 et 24 ans l'est aussi. On constate également que dans les couples, le choix du partenaire semble largement déterminé par les niveaux d'instruction respectifs.

A l'intérieur de l'Union européenne, le marché du travail du Luxembourg se caractérise par une croissance soutenue de l'emploi et un taux de chômage encore relativement faible.

Un dernier alinéa met en lumière les différences entre hommes et femmes à la recherche d'un emploi. Le chômage de longue durée est moins répandu chez les femmes. Se décourageant plus rapidement, elles tendent à se retirer plus fréquemment du marché du travail. L'enquête sur les forces de travail 1994 confirme que les femmes à la recherche d'un emploi s'inscrivent moins souvent à l'Administration de l'Emploi. Elles ne sont que 47% à le faire, contre 75% des hommes.



TRAVAILLEURS SANS FRONTIÈRES

Tel est le titre d'une importante étude que l'INSEE - DIRECTION REGIONALE DE LORRAINE vient de consacrer au phénomène des travailleurs frontaliers lorrains.

La mission statistique transfrontalière de la Direction régionale de l'INSEE Lorraine a réalisé une grande enquête auprès de 2000 travailleurs frontaliers lorrains. Cet ouvrage en reprend les principaux résultats. Par ses analyses illustrées de graphiques et tableaux, "Travailleurs sans frontières" apporte une vision très complète et synthétique des caractéristiques de l'emploi frontalier lorrain.

Travailleurs sans frontières: Ils habitent en Lorraine, mais travaillent en Allemagne, au Grand-Duché de Luxembourg ou en Belgique. L'amplification du nombre de frontaliers lorrains, qui atteint 47.000 en 1995, dont plus de la moitié à destination du Luxembourg, suscite des interrogations.

- Quel est l'itinéraire professionnel du travailleur frontalier?
- A quelles motivations obéit-il?
- Quelles sont ses conditions de travail et de formation?
- Combien gagne-t-il?
- Comment voit-il l'avenir?

Les résultats de l'enquête de l'INSEE apportent des réponses à l'ensemble de ces questions.

La commande est à adresser à:

INSEE - DIRECTION REGIONALE DE LORRAINE
(Bureau des ventes)
15, rue de général Hulot - B.P. 3846
F-54029 NANCY (CEDEX)

accompagné par chèque bancaire ou postal (110 FF) à l'ordre de l'INSEE:

TP NANCY 10071 - 54000 -00003691247 - 78

EURO INFO CENTRE LUXEMBOURG

CONSEIL
ASSISTANCE
INFORMATION



LE PARTENAIRE DES PME

EURO INFO CENTRE

CHAMBRE DE COMMERCE



DU GRAND-DUCHÉ DU LUXEMBOURG



FEDIL

Tél. : 42 39 39-333 Fax. : 43 83 26

SIEGE :
7, RUE ALCIDE DE GASPERI
LUXEMBOURG

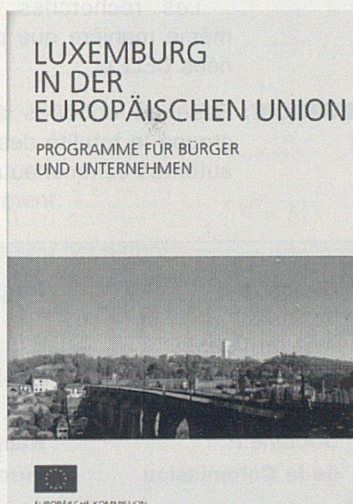
ADRESSE POSTALE :
CHAMBRE DE COMMERCE/EIC
L-2981 LUXEMBOURG

**Ein neues Heft der Europäischen
Kommission ist erschienen:**

LUXEMBURG IN DER EUROPÄISCHEN UNION

**EU-Programme für Bürger und
Unternehmen**

Regionalförderung in Luxemburg



Die neuen Gemeinschaftsinitiativen der Europäischen Union konzentrieren sich unter Beachtung des Subsidiaritätsprinzips auf Aktionen zur Lösung spezieller Strukturprobleme. Die Zuschüsse werden für folgende Bereiche verwendet: grenzüberschreitende, transregionale und interregionale Zusammenarbeit und Netze, ländliche Entwicklung, Bewältigung des industriellen Wandels, Beschäftigung und Entwicklung von Humankapital, städtische Entwicklung, Forschung u.a.m..

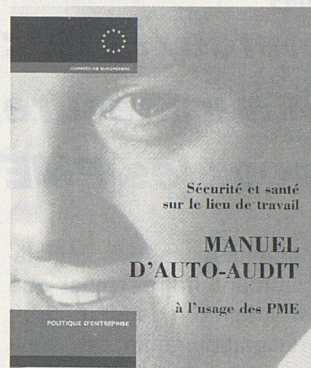
Mit der finanziellen Förderung von Projekten versucht die EU, vor allem unterentwickelten und von Wirtschafts- bzw. Strukturkrisen betroffenen Gebieten zu helfen. Hauptinstrumente sind die drei Strukturfonds - Europäischer Fonds für regionale Entwicklung (EFRE), Europäischer Sozialfonds (ESF) und Europäischer Ausrichtungs- und Garantiefonds für Landwirtschaft, Abteilung Ausrichtung (EAGFL). Innerhalb dieser Fonds wird eine Vielzahl von spezifischen Programmen durchgeführt. In Luxemburg werden vor allem zwei Gebiete über die Fonds gefördert: der ländlich geprägte Norden und der durch die Umstrukturierung der Stahlindustrie betroffene Süden.

Um dieses Heft "LUXEMBURG IN DER EUROPÄISCHEN UNION-Programme für Bürger und Unternehmen" anzufordern, schreiben Sie bitte an das Euro Info Centre bei der Chambre de Commerce/FEDIL:

**Euro Info Centre
Chambre de Commerce/FEDIL
L-2981 LUXEMBOURG
Tél: 42.39.39-333 Fax: 43.83.26**

Sécurité et Santé sur le lieu de Travail

**Le Manuel d'Auto-audit à l'intention
des PME**



Le bilan humain et économique des accidents du travail et des maladies professionnelles est considérable. Sur 150 millions de travailleurs que compte la Communauté, près de 10 millions sont touchés chaque année par des incidents, accidents ou des maladies sur le lieu de travail. L'issue est fatale pour 8000 d'entre eux. On estime à 20 milliards d'écus les indemnités versées annuellement au titre des accidents et maladies du travail, sans parler des coûts indirects, difficilement chiffrables, mais dont le montant est très important.

Améliorer la sécurité et la santé au travail par la pratique de l'audit

Destiné à identifier et à évaluer des anomalies et des risques d'accidents, le manuel d'Auto-audit constitue une des clés pour améliorer la sécurité et la santé des travailleurs et par là même la qualité des produits et les performances dans les Petites et Moyennes Entreprises.

Si l'Audit est une pratique courante dans les grandes entreprises, il est, pour des raisons évidentes de coûts, plus rarement mis en oeuvre dans les PME. La Commission européenne a décidé d'aider les responsables des PME, en leur proposant un outil d'évaluation et d'aide à la décision dans les domaines de la sécurité et de la santé au travail.

Il s'agit d'un manuel dont l'objectif est d'assister les entrepreneurs à analyser et à traiter eux-mêmes les problèmes de sécurité et de santé dans leur entreprise.

D'une durée moyenne de 4 heures, l'Auto-audit constitue le point de départ d'un plan d'action dans le domaine des conditions de travail.

Sans nécessairement apporter la solution à des obligations légales (qui varient de pays à pays), ce manuel peut être consulté chaque fois qu'un problème de sécurité ou de santé se présente. Il ne dispense pas non plus à faire appel à des compétences externes.

Pour tout renseignement complémentaire sur ce manuel, veuillez vous adresser à l'Euro Info Centre de la Chambre de Commerce/Fedil

**Euro Info Centre
Chambre de Commerce/FEDIL
L-2981 LUXEMBOURG
Tél: 42.39.39-333 Fax: 43.83.26**

L'Euro Info Centre Luxembourg de la Chambre de Commerce/FEDIL: Un service sur mesure pour les PME



La connaissance des législations communautaires ainsi que leur transposition dans le droit interne luxembourgeois est vitale pour les entreprises luxembourgeoises qui, pour rester compétitives dans ce vaste marché que représente l'UE, doivent dorénavant réagir rapidement aux changements des exigences communautaires imposées par le nouveau marché.

Afin d'aider et de soutenir les PME luxembourgeoises dans leur environnement en constante évolution, l'accès rapide à l'information d'actualité représente un atout fondamental.

Dans ce sens, l'Euro Info Centre-Luxembourg a mis en place un service personnalisé qui consiste à fournir la mise à jour des législations communautaires, des transpositions respectives ainsi que tout autre texte émanant des autorités communautaires.

Les bases de données informatiques dont dispose à cet effet l'Euro Info Centre-Luxembourg sont:

CELEX: Base de données communautaire "On line" qui permet de rechercher des textes législatifs communautaires spécifiques, d'effectuer leur mise à jour ainsi que de retrouver les transpositions dans le droit national des différents Etats membres de l'UE.

Les sources de la base de données CELEX sont:

- le Journal Officiel des Communautés européennes
- le Recueil de la Jurisprudence de la Cour de Justice
- les Débats du Parlement européen
- les Documents COM de la Commission
- les Journaux Officiels des Etats membres
- les principales Revues Juridiques européennes.

Les recherches peuvent s'effectuer par

- texte libre
- mots-clés
- dates
- N° de document.

INFO 92: Info 92 est une base de données communautaire "On line" qui complète la base de données CELEX dans le sens où elle contient des résumés de la législation adoptée mis à jour quotidiennement, mais aussi des propositions de législation.

Les recherches s'effectuent de la même manière que pour la base de données CELEX.

EUROCAT: Base de données sur CD-ROM qui regroupe la totalité des textes émis par les autorités communautaires.

Directive	Règlement
Avis du Conseil Economique et Social	Publication
Document de la Commission	Rapport du Parlement européen
Affaire introduite	Arrêt
Radiation	Ordonnance
Accord	Budget
Décision	

Les recherches s'effectuent par

- Mots du titre
- Mots-clés
- Institution émettrice du document
- Nom de l'auteur
- Année de publication
- N° du document.

Les trois bases de données CELEX, INFO92 et EUROCAT constituent l'outil idéal pour les entreprises qui sont à la recherche de textes communautaires ou qui veulent avoir la dernière mise à jour des textes législatifs relatifs à leur secteur d'activité.

Si vous recherchez des documents de la Communauté ou si vous êtes intéressés à obtenir régulièrement la mise à jour de la législation communautaire relative à un domaine particulier, veuillez nous retourner par télécopie ou par lettre le formulaire de demande ci-dessous, tout en nous précisant les éléments de recherche ainsi que la périodicité de la recherche visée.

Formulaire de demande

DOCUMENT RECHERCHÉ:

.....

Paramètres de recherche

Texte libre:

.....

Mots du titre:

Mots-clés du document:

Institution émettrice du document:

Auteur du document:

Année de publication du document:

N° du document:

Périodicité

mensuellement

trimestriellement

semestriellement

Euro Info Centre

Chambre de
 Commerce/FEDIL
 L-2981 LUXEMBOURG
 Tél: 42.39.39.333
 Fax: 43.83.26



Software And Methods

Consultancy, Training and Development

Notre Centre de Formation organise pour la période d'avril à juin 1996 les formations et workshops en informatique suivants :

Bureautique : 5 workshops

- Windows 95 (1 j) 03 et 17 mai et 28 juin
- Winword - Initiation (2 j) 29-30 avril, 30-31 mai
- WinWord - Perfectionnement (2 j) 13-14 mai et 12-13 juin
- Excel - Initiation (2 j) 22-23 avril et 05-06 juin
- Excel - Perfectionnement (2 j) 09-10 mai et 19-20 juin

Gestion Electronique des Documents : 2 séminaires

- SGML et la diffusion sur Internet (3 j) 20-22 mai et 25-27 juin
- Mise en oeuvre d'une archive électronique (1 j) 22 avril, 06 et 28 mai, 07 et 21 juin

L'Orientation - Objet : 4 workshops (Calendrier précis communiqué sur demande)

Contactez

SAM-InForm

The Training and Information Center of
 Software And Methods

43, route d'Arlon 8009 Strassen tél 447016 fax 447025 e-mail address samga@pt.lu

Tourisme - Statistique d'hébergement

Résultats provisoires pour les 10 premiers mois de l'année 1995

Les résultats provisoires de la statistique d'hébergement pour les 10 premiers mois de l'année 1995 confirment la tendance observée lors des premiers pointages effectués par le STATEC en septembre et en novembre 1995.

Pour l'ensemble du pays on observe une légère diminution du nombre d'activités (- 2,6%) ainsi que du nombre de nuitées (- 4,1%)

Toutes catégories d'hébergement

	<i>Arrivées janvier à octobre 94</i>	<i>Arrivées Janvier à octobre 95</i>	<i>Variation en %</i>
Total pays dont:	729.000	710.000	-2.6
Ville de Luxembourg	296.000	283.000	-4.4
Reste du pays	433.000	427.000	-1.4
	<i>Nuitées janvier à octobre 94</i>	<i>Nuitées Janvier a octobre 95</i>	<i>Variation</i>
Total pays dont:	2.493000	2.390000	-4.1
Ville de Luxembourg	622000	603000	-3.1
Reste du pays	1.871000	1.787000	-4.5

Hôtels, auberges, pensions

	<i>Arrivées janvier à octobre 94</i>	<i>Arrivées Janvier à octobre 95</i>	<i>Variation</i>
Total pays dont:	444000	435000	-2.0
Ville de Luxembourg	251000	237000	-5.6
Reste du pays	193000	198000	2.6
	<i>Nuitées janvier à octobre 94</i>	<i>Nuitées Janvier a octobre 95</i>	<i>Variation</i>
Total pays dont:	968000	967000	-0.1
Ville de Luxembourg	503000	484000	-3.8
Reste du pays	465000	483000	3.9

Dans le contexte d'une croissance amoindrie du tourisme dans les pays industrialisés, due au ralentissement de la conjoncture et au niveau élevé du chômage, ces résultats dénotent néanmoins que le tourisme luxembourgeois résiste assez bien, du moins dans le domaine des hôtels, auberges et pensions où les nuitées des 10 premiers mois de 1995 ont pu se maintenir au même niveau qu'en 1994.

Il n'est pas dénué de ce sens de penser que l'animation culturelle exceptionnelle dans la capitale, Ville européenne de la Culture, mais également dans le reste du pays, a contribué à maintenir un niveau acceptable de la fréquentation touristique, le recul des nuitées d'hôtel constaté dans la ville de Luxembourg étant compensé par la progression des nuitées dans le reste du pays.

Le Tourisme en Europe

Eurochambres publie le premier répertoire des sources d'informations statistiques et économiques:

"Simplifier la recherche d'informations touristiques en Europe" tel est l'objectif du premier répertoire global des sources statistiques et de l'information économique publié récemment par Eurochambres, l'Association des Chambres de Commerce et d'Industrie européennes.

En effet, ce document qui couvre 15 pays européens - de l'Union européenne mais aussi des pays associés à l'UE - est un outil de travail qui n'existe pas encore en Europe. Il permettra plus aisément au chef d'entreprise, responsable commercial, chercheur, consultant,..., de préparer sa recherche d'informa-

tions, surtout s'il s'intéresse à un aspect spécifique de l'activité touristique.

Par cet ouvrage unique en son genre, les Chambres de Commerce et d'Industrie veulent apporter leur contribution à la connaissance du phénomène touristique en Europe. En axant son travail essentiellement sur les sources statistiques et l'information économique, Eurochambres se situe d'emblée dans son rôle de relais des entreprises à l'échelon européen.

Pour faciliter l'utilisation de cet outil, les adresses ont été réparties sous 19 rubriques. La publication de ce premier répertoire devrait permettre de simplifier considérablement la recherche d'informations touristiques en Europe.

Ce document peut être obtenu auprès d'Eurochambres, tél.: 00 32-2-231 07 15.

Eröffnung des Cactus-Centers in Kayl



Am Mittwoch, dem 24. Januar, eröffnete das neue Cactus-Center in Kayl. Ein Cactus-Supermarkt mit dem gewohnten vielseitigen Angebot für den täglichen Bedarf, ein gemütliches Café Bruno, ein Zeitungskiosk der Gruppe Messageries Paul Kraus, eine Filiale der Banque Générale sowie eine Trockenreinigung 5 à Sec werden von diesem Datum an, die Geschäftswelt von Kayl bereichern.

Geschäftsführer ist Herr Brice Pletsch.

Er wird assistiert von Herrn Daniel Bernard.

Das Center ist geöffnet:

Montag - Donnerstag:	von 9.00 bis 19.00 Uhr
Freitag:	von 9.00 bis 20.00 Uhr
Samstag:	von 8.00 bis 18.00 Uhr

Brasserie Bofferding

Action promotionnelle Carnaval 1996

Carnaval et son temps de réjouissances annoncent la fin de l'hiver. Dans notre région, tradition oblige, l'événement se prépare et se fête.

La brasserie Bofferding souhaite fêter ce moment privilégié de l'année avec ses clients.

Ainsi, durant les **15 jours qui précèdent carnaval**, Bofferding offre à chaque acheteur d'un casier 0,33 L, 0,50 L et mini-fût 5 L une flûte spéciale. Verre orné d'un motif "carnaval", cette flûte Bofferding aura pour personnage central le lion "Happy" Bofferding.

Cette réalisation au décor unique devrait intéresser au plus haut point les collectionneurs, car elle n'a été produite qu'en nombre limité et ne sera disponible que pendant les fêtes de carnaval. L'action promotionnelle se déroulera dans les épiceries, les supermarchés et chez les dépositaires Bofferding.

Cargolux eröffnet dritte Frequenz nach Japan

Als Resultat eines Abkommens zwischen Luxemburg und Japan eröffnet Cargolux Airlines International eine dritte wöchentliche Frequenz nach Komatsu in Japan. Der erste Flug findet am 2. April 1996 statt.

Die Verhandlungen fanden in Luxemburg, am 26. Januar, in Anwesenheit von Delegierten der hiesigen japanischen Botschaft, zwischen Abgesandten des japanischen Transportministeriums, großer japanischer Frachtfluggesellschaften, sowie Herrn Nicolas Schmit vom Luxemburger Außenministerium, Herrn Henri Klein vom Luxemburger Transportministerium und Cargolux Airlines International S.A. statt. Zur Cargolux Delegation gehörten Herr Robert Arendal, Senior V.P. Sales, Marketing and Cargo Services, Herr Lucien Schummer, V.P. Corporate Planning und Herr Katsutoshi Watanabe, General Manager, Japan Branch.

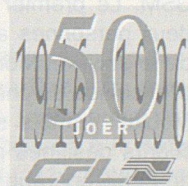
Cargolux führt bereits seit 1985 Frachtflüge nach Japan durch, und erhielt 1994 größere Flexibilität bei der Streckenführung und eine Erhöhung der zulässigen Tonnage.

Mit diesem neuen Flug stärkt Cargolux seine internationale Position als Europe's All-Cargo Airline, und kann seinen Kunden einen noch besseren Service anbieten.

En 1996, les CFL ont 50 ans

Le 17 avril 1946 était signée la convention belgo-franco-luxembourgeoise qui donnait naissance à la "Société Nationale des chemins de Fer Luxembourgeois", en abrégé CFL. Pour commémorer 50 ans de CFL, de nombreuses manifestations seront organisées pendant l'année 96. Parmi les principales manifestations auxquelles les CFL invitent à participer figurent notamment:

- une exposition des associations de cheminots (peintures, photographies, philatélie, modélisme...) au foyer du Théâtre Municipal du 17 au 28 avril 1996
- des animations dans les principales gares du pays, le 17 avril 1996, jour d'anniversaire des CFL
- un exploit spectaculaire, organisé en collaboration avec une grande société de modélisme ferroviaire, au mois de mai
- des journées de randonnées - découvertes en train sur les réseaux luxembourgeois, belge et français, destinées aux écoles et lycées comme aux adultes, pour l'été



- des services réguliers particuliers, avec la mise en circulation sur les lignes CFL, cet été, de matériel roulant appartenant à d'autres pays européens
- une rencontre internationale de locomotives à vapeur à l'automne
- une exposition de trains internationaux, "grandeur nature", en octobre
- un festival de cinéma, "le train sur grand écran", pour le mois d'octobre également

Le contenu et les dates précises seront communiqués ultérieurement dans les différents médias luxembourgeois.

V

MOBILUX fête son 10 000^{ème} abonné



Le vendredi 26 janvier 1996, se tenait à l'hôtel SOFITEL la cérémonie destinée à récompenser les heureux gagnants du jeu concours lancé avant les fêtes de fin d'année par Mobilux, société spécialisée dans la vente d'abonnements pour téléphones mobiles GSM. Le premier prix, un voyage aux Caraïbes pour deux personnes a été offert au 10 000^{ème} abonné de la société, Monsieur Andréa Negri de Luxembourg. Une caisse de champagne ou six mois d'abonnement Mobilux gratuits sont venus récompenser les autres clients désignés par le sort. Le succès considérable de cette opération a dépassé toutes les attentes en permettant à Mobilux de franchir le cap des 13 000 abonnés actifs pour démarrer l'année 1996 et de renforcer sa position de leader sur le marché de la télécommunication mobile au Luxembourg.

VI

FORTIS Luxembourg **Assurances:**

Un nouveau nom pour les activités d'assurances de FORTIS au Grand-Duché de Luxembourg

Fortis Luxembourg Assurances est le nouveau nom qui englobe les activités d'assurances de Fortis, le

groupe international actif en assurances, banques et investissements, au Grand-Duché de Luxembourg.

Cette nouvelle structure regroupe au sein d'une seule unité opérationnelle le personnel et les activités développées par les diverses sociétés d'assurance du groupe et est désormais composée d'un nombre réduit de sociétés:

- Fortis Luxembourg - Vie S.A. remplace la dénomination AG Luxembourg Vie S.A.. Elle est active tant sur le marché luxembourgeois que dans le cadre de la LPS.
- Fortis Luxembourg - IARD S.A. remplace la dénomination AG Luxembourg S.A. et absorbe la société CGA Lux IARD S.A.. Elle enregistre les contrats IARD au Luxembourg.
- CGA Lux Vie S.A. est la dénomination actuelle et enregistre les contrats de droit luxembourgeois commercialisés par la CGER.

La structure opérationnelle de Fortis comprend quatre unités: la Belgique, les Pays-Bas, les Etats-Unis et l'international.

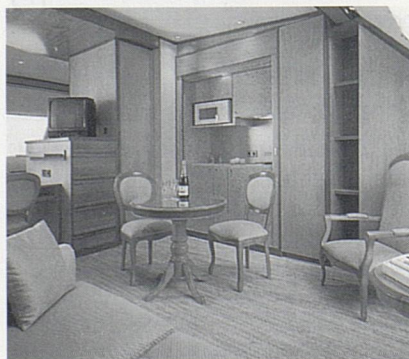
Fortis Luxembourg Assurances relève de la responsabilité internationale dont le C.E.O. (Chef Executive Officer) est Monsieur Georges Valchenaere et Monsieur Kurt DE SCHEPPER, l'Area General Manager, pour l'Espagne, la France et le Grand-Duché de Luxembourg.

La gestion journalière des différentes sociétés au Luxembourg est confiée à Monsieur Jacques HANSOULLE, 43 ans. Celui-ci dirigeait les opérations Vie individuelle de CGER Assurances en Belgique jusqu'au 30 juin 1995. Il était déjà Administrateur des sociétés CGA Lux - Vie S.A. et CGA Lux - IARD S.A.

Les conseils d'administration des trois sociétés sont dorénavant identiques et Monsieur Nicolas REYLAND, Président de l'ACA (Association des Compagnies d'assurances), en devient le Vice-Président.

VII

Studio Hôtel **PIEMONTE**



Deux ans déjà que le "STUDIO HOTEL PIEMONTE" 56-58, route d'Esch à Luxembourg a ouvert ses portes.

Cet établissement quatre étoiles a satisfait la totalité de sa nombreuse clientèle et réussi à obtenir à l'unanimité le label du meilleur rapport "qualité prix". (Sondage effectué auprès de nos clients.)

Le STUDIO HOTEL PIEMONT dispose de 22 studios et de 8 chambres parfaitement équipés de salle de bains, télévision, téléphone direct, fax, coffre-fort, mini-bar, climatisation, parking...

Les studios disposent d'une kitchenette avec frigo, plaques électriques, évier, micro-ondes, vaisselles...

L'hôtel est idéalement situé, à proximité du Centre Ville, proche du Kirchberg, de la gare et au coeur de la cité des affaires.

Notre clientèle se compose essentiellement de collaborateurs de banques, ambassades, institutions européennes et organismes internationaux. (CEDEL, BIL, BGL, CITIBANK, Ambassades: Italie, Allemagne, Espagne, Portugal, ...)

La formule Studio, alliée au confort et au luxe d'une 4**** ne saura que plaire à ceux qui, pour des raisons professionnelles ou personnelles, doivent passer une période de quelques semaines ou de quelques mois à Luxembourg.

VIII

Bourse de Luxembourg:

LANCEMENT DU NOUVEAU SYSTEME DE MARCHÉ SAM

La Bourse de Luxembourg a lancé avec succès et à la date prévue son nouveau système de marché SAM.

A compter du 2 janvier 1996, l'ensemble des 12.000 valeurs inscrites à la cote officielle de la Bourse de Luxembourg sont ainsi traitées sur le système SAM, suivant la formule du Marché à Fixing Multiple.

La première formule à être mise en place est le Marché à Fixing Multiple, qui est un marché entièrement automatisé et dirigé par les ordres. Les 12.000 valeurs actuellement inscrites à la cote officielle de la Bourse de Luxembourg y sont traitées, selon une classification par groupes de fixing, subdivisées en lots cotés à des horaires déterminés dans la journée.

Le Marché Hors-Bourse Déclaré, qui correspond au concept de "Regulated Environment View" (REV), prévoit l'officialisation, sur une base volontaire et sous certaines conditions, des transactions effectuées par les membres de la Bourse en dehors du marché réglementé. Quant au Marché Continu à la Demande, il fonctionnera pour un nombre restreint de valeurs très actives et des quantités importantes.

Les membres de la Bourse de Luxembourg qui souhaiteraient obtenir de plus amples renseignements sur le nouveau système de marché peuvent contacter le service des Relations Publiques ou le Marketing de la Bourse - tél.: 47 79 36, extensions 281 et 239.

Visite de M. Jean-Claude JUNCKER, Premier Ministre, ministre des Finances, à la Bourse de Luxembourg, le 18 janvier 1996

M. Jean-Claude Juncker, Premier Ministre et Ministre des Finances, a effectué le 18 janvier dernier une visite à la Bourse de Luxembourg, accompagné de M. Gaston Reinesch, Administrateur Général du ministère des Finances, et de Mme Danièle Berna-Ost, attachée de Gouvernement du Commissariat aux Bourses. Ils ont été reçus par une délégation conduite par M. Edmond Israel, Président du conseil d'Administration de la Société de la Bourse de Luxembourg.

Le rôle que la Bourse de Luxembourg remplit pour l'économie nationale et les marchés de capitaux internationaux a été souligné. La Bourse est en effet un pilier important de la place financière, notamment depuis la naissance du marché euro-obligataire en 1963, et par la suite dans le cadre du "private banking" et de l'activité des fonds d'investissement dont un nombre élevé sont cotés en bourse.

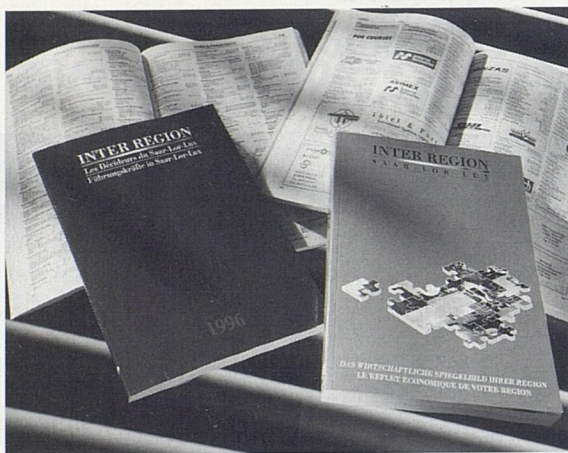
Lors du passage du Premier Ministre dans les services administratifs, M. Michel Maquil, Directeur, a relevé les fonctions de la Bourse de Luxembourg en matière d'admission de valeurs mobilières à la cote officielle dans le cadre de la Loi du 21 septembre 1990 relative aux Bourses. Ces fonctions sont assurées sous le contrôle du Commissariat aux Bourses, conformément à la réglementation luxembourgeoise en vigueur et à l'ensemble des dispositions communautaires applicables. Ces fonctions revêtent d'autant plus d'importance que la Bourse de Luxembourg avait, à la fin de 1995, 11.899 valeurs inscrites à sa cote officielle, émanant de 2.800 émetteurs de 70 pays différents.

Les fonctions de la Bourse de Luxembourg, en particulier la surveillance indispensable dans le cas d'un marché sans présence physique comme cela est désormais le cas à Luxembourg, sont appelées à s'intégrer progressivement au nouvel environnement réglementaire qui découle de la Directive sur les Services d'Investissement, en vigueur depuis le 1er janvier 1996.

Cette mission prendra encore plus d'importance dans le cadre du système de reporting que la Bourse de Luxembourg a été chargée par le Gouvernement de mettre en place pour satisfaire aux dispositions de ladite Directive, sous la responsabilité et le contrôle du Commissariat aux Bourses.

IX

L'Inter Region 1996 est paru



La nouvelle édition de ce répertoire professionnel qui couvre la région Saar-Lor-Lux-Trèves et la province du Luxembourg belge est parue début février. Les établissements recensés ont déjà obtenu leur exemplaire. L'édition 1996 offre des informations sur plus de 13.900 entreprises dans plus de 1.200 activités.

Un classement simple suivant l'activité, le pays et les marques facilite la recherche de partenaires commerciaux au sein de la région. A cet égard, l'Inter Région est un excellent support pour les entreprises des secteurs de l'industrie, du commerce, des services, de l'artisanat et aussi pour les administrations. Elles disposent ainsi d'un excellent support leur offrant des informations actualisées et détaillées.

L'annuaire est gratuit et peut être demandé auprès de la société "Editus Luxembourg S.A.", éditeur des annuaires officiels des P&T du Grand-Duché.

Nouveau: Le succès des entreprises étant le fruit des femmes et des hommes qui les animent, nous publions, pour la première fois, l'annuaire "Les décideurs du Saar-Lor-Lux" qui a comme objectif de vous faire connaître la fonction que ces femmes et ces hommes exercent au sein de leur entreprise.

X

Deloitte & Touche

Les auditeurs internes se préparent au changement

Selon une étude publiée par Deloitte Touche Thomatsu International, de profonds changements sont à prévoir dans l'audit interne des grandes institutions financières. L'origine de ce mouvement est à trouver dans l'évolution des organisations et l'apparition de pertes importantes dues à des insuffisances dans les systèmes de contrôle.

Le rapport de Deloitte Touche Thomatsu International "L'audit interne dans les grandes institutions financières - Une étude mondiale sur un métier en plein bouleversement" est basé sur des informations fouillées, récoltées au cours d'entretiens avec les responsables de l'audit interne de 45 banques et institutions financières à travers le monde. L'étude a conduit à identifier un certain nombre de domaines pour lesquels les changements à venir seront les plus radicaux et les plus rapides:

- Des tiraillements dans la définition des rôles;
- Le commerce électronique;
- Le développement de nouvelles techniques pour les instruments à haut risque;
- Une nouvelle approche: l'auto-évaluation des contrôles;
- La sous-traitance;
- Des pratiques innovantes.

INTER REGION S A A R - L O R - L U X

Pour tous vos besoins d'information ou de communication avec les professionnels, Editus Luxembourg S.A. dispose d'outils adaptés.

En effet, Editus Luxembourg S.A., éditeur des annuaires officiels des P & T Luxembourg, publie des informations précises et complètes sur plus de 13.900 entreprises du Saar-Lor-Lux dans son annuaire l'Inter-Région.

La Nouvelle Édition vient de Paraître.



Elle sera distribuée gratuitement à plus de 17.500 exemplaires à vos clients, fournisseurs et partenaires.

Si vous désirez de plus amples informations, n'hésitez pas à nous contacter.

Vous savez, comme nous, que le succès des entreprises est le fruit du travail des femmes et des hommes qui l'animent.

C'est pourquoi, nous vous proposons pour la première fois, l'annuaire des "Décideurs du Saar-Lor-Lux".

Vous y retrouverez l'organigramme de plus de 13.900 entreprises de la région Saar-Lor-Lux, avec au total quelques 30.000 nominatifs et la description du poste qu'ils occupent. Cet annuaire est disponible à la vente dans nos services.

Toutes ces données sont également disponibles sur Minitel: code 3617 Inter Region. Cela vous donnera accès à un nouveau service ouvert aux professionnels et aux entreprises, le 3617 EUROBUSINESS.



Editus Luxembourg S.A.
28, rue Michel Rodange L-2430 Luxembourg
Tél.: +352 49 60 51 Fax: +352 49 60 56

XI



Editions Promoculture

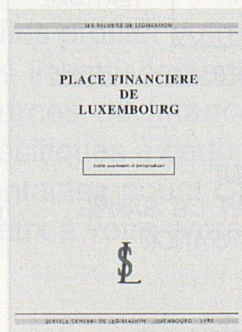
Suite au succès du livre sur le fonctionnement des assurances terrestres au Grand-Duché de Luxembourg "Comprendre l'assurance du particulier", dont l'auteur est Roland Bisenius, les Editions Promoculture ont décidé de publier la version allemande de cet ouvrage sous le titre: "Versicherungshandbuch Teil 1, Privatpersonen".

L'ouvrage de base, rédigé dans un langage clair et simple, explique les bases propres des produits d'assurances offerts aux particuliers au Grand-Duché. Les produits traités sont essentiellement des produits locaux, mais restent néanmoins influencés par ceux offerts sur le marché européen. Cette approche, combinée avec l'apprentissage de la matière telle qu'elle est dictée par l'école de la branche fait de l'ouvrage un outil de travail indispensable pour le professionnel et un manuel de référence pour celui qui entend s'initier à la matière.

Au-delà des garanties de base, l'auteur traite, sans pour autant identifier l'une ou l'autre compagnie d'assurance, toutes les extensions possibles. En partant des assurances de responsabilités, en passant par les assurances auto et les multirisques habitation, le lecteur apprendra les mécanismes de fonctionnement des assurances de personnes telles qu'assurances maladies, accident et vie.

Le livre de Roland Bisenius "Versicherungshandbuch, Teil 1, Privatpersonen" comporte 347 pages, coûte 1.740.-francs, et est disponible dans toutes les librairies, ou à défaut directement auprès de l'éditeur: les Editions Promoculture, boîte postale 1142, L-1011 Luxembourg, CCP 87236-33.

XII



Nouvelle édition du recueil de la législation sur la place financière de Luxembourg

Le Service Central de Législation vient de publier une nouvelle édition du Recueil de la législation sur la Place financière de Luxembourg (Textes coordonnés et jurisprudence à jour au 1er décembre 1995).

Cette nouvelle publication devrait hautement intéresser tous les professionnels et clients de la place financière, étant donné qu'elle contient l'intégralité des dispositions légales et réglementaires concernant:

- 1) L'Institut Monétaire Luxembourgeois en tant qu'autorité de surveillance du secteur financier
- 2) Les établissements de crédit et autres professionnels du secteur financier
 - * L'accès et la surveillance
 - * Les opérations bancaires et financières (le dépôt et le mandat, les prêts, les taux, les garanties, les opérations de mise en pension, les marchés à terme, les dépôts fongibles de métaux précieux, les contrats fiduciaires, le transport de créances, le contrat de commission, le secret bancaire et le blanchiment d'argent)
 - * Les établissements de crédit de droit public (la Banque et Caisse d'Epargne de l'Etat et la Société Nationale de Crédit et d'Investissement)
- 3) Les organismes de placement collectif
- 4) La Bourse de Luxembourg
- 5) Les titres et effets de commerce (les actions et les obligations, le nantissement, la circulation et la perte de titres, la représentation des obligataires, le colportage, les opérations d'initiés, la lettre de change et le billet à ordre et les chèques)
- 6) Le statut monétaire du Luxembourg (l'Institut Monétaire Luxembourgeois, la législation nationale régissant le statut monétaire du Luxembourg, l'association monétaire belgo-luxembourgeoise, le Fonds Monétaire International et la surveillance des paiements extérieurs).

Ce recueil de 328 pages, tiré à 2.000 exemplaires, est en vente dans les librairies au prix de 450.-francs, T.T.C..

XIII

Nouvelles publications du CEPS

L'évolution du niveau de vie des personnes au Grand-Duché de Luxembourg en 1985 et 1992

Document PSELL N° 79

La présente étude reprend et développe le thème relatif à la dynamique du niveau de vie des personnes.

La première partie fournit une description des principaux aspects de l'évolution du niveau de vie, mesurée pour les individus et non pour les ménages.

Lorsqu'on envisage cette problématique, une question s'impose: "De quoi dépend le changement de statut économique des individus?" C'est à cette question que tente de répondre la seconde partie de l'étude.

Les familles monoparentales au Luxembourg ou élever seule son enfant au Luxembourg

Aujourd'hui, un peu moins d'un enfant sur dix vit avec un seul de ses parents, bien souvent sa mère. Le phénomène n'est pas nouveau mais c'est son ampleur que mérite notre attention. L'intérêt d'une connaissance plus approfondie de ces nouvelles familles monoparentales est essentiel car des aménagements en matière politique, économique et sociale sont nécessaires.

La première partie de cette étude s'intéresse aux facteurs de l'expansion des familles monoparentales: la baisse des mariages, la montée des divorces et la hausse des naissances hors mariage. Mais ces événements ont eu un impact relativement limité au Luxembourg par rapport à d'autres pays européens.

La deuxième partie ouvre une large parenthèse quant aux problèmes méthodologiques sous-jacents à l'étude des familles monoparentales (définitions et mesures).

Encadrement institutionnel de la femme luxembourgeoise

Document PSELL n° 76 -

Le cahier intitulé ENCADREMENT INSTITUTIONNEL DE LA FEMME LUXEMBOURGEOISE s'inscrit dans l'ensemble des documents du CEPS consacrés à l'analyse de la population féminine.

Il faut cependant noter qu'il ne s'agit pas, comme précédemment, d'une analyse de la population et des problèmes rencontrés par les femmes, mais d'un relevé de l'encadrement institutionnel de la femme au Grand-Duché de Luxembourg.

L'évolution de la condition féminine, tant au niveau des conditions juridiques qu'au niveau de la protection sociale, en passant par la politique familiale et la formation scolaire et professionnelle des femmes, est présentée sous une forme chronologique.

Ces documents sont vendus au prix de 180 francs par pièce et peuvent être obtenus en contactant Mme Andrée Kerger, tél.: 33 32 33-531.



alternative

MANAGEMENT CONSULTANTS S.A. LUXEMBOURG
(associée de Couatts Londres)

Les gestionnaires du changement humain

- Outplacement
- Bilans de Carrière
- Réorientation professionnelle

Alternative International Luxembourg
40, boulevard Napoléon 1^{er} - L-2210 Luxembourg
Tél.: (352) 25 06 88/89 - Fax: (352) 45 07 43



STRAWBERRY
MARKETING
CONSULTANT

VOUS ETES CHEF D'ENTREPRISE,
DIRIGEANT, COMMERÇANT
VOUS AVEZ LE SOUCI DU DEVELOPPEMENT
DE VOTRE ENTREPRISE, VOUS SOUHAITER :

RECENTRER VOS ACTIVITÉS;
ORGANISER VOTRE PRODUCTION;
AMELIORER VOTRE RENTABILITÉ;
DEVELOPPER VOTRE GAMME;
CRÉER DE NOUVEAUX PRODUITS;
TROUVER DE NOUVEAUX MARCHÉS;
VOUS FAIRE MIEUX CONNAITRE;
AUGMENTER VOS VENTES;

SECTEURS D'ACTIVITÉS

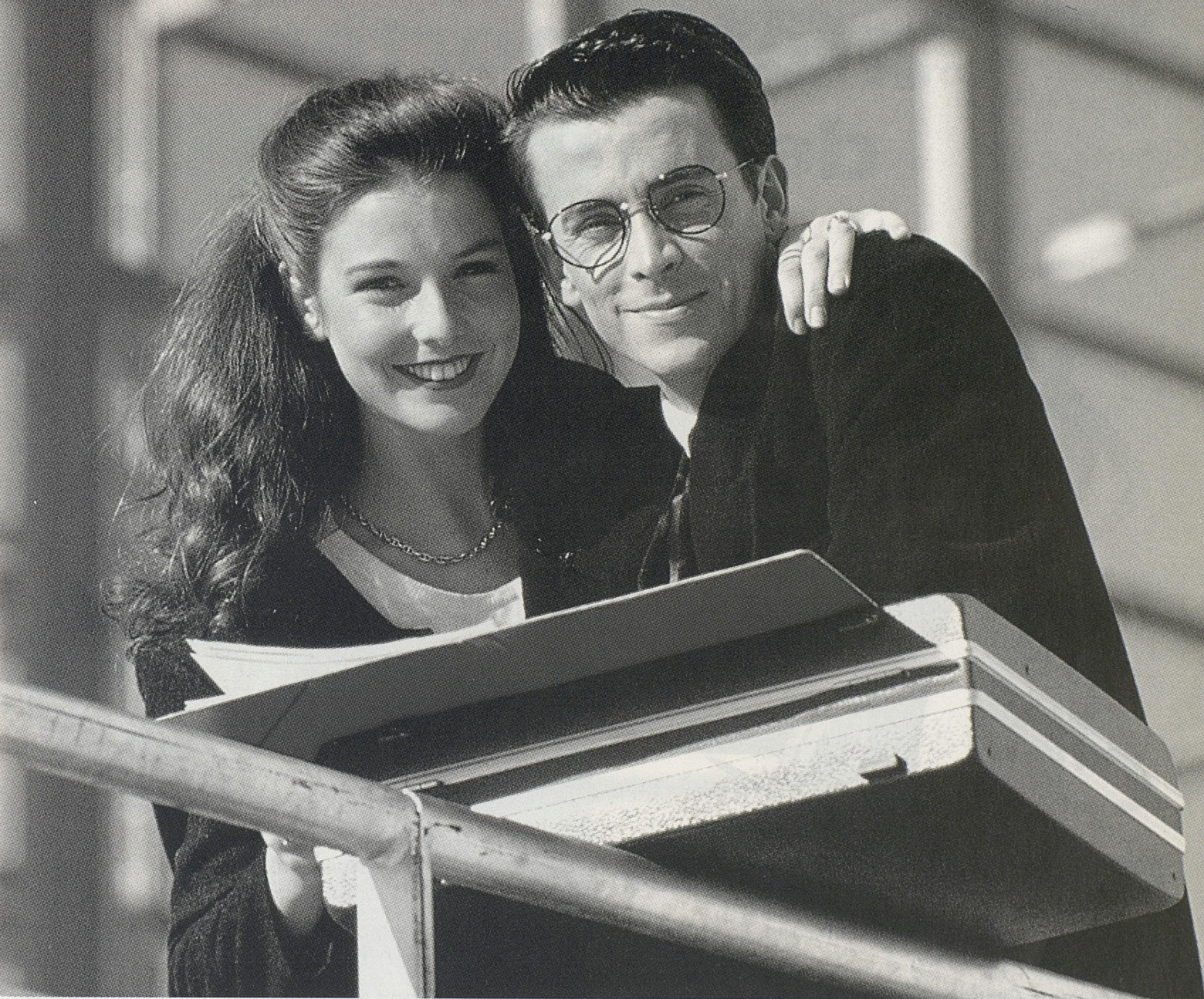
INDUSTRIE,
DISTRIBUTION,
SERVICE,
TERTIAIRE,

NOUS AVONS LA REPONSE ADAPTÉE A VOS BESOINS

EVALUATION , EXPERTISE
ISO 9000
ORGANISATION , MANAGEMENT
CREATION , DEVELOPPEMENT DE GAMME
MARKETING ET COMMERCIALISATION
EXPORTATION C E E

AGENCE A LUXEMBOURG, PARIS, NICE
TEL: 40 46 35 - FAX: 40 46 37
STRAWBERRY MARKETING 24 RUE DES ETATS UNIS
BP 2611 L1026 LUXEMBOURG.

CONSTRUISEZ VOTRE AVENIR



Faites profiter votre entreprise des multiples avantages du leasing. Vos investissements sont financés à 100%. Vous gardez intacts vos moyens propres et diverses sources de financement pour d'autres utilisations, tout en bénéficiant des avantages fiscaux spécifiques à cette formule de financement.

Contactez-nous! Créditlease vous conseillera pour trouver, avec vous, la solution qui convient le mieux à votre entreprise.

 **CREDITLEASE** 

Société de Location et de Leasing

Société Anonyme

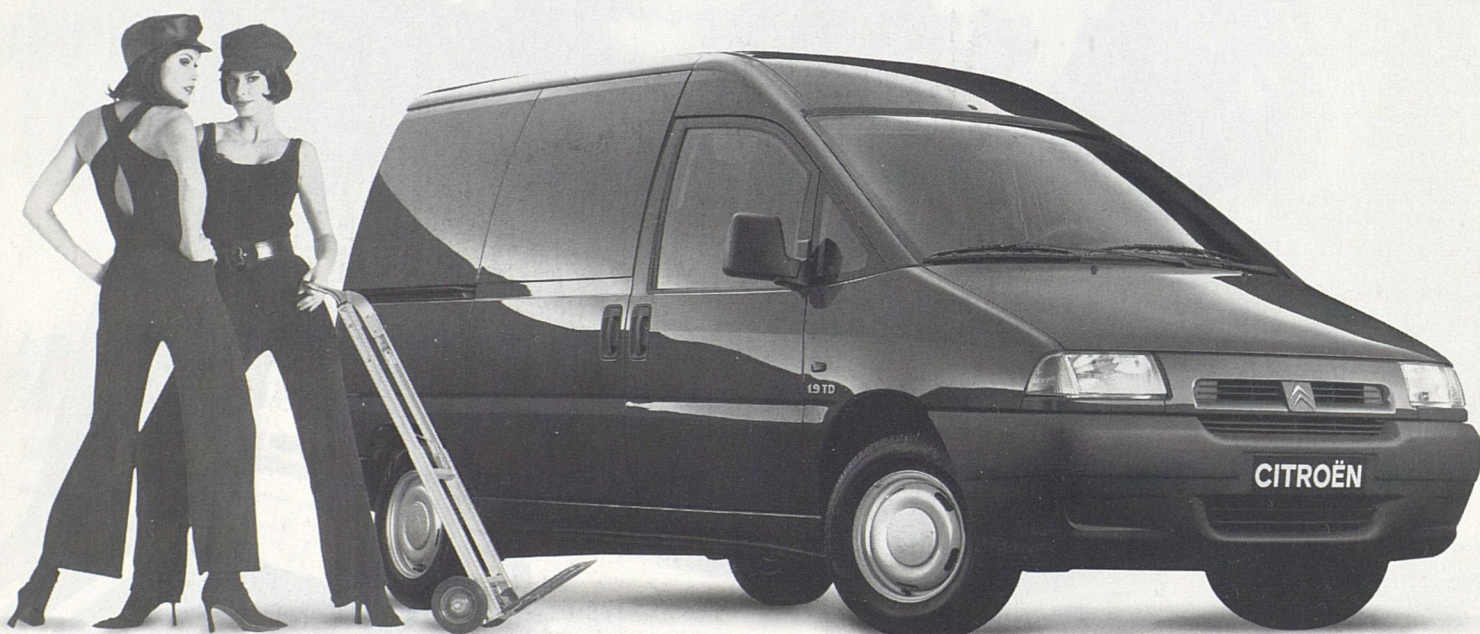
50, route d'Esch, L-1470 Luxembourg, Téléphone 45 88 50, Téléfax 45 81 03

Filiale du Crédit Européen S.A.



Jumpy.

Le nouveau prêt-à-porter de Citroën.



4m³, charge utile 740 kg.

Plus de volume, oui. Un camion, non. La solution?

Le nouveau Citroën Jumpy. Avec son volume de

4 m³, ses 740 kg de charge utile conducteur non

compris, une hauteur intérieure de 1,4 m et une

largeur entre les passages de roues de 1,22 m, il se

taille une belle place parmi les véhicules utilitaires.

Le Citroën Jumpy est également conçu comme une

berline. Il en possède l'élégance, le confort et le

niveau d'équipement.

Prix: 519.520 F

Vous n'imaginez pas tout ce que Citroën peut faire pour vous.

CITROËN JUMPY

Etoile Garage

L-2557 Luxembourg - 40.22.66

Etoile Garage

L-4026 Esch-sur-Alzette - 55.01.55

Etoile Garage

L-2663 Senningerberg - 34.01.67

Garage Clerbaut

L-5481 Wormeldange - 76.82.65

Garage Kappweiler et Kramp

L-7531 Mersch - 32.96.46

Garage Lahyr

L-5750 Frisange - 66.10.06

Garage Neugebauer

L-8422 Steinfort - 39.00.29

Garage Weidig

L-3515 Dudelange - 51.91.90

Garage des 3 Frontières

L-4702 Petange - 65.10.10

S-MultiLine

**Ech maache mir
d'Liewen méi einfach,**

**well ech hun méng Bank
bei mir um Büro.**

"En fait, au bureau, je suis relié à ma banque par ordinateur, grâce au logiciel S-MultiLine. Cela me permet d'agir plus rapidement et de réinvestir les fonds disponibles plus efficacement. Je ne voudrais plus m'en passer. C'est un véritable outil de travail."

*Roland Kieffer
Directeur financier*

ELECTRONIC BANKING
mécht viles méi einfach.



SPUERKEESS



BIL-PME: L'assistance garantie. L'expérience en plus.

